

(4)
Supplément au *Bulletin de l'Association des Amis
de l'Université de Liège*, N° 2, Avril-Juin 1950.

BIBLIOTHECA UNIVERSITATIS LEODIENSIS

Mélanges de bibliothéconomie et de bibliographie, n° 2

JOURNÉES D'ÉTUDE

organisées par la

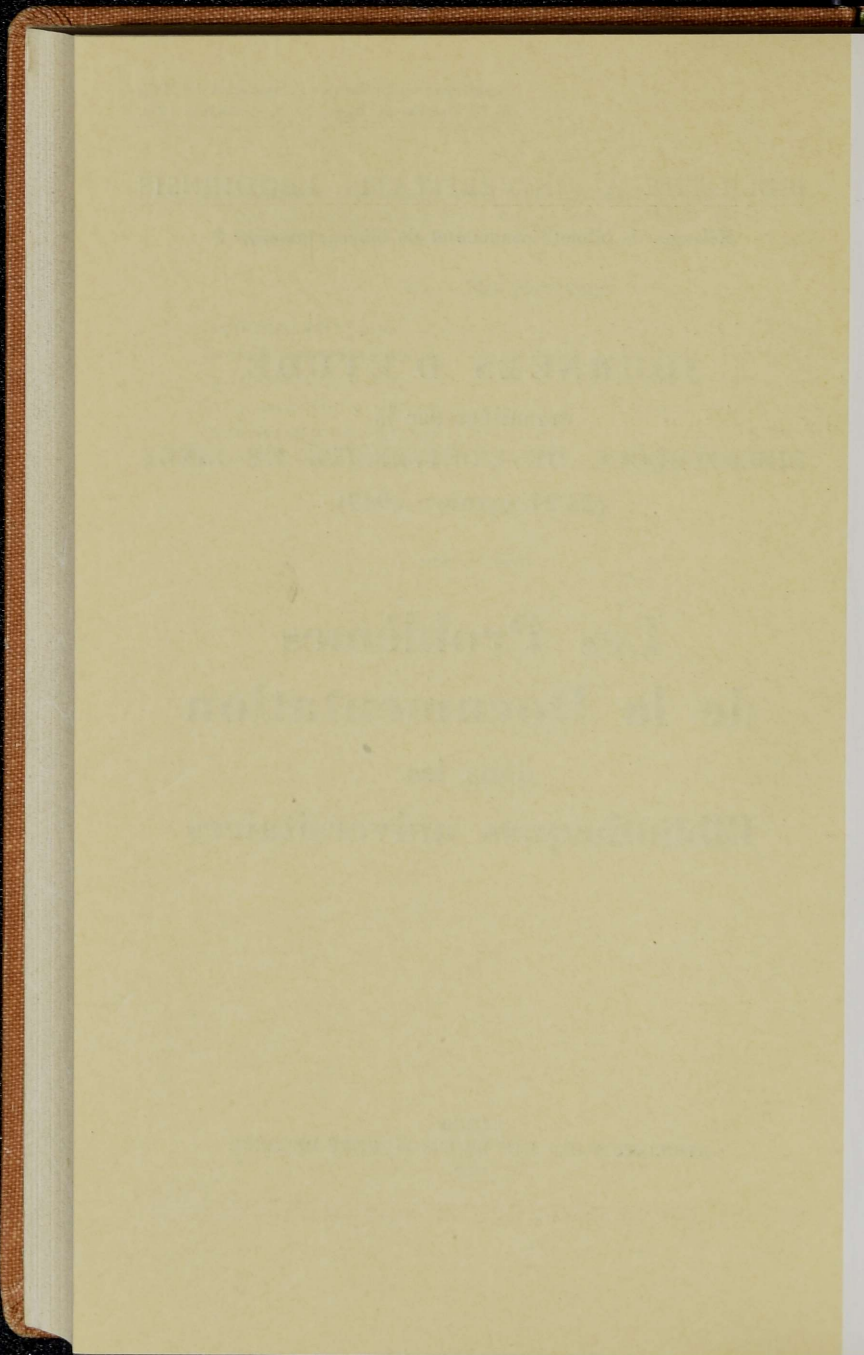
BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE

(24-27 octobre 1949)

**Les Problèmes
de la Documentation
dans les
Bibliothèques universitaires**



LIÈGE
ASSOCIATION DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE
1950



BIBLIOTHECA UNIVERSITATIS LEODIENSIS

Mélanges de bibliothéconomie et de bibliographie, n° 2

JOURNÉES D'ÉTUDE

organisées par la

BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE

(24-27 octobre 1949)

Les Problèmes de la Documentation dans les Bibliothèques universitaires



LIÈGE
ASSOCIATION DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE
1950

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE LÉONIEUSE

Service de Documentation et de Bibliographie

JOURNÉES D'ÉTUDE

organisées par le

BULLETIN DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE

(24-27 octobre 1970)

Les Problèmes de la Documentation dans les Bibliothèques universitaires

LIÈGE
UNIVERSITÉ DE LIÈGE
1970

A

Jules DUESBERG et René VERDEYEN

In Memoriam

de vues sur les directives qu'il conviendrait de formuler pour que la Bibliothèque, refusant désormais de n'être qu'un poussiéreux conservatoire de vieux livres, progresse dans la voie que lui trace celle qui assume les responsabilités de sa direction.

Il s'agissait de concilier des exigences parfois opposées; de faciliter la satisfaction des besoins de documentation des nombreux séminaires, laboratoires ou centres de recherches pour lesquels les livres sont aussi indispensables que les instruments scientifiques, la verrerie ou les produits chimiques. Mais il fallait aussi que le désir d'aider, comme il se doit, des organismes universitaires fortement individualisés, justement jaloux de leur autonomie et largement décentralisés dans l'espace, ne relachât pas à l'extrême un lien nécessaire sans lequel on pourrait redouter de voir s'ouvrir la voie du désordre et du gaspillage de nos ressources.

Les comptes-rendus que publie aujourd'hui Madame la Bibliothécaire en chef résumant ces fructueux débats. Je souhaite qu'ils soient pour tous les participants un utile aide-mémoire et que, pour d'autres, qui n'assistèrent pas en octobre 1949, aux Journées d'Étude de Liège, ils constituent une source d'informations fructueuses pour leurs travaux à venir.

Car les Journées de Liège, on peut y compter, ne resteront pas sans lendemain. Et ce sera la meilleure consécration de l'intérêt qu'elles ont présenté.

Henri FREDERICQ,

Recteur de l'Université,

Président du Comité exécutif des Journées d'étude.

INTRODUCTION

En guise d'introduction aux comptes rendus des Journées d'Etudes qui furent organisées à la Bibliothèque de l'Université de Liège du 24 au 27 octobre 1949, je crois utile à leur compréhension d'en rappeler brièvement les rétroactes.

L'origine de cette enquête remonte à 1937, au lendemain de mon retour des Etats-Unis, lorsque je retrouvai en Belgique le Professeur Douglas Waples, de l'Université de Chicago, qui, sous les auspices de la Belgian American Educational Foundation préparait une étude sur la documentation dont disposent les professeurs d'universités belges. Il eut l'amabilité de m'intéresser à ses travaux, et quand les résultats de ses investigations parurent en 1940 dans le *Library Quarterly* (1) plusieurs points retinrent mon attention, notamment :

1) qu'une enquête de ce genre n'avait des chances d'aboutir à des résultats sérieux et utiles que si elle était menée simultanément par des représentants des deux parties intéressées au bon fonctionnement de la Bibliothèque: les professeurs et les bibliothécaires.

2) que les conditions requises pour le rendement effcient d'une bibliothèque universitaire ne se rencontraient pas dans nos Universités belges.

3) qu'en Belgique encore — selon Waples — l'abondance et la qualité de la production scientifique des universitaires relevaient plus de l'esprit de débrouillardise de ces derniers que des moyens bibliographiques mis à leur disposition et, dernière remarque qui me paraît s'imposer, que le résultat de cette intéressante enquête — comme bien d'autres du même genre — étant publiée dans une revue de bibliothéconomie, n'avait aucune chance de tomber sous les yeux de ceux qu'il devait intéresser en premier lieu — c'est-à-dire des autorités responsables.

L'idée d'une nouvelle enquête basée sur les expériences de Waples était née.

Les difficultés de l'après-guerre immédiat ne firent qu'en renforcer la nécessité dans mon esprit.

Ce n'était pas seulement dans les pays ravagés par les bombes qu'on essayait de résoudre les problèmes posés par la brusque reprise de contact avec la production scientifique, succédant à cinq longues années de disette qui avaient créé dans les collections des bibliothèques européennes des lacunes

(1) D. WAPLES, *Belgian Scholars and their libraries*, dans *The Library Quarterly*, t. 10, Chicago, 1940, pp. 231-263.

difficilement réparables. Aux Etats-Unis, les restrictions de l'édition avaient donné corps à des projets de coopération et de spécialisation dans l'acquisition des livres, tandis que le programme de répartition des périodiques destinés au rééquipement des bibliothèques européennes remettait en question les moyens de rendre véritablement efficace la diffusion de la documentation scientifique.

Pour chercher une solution à tous ces problèmes, une trentaine de bibliothécaires américains, administrant pour la plupart des bibliothèques universitaires, se réunirent à Princeton les 25 et 26 novembre 1946. Le compte rendu de leurs échanges de vues fit l'objet d'une publication ⁽¹⁾ et je me rappelle avoir été vivement frappée par l'intérêt de ce volume de plus de deux cents pages, la clarté de sa présentation et l'abondance des matériaux qu'il fournissait sur l'établissement des bibliographies, le prêt entre bibliothèques, la documentation photographique, les acquisitions, les échanges internationaux de livres et de personnel, et l'aide aux bibliothèques sinistrées.

Lorsqu'en octobre 1949 la Bibliothèque réintégra ses anciens locaux restaurés, les plans d'aménagement et d'installation que je poursuivis pendant de longs mois me donnèrent l'occasion de « repenser » la Bibliothèque et le rôle qu'elle est appelée à remplir au sein de l'Université. Le cours de ces réflexions me fit apparaître avec un relief saisissant l'incompatibilité entre les règlements désuets qui fixèrent l'activité de la Bibliothèque à ses débuts et la vie qui lui a été heureusement imprimée, comme dans les autres bibliothèques universitaires, par les legs dont elle a été favorisée et par sa participation à la recherche scientifique. Aussi est-ce tout naturellement à des journées d'études sur les problèmes des rapports entre Université et bibliothèque universitaire que je m'arrêtai, pour célébrer dignement — et utilement — la réouverture de notre bibliothèque.

J'avais trouvé enfin l'occasion d'exécuter le projet que le rapport de Waples m'avait suggéré douze ans plus tôt !

Le programme auquel nous avons reçu un grand nombre de réponses fut élaboré par mes Collègues et moi en collaboration avec les délégués des cinq Facultés. Les échanges de vue souvent fort animés au cours des discussions préalables nous ont convaincus non seulement de l'impérieuse nécessité d'une collaboration étroite, sous une direction unique, entre la Bibliothèque Centrale et les multiples bibliothèques d'Instituts et de Séminaires de l'Université mais aussi de la nécessité d'imprimer une nouvelle tendance aux Bibliothèques Universitaires qui, comme je l'ai dit ailleurs, ne sont plus des bibliothèques-salons, mais des laboratoires.

(1) *Conference on International Cultural, Educational, and Scientific Exchanges*, Princeton University, November 25-26, 1946. Preliminary Memoranda by Edwin E. WILLIAMS and Ruth V. NOBLE — Recommendations adopted — Summary of discussion, Chicago, American Library Association, 1947, XXII, 210 pp. in-8°, Board on Resources of American Libraries and International Relations Board.

Si nos Bibliothèques disposaient des locaux adéquats, du personnel nécessaire, et de crédits illimités pour acquérir toute la production littéraire et scientifique utile aux chercheurs scientifiques les causes de récrimination de ces derniers seraient réduites.

Celles-ci deviennent cruciales lorsque les crédits ne permettent d'acquérir que l'essentiel en matière de périodiques et d'ouvrages dans les disciplines maîtresses enseignées à l'Université, et que l'unique exemplaire d'une revue acquis par la Bibliothèque Centrale est convoité par deux Services situés à quelques kilomètres l'un de l'autre.

Si nous avons accepté de décentraliser les revues spécialisées au bénéfice de l'Institut où elles ont le plus de chance d'être consultées, il en résulte l'émiettement et la dilapidation d'un Patrimoine de l'Université précieux à plusieurs titres.

Cette faveur que nous accordons aux « happy few » rencontre cependant une nette réprobation au sein même du Corps professoral ou certaines voix autorisées rappellent que le début de recherches scientifiques doit pouvoir être soustrait à toute investigation ou contrôle de leurs Collègues et déclarent que la Bibliothèque Centrale est le seul asile propice à l'élaboration de travaux personnels.

Si lors de la fondation en 1817, notre Bibliothèque fut créée presque exclusivement à l'usage du Corps professoral, elle dut bientôt ouvrir ses portes au public studieux extra-universitaire qui venait y chercher les ouvrages que les bibliothèques publiques de Liège et de la région ne pouvaient mettre à sa disposition.

Au début de ce siècle, le legs généreux d'un bibliophile liégeois, le baron Wittert, ouvrit à la Bibliothèque de nouvelles perspectives : mise en possession d'une importante collection de gravures, de tableaux anciens, de manuscrits à miniatures et de livres anciens elle se trouva, par la volonté du testateur, dans l'obligation non seulement de conserver ce patrimoine mais de l'accroître et de l'enrichir grâce aux ressources d'une rente annuelle.

Par la force des choses, la Bibliothèque de l'Université de Liège assume donc actuellement à côté de sa fonction strictement universitaire le rôle de bibliothèque régionale pour tout l'est du pays. Coordonner les exigences de cette double mission est une tâche particulièrement délicate. Au moment où la Bibliothèque renaissait à une vie nouvelle, il importait de faire le point et de bénéficier des expériences analogues que connaissent d'autres bibliothèques universitaires et dont nous avons le plus grand bénéfice à nous inspirer. C'est pourquoi nous avons songé à faire appel à nos collègues les plus réputés des bibliothèques universitaires de France, de Grande-Bretagne, des Pays-Bas et de Suède. Avec eux je présente aujourd'hui le dossier des bibliothèques universitaires : aux bibliothécaires, aux lecteurs et aux professeurs d'en méditer la leçon dans un esprit de mutuelle estime.

Au moment de présenter au public le résultat de nos travaux, je ne puis m'empêcher d'exprimer ma profonde gratitude à tous ceux qui les ont encouragés de leurs conseils et de leur autorité ainsi qu'aux institutions qui ont aidé généreusement la publication de ces comptes rendus, notamment le Ministère de l'Instruction Publique, la Commission administrative du Patrimoine de l'Université et l'Association des Amis de l'Université de Liège.

Je remercie également tous ceux qui, bibliothécaires et membres du personnel, ont contribué à la réussite de ces « Journées » et particulièrement MM. Jacques Stienon et Maurice Hélin qui, assistés de Mlles M. Cox et S. Renault, ont assuré la composition de ce volume.

J. GOBEAUX-THONET.

Réceptions et festivités organisées dans le cadre des journées d'étude

Lundi 24 octobre 1949.

Inauguration des nouvelles installations de la Bibliothèque de l'Université de Liège

La cérémonie de réouverture de la Bibliothèque a lieu, le matin, dans la salle de Prêt, en présence de MM. L. Mundeleer, Ministre de l'Instruction publique et A. Buisseret, Ministre des Travaux Publics. Sont présents, M. le Professeur H. Fredericq, Recteur de l'Université, M. le Professeur P. Horion, Administrateur-Inspecteur, M. le Chevalier A. Braas, Pro-Recteur, les doyens des Facultés et de nombreux membres du Corps professoral, M. M. Dehalu, ancien Administrateur-Inspecteur, M. Daniel-Lamazière, Consul général de France, le Comte Borromeo, Consul d'Italie, M. Lohest, Consul des Pays-Bas, M. Nyström, Consul de Suède, les participants belges et étrangers aux Journées d'Etude, ainsi que de nombreuses personnalités liégeoises du monde des sciences, des arts, des lettres et de l'industrie.

Après avoir remercié les ministres de leur présence, M. le Recteur Fredericq évoque les malheurs de la Bibliothèque au cours des seize dernières années. Signalant le handicap subi par les chercheurs de l'Université pendant ces trois derniers lustres, M. Fredericq met notamment en relief la nécessité de renforcer le personnel, nettement insuffisant, et d'augmenter les crédits réservés à l'achat des livres et des périodiques, pour sauvegarder les intérêts du travail scientifique.

Mme J. Gobeaux-Thonet, Bibliothécaire en chef, prend à son tour la parole et prononce une allocution dont voici le texte :

Monsieur le Ministre,

Si la cérémonie que vous avez bien voulu présider aujourd'hui, n'avait pour seul but que de marquer la réouverture de la Bibliothèque de notre Université, elle serait assez paradoxale car, ayant dit adieu à la terre promise, nous avons dû borner nos ambitions

à réintégrer des locaux jugés malsains, inadéquats et trop exigus il y a seize ans.

Si nous devons apprécier à leur valeur la consolidation de la partie des bâtiments restée debout et la modernisation, heureuse certes, des magasins, tous regrettent les raisons qui ont nécessité la disparition, au premier étage, de cette splendide bibliothèque-salon de style Empire, la seule qui existât en Belgique. Et nous sommes forcés de reconnaître que l'effort budgétaire consenti n'a pas permis de supprimer certaines difficultés d'exploitation, si j'ose dire, puisque un tiers seulement de ces collections pourront prendre place dans les magasins de ce bâtiment. Les deux autres tiers n'auront pour tout logement que les baraquements militaires qui ornent pittoresquement la cour de l'Université, les caves et les greniers qu'elle a collectionné au cours de ses pégrinations pendant ces seize années à travers la Ville et l'Université.

J'ai bien dit « pourront prendre place », car ces collections n'y sont pas encore. En effet, les 400.000 volumes qui seront reclassés dans les magasins de ce bâtiment sont encore empilés dans un sous-sol tels qu'ils ont été ramenés dans l'ancienne Banque Liégeoise occupée par l'Université et stockés en hâte, le lendemain du sinistre de la Centrale téléphonique lors de la Libération de la Ville en 1944. Deux hommes du personnel sont seulement disponibles pour les trier, les nettoyer, les ramener à travers la cour et les reclasser à l'étage.

Nous n'avons pas manqué de rappeler par de nombreux articles et rapports le sinistre subi par la Bibliothèque, sinistre dont seul le tort fut peut-être de n'avoir pas été assez spectaculaire. Un volume sur trois a été atteint : soit qu'il ait été complètement détruit, soit que son état nécessite une restauration coûteuse. Pendant la première guerre mondiale, la Bibliothèque avait souffert du pillage de ses collections artistiques opéré par les Allemands. Enfin, les livres comptent actuellement plus de dix déménagements à leur passif et les plus solides n'ont pas toujours résisté aux aléas des transports et des stockages. Toutes ces pertes, ces dégâts, ces détériorations n'ont fait l'objet d'aucune compensation, et si des crédits extraordinaires ont été chaque fois demandés, les contingences budgétaires n'ont pas encore permis d'y donner suite jusqu'à présent.

Où vraiment, je n'aurais pas poussé la dérision jusqu'à oser décorer ce tableau sombre des simulacres de la réjouissance, si la présence des délégués de la grande industrie liégeoise, des Sociétés savantes et artistiques de notre Cité et, surtout, de nombreux collègues de Bibliothèques universitaires belges et étrangères, ne donnait à la cérémonie d'aujourd'hui sa pleine, sa réelle signification.

La grande industrie liégeoise n'a cessé de comprendre, tout au long de ces années douloureuses, les difficultés que nous éprouvions. Ses puissants moyens financiers lui ont permis de concrétiser aujourd-

d'hui cette sollicitude par une intervention généreuse en faveur de nos Journées d'Etude, dont nous leur sommes infiniment reconnaissants.

Déjà, la Commission administrative du Patrimoine de l'Université avait tracé la voie. Monsieur le Gouverneur et la Députation Permanente de la Province de Liège ont marqué également l'intérêt traditionnel qu'ils portent à la culture universitaire, dans le sens le plus élevé du mot.

D'autre part, je sais que ce n'est pas là un simple geste de courtoisie si les Sociétés savantes et artistiques sont aujourd'hui fidèles au rendez-vous. Elles ont eu à cœur de traduire à la fois le besoin qui les lie à nous et l'importance qu'elles attachent au relèvement et au rayonnement de la Bibliothèque, en nous prodiguant les suggestions toujours précieuses d'une active collaboration.

J'estime ne pouvoir manquer à l'agréable devoir de remercier personnellement mes Collègues des Universités belges et étrangères d'avoir accepté de se joindre à nous en ce jour qui marque pour notre Bibliothèque le début d'une ère nouvelle.

Puis-je me permettre de croire que leur présence ici signifie également la reconnaissance de l'existence d'une communauté professionnelle spéciale parmi les Bibliothécaires, basée d'une part sur l'identité des problèmes que nous avons à résoudre et d'autre part, sur notre participation totale à la vie scientifique de notre Université.

Les avatars de la Bibliothèque de l'Université de Liège constituent un reflet exact de l'évolution de la grande majorité des Bibliothèques universitaires d'Europe.

Aujourd'hui, en 1950, une Bibliothèque universitaire n'est plus la Bibliothèque-salon chère à l'honnête homme du XVIII^e siècle, ce n'est non plus uniquement le magasin de livres habilement conçu par Labrouste et Panizzi. L'identité entre la Bibliothèque Universitaire et le Laboratoire gagne lentement mais irrésistiblement en force convaincante et l'organisation de ces Journées d'Etude ne se justifierait pas si les faits mêmes n'avaient révélé les ressources de cette conception.

Malheureusement — et c'est là tout le drame — les Bibliothèques universitaires n'ont pas su s'adapter immédiatement à l'évolution accélérée de la science. Elles ont connu, si j'ose dire, une croissance manquée.

Les Administrateurs responsables de la création du développement des Bibliothèques universitaires, se laissant séduire par le romantisme d'un passé prestigieux, en sont restées à l'ancienne conception de la bibliothèque-grenier, qui ne favorise même plus l'humanisme.

C'est le mérite de notre collègue Germain Calmette, de la Sorbonne, — que j'ai le plaisir de saluer ici — d'avoir eu le courage le premier de jeter le cri d'alarme dans son article sur *La crise actuelle des*

bibliothèques universitaires de Paris publiée en juillet 1948 dans la *Revue Historique*.

S'il est utile de revaloriser nos dépôts nationaux et d'encourager la lecture publique par la création de bibliothèques populaires, ce n'est pas une tâche moins urgente de songer à donner le maximum d'efficience à la bibliothèque universitaire qui, d'autre part, peut se prévaloir, avec les bibliothèques monastiques, des titres les plus anciens.

Ici encore, il y a lieu de remarquer que les améliorations des services existants et la mise en train de moyens nouveaux que les lecteurs trouvent naturels, ne sont pas le résultat d'ordonnances émanant des administrations responsables. Elles sont dues, la plupart du temps, à cette espèce de franc-maçonnerie des Bibliothèques dont l'action a pu atteindre des objectifs limités et précis au prix d'efforts anonymes amorçés à l'occasion de voyages, de rencontres entre bibliothécaires ou de congrès.

En effet, nous constatons spécialement qu'en Belgique, l'évolution de l'activité de nos deux Bibliothèques des Universités de Gand et de Liège, n'a pas été suivie par une évolution parallèle du statut sous lequel elles ont été créées en 1817 et du règlement organique du 14 octobre 1837.

Il serait souhaitable que toutes les initiatives prises par leurs Directeurs depuis cent ans puissent faire l'objet d'une reconnaissance officielle, supprimant ainsi une situation paradoxale, en ce sens que le personnel et les crédits n'ont pas évolué proportionnellement à l'accroissement de l'activité générale et à la création de nouveaux services. Ceux-ci fonctionnent donc officiellement sans personnel. C'est au fond la situation que décrit M. Calmette dans l'article précité :

« Aussi est-ce avec les livres qu'elles renoncent à acheter que les Bibliothèques (universitaires) s'éclaireront, se chaufferont, payeront le personnel nécessaire ».

De là, la méconnaissance profonde et je regrette de devoir dire même le mépris de trop d'usagers à l'égard des Bibliothèques universitaires et de leur personnel.

Par contre, une mutuelle compréhension tend de plus en plus à s'établir entre cette dernière et bon nombre d'anciens étudiants qui n'ont compris sa véritable signification que lorsqu'ils ont quitté l'Université. Si leur aide ne peut plus être que morale, elle n'en est que plus précieuse à nos yeux.

Un autre motif de satisfaction, un autre pont jeté entre la Bibliothèque et ses usagers, a été fourni par la Fondation Universitaire qui, pendant la guerre, a nommé de jeunes licenciés comme collaborateurs scientifiques auprès de nos Bibliothèques. Ces jeunes chercheurs, qui n'avaient connu jusqu'alors celles-ci que sous leur aspect le moins engageant, ont appris à mieux les apprécier tout en retirant de leur travail un profit personnel considérable.

Je ne pourrais assez dire combien il serait souhaitable que cette formule soit continuée avec le même succès sinon le même modèle qu'aux États-Unis. Là, la Bibliothèque centrale est appelée à jouer un rôle fécond parce qu'en tout temps elle peut disposer d'une équipe permanente d'auxiliaires; tout boursier y est en effet tenu de donner une partie de son temps.

A l'opposé, dans toutes les Bibliothèques universitaires d'Europe, au fur et à mesure que s'accroissent les collections et qu'augmentent les responsabilités de ceux qui en ont le souci, la situation de ces derniers se dépouille de plus en plus de tout prestige et de toute considération, parce que toute l'activité de l'Université est centrée sur l'enseignement spécialisé et la publication des résultats des recherches de laboratoires, de cliniques et de séminaires. Or, le travail des bibliothécaires, par son objet même, constitue une activité anonyme, collective, et leur spécialisation est précisément de n'en avoir aucune.

Pour que le bibliothécaire puisse affirmer dignement sa mission au sein de personnel scientifique, il serait opportun qu'il puisse bénéficier, dans une plus large mesure, de voyages d'étude.

En effet, pour le bibliothécaire, les voyages d'étude répondent à une double nécessité : en tant que spécialiste d'une discipline déterminée, comme en qualité de technicien en matière bibliothéconomique et bibliographique. Il doit dans les deux cas s'aligner avec les autres boursiers pour parfaire à l'étranger à la fois ses connaissances de spécialiste et sa maîtrise dans le métier de technicien. Écrasé par le travail administratif, il est aujourd'hui, avouons-le, dévoyé de sa propre mission.

Enfin, les crédits qui sont attribués aux Bibliothèques universitaires d'Europe restent loin en dessous de leurs besoins les plus urgents : dévaluation matérielle qui risque, hélas, d'entraîner une dévaluation de l'esprit.

Pour être efficace, le budget d'une bibliothèque universitaire doit suivre une progression arithmétique, rythmée sur l'accroissement constant de la production des livres qui entraîne l'augmentation du personnel chargé de les répertorier.

En forçant les bibliothèques universitaires à diminuer leurs possibilités, on risque de supprimer le terrain neutre, absolument nécessaire, où les chercheurs qui ont quitté ou dû quitter l'Université aient la faculté de travailler librement, sans contrainte ni contrôle. Les richesses accumulées dans une bibliothèque universitaire sont trop considérables que pour rester le privilège des *happy few*. Son rayonnement doit dépasser les murs de l'Université. Si les collections considérées comme instruments de travail ont leur place marquée dans les instituts ou les laboratoires, il importe que quelque part existe un ensemble cohérent qui soit soustrait aux variations des tendances ou des écoles.

Encore faut-il que ce *no man's land* soit assez accueillant pour que le lecteur considère les heures qu'il y passe plus comme un plaisir

que comme une corvée inexorable. De ce côté, nous n'avons rien négligé, malgré les restrictions budgétaires et les limites architecturales de nos anciens murs qui nous ont été imposées. Nous avons inlassablement mené le bon combat contre les événements, contre les multiples difficultés de toute nature, et contre les sceptiques.

Par cet aménagement matériel, par la croisade qu'inaugureront tantôt les Journées d'Étude, uniques en leur genre, organisées sous ses auspices, la Bibliothèque de l'Université de Liège entend favoriser la naissance d'un mouvement d'opinion à l'égard des bibliothèques universitaires, suffisant que pour retenir l'attention des pouvoirs responsables.

C'est dans cet ordre d'idées que notre Bibliothèque garde pieusement le souvenir des Administrateurs-Inspecteurs qui ont encouragé ses efforts. Elle désire perpétuer ce souvenir en plaçant le buste de Marcel Dehalu à la Salle de Lecture et celui de Jules Duesberg au Bureau du Prêt, le cœur de la Bibliothèque.

L'encouragement que Monsieur le Recteur a donné à l'organisation de nos Journées d'Étude, l'appui compréhensif et bienveillant que nous avons toujours trouvé chez Monsieur l'Administrateur-Inspecteur, l'aide précieuse de Monsieur le Conservateur général des bâtiments et votre présence, Monsieur le Ministre, nous donnent la ferme confiance que nos autorités responsables sauront apporter au relèvement de notre Bibliothèque cette foi qui non seulement soulève les montagnes, mais dresse aussi les forêts de rayonnages et aligne les armées pacifiques des livres.

C'est animée de cet espoir que j'ai l'honneur de vous prier, Monsieur le Ministre, de bien vouloir déclarer réouverte la Bibliothèque de l'Université de Liège.

Parlant au nom des délégués des Facultés, M. le Professeur L. Godeaux expose les doléances du corps professoral devant l'insuffisance des installations, la dispersion des collections, et ne craint pas d'affirmer que « *la grande pitié de la Bibliothèque de l'Université de Liège est un véritable crime contre l'esprit* ».

Dans sa réponse, M. le Ministre Mundeleer souligne que l'état actuel des choses ne constitue qu'une étape vers des réalisations plus importantes.

Il attire l'attention sur la signification que revêt la présence, à ses côtés, de Monsieur le Ministre des Travaux publics. Il prévoit la création d'un fonds national universitaire destiné à parer rapidement à tous les besoins des universités de l'État et promet un effort tout spécial de son département, pour les placer dans une situation privilégiée par rapport aux grandes écoles étrangères. Il termine en déclarant réouverte la Bibliothèque de l'Université de Liège.

Les personnalités procèdent alors à la visite détaillée des installations et la cérémonie se clôture par un vin d'honneur offert par Monsieur le Recteur, dans la salle des Professeurs.

Mardi 25 octobre 1949.

Réception des Congressistes par Monsieur le Gouverneur de la Province de Liège et la Députation permanente

Les participants des Journées d'Étude sont reçus à 11 heures, dans les salons du Palais provincial où ils sont accueillis, en l'absence de Monsieur le Gouverneur, par MM. Paulus, Pouret et D'Heur, députés permanents, Derèze, Greffier provincial, Laboulle, Président du Conseil provincial et Lemailloux, Chef de Cabinet de Monsieur le Gouverneur.

Mme J. Gobeaux-Thonet, Bibliothécaire en chef de l'Université de Liège, après avoir remercié le pouvoir provincial de son chaleureux accueil, insiste sur le rôle à la fois purement scientifique et largement public de nos bibliothèques universitaires.

Pour la première fois, dit-elle, spécialistes et usagers des bibliothèques se rencontrent en un Congrès auquel il appartient de faire œuvre constructive et féconde. Elle exalte ensuite le rôle scientifique de la bibliothèque universitaire et remercie la Députation permanente de l'aide efficace qu'elle n'a jamais hésité à lui apporter.

M. Joseph Paulus, député permanent, félicite les congressistes pour la haute tenue de leurs débats. Il retrace brièvement l'activité des services provinciaux qui, soucieux du développement de la culture populaire, ont créé, en peu de temps, des bibliothèques mises au service de tous : bibliothèque provinciale itinérante, bibliothèque du second degré pour chercheurs et studieux, bibliothèque des Heures Claires de la jeunesse, spécialement destinée aux enfants.

Enfin, il souhaite aux Journées d'Étude organisées par la Bibliothèque de l'Université de Liège, un travail fructueux.

Le Docteur A. Hahn, Bibliothécaire en chef de la Faculté de Médecine de Paris, se fait, dans les termes suivants, l'interprète des délégations étrangères pour remercier, à son tour, la Députation permanente et célébrer les mérites de Liège, capitale de Wallonie :

Monsieur le Gouverneur.
Monsieur le Recteur,
Madame la Bibliothécaire en chef,
Mesdames, Messieurs,

S'il est parfois des moments où, au cours de sa carrière professionnelle, le bibliothécaire universitaire se trouve obligé de faire face à de lourdes charges morales et matérielles, il en est d'autres, par contre, peu nombreux mais combien agréables, qui l'autorisent à s'exprimer simplement et en toute sincérité. La mission que je remplis aujourd'hui, au nom de tous les collègues étrangers, si généreusement conviés à participer aux Journées d'Étude organisées

par l'Université de Liège, me procure l'occasion de vous dire combien il m'est agréable de pouvoir vous exprimer publiquement, Monsieur le Gouverneur, Monsieur le Recteur, Mesdames et Messieurs les Membres du Comité d'organisation, des remerciements que nous vous prions respectueusement d'accepter.

C'est en effet une très grande joie pour nous tous d'être aujourd'hui les hôtes d'une nation amie, dont les sacrifices si lourds ont contribué à libérer le monde d'une lourde oppression culturelle et permis à la pensée historique, littéraire ou scientifique de s'exprimer librement dans le cadre d'une très large coopération internationale. En acceptant votre invitation, nous savions devoir trouver dans la Capitale de la Wallonie, une hospitalité traditionnelle, un passé historique, une Université vivante, une bibliothèque universitaire largement ouverte aux progrès de la Science moderne, un foyer de culture hautement spécialisé. L'accueil qui nous a été réservé, le cadre de travail qui nous a réunis, la tenue et l'ampleur de nos travaux, montrent que nous ne nous étions pas trompés. De nos conversations naîtront des conclusions positives et l'intérêt marqué par les pouvoirs publics, par Messieurs les Ministres de l'Instruction Publique et des Travaux publics et par vous-même, Monsieur le Gouverneur, est un indice certain de confiance et de succès.

Les bibliothèques universitaires constituent, en effet, au sein des Universités, le premier laboratoire de travail, largement ouvert à tous, où non seulement les étudiants, mais également les maîtres et leurs assistants doivent pouvoir trouver l'essentiel de leurs informations. C'est dire combien elles doivent être l'objet d'une sollicitude constante, que seule la collaboration effective des autorités gouvernementales, provinciales et académiques, du corps professoral et des bibliothèques permet d'assurer. Leur croissance rapide, leurs besoins fonctionnels sans cesse grandissants, leur clientèle avide d'une information précise et complète font que de nombreux et toujours nouveaux problèmes se posent journellement et rendent nécessaires ces Journées d'Étude.

Respectueuses d'un passé sans lequel elles n'auraient pu se constituer, les Bibliothèques Universitaires, foyers de culture et de spécialisation, se tournent également vers le présent et vers l'avenir. Images vivantes de la formation scientifique et conservatoires des monuments de la production mondiale, il leur appartient également aujourd'hui de s'ouvrir encore plus largement aux découvertes de la science et des recherches historiques, en s'attachant à cette nouvelle tâche d'information et de diffusion que constituera demain le Centre annexe de Documentation,

Nous nous en voudrions cependant de ne pas vous dire, Monsieur le Gouverneur, combien nous avons été frappés, nos collègues et nous-même, de l'effort remarquable qui, dans ces années marquées par un bouleversement économique sans précédent, a abouti à la

très belle réalisation que constitue l'aménagement de la Bibliothèque Universitaire de Liège, rénovée. Certes, il reste encore beaucoup à faire pour le retour total des collections et le développement futur de cette institution.

Les réalisations actuelles nous ont cependant permis d'admirer, très sincèrement, en professionnels et en connaisseurs des difficultés administratives et matérielles, les efforts remarquables de M. le Recteur Fredericq, des autorités universitaires et tout particulièrement de Mme Gobeaux-Thonet, Bibliothécaire en chef et de ses collaborateurs; elles sont un sûr garant de l'avenir.

Soyez certains, Mesdames et Messieurs, que vos hôtes étrangers emportent de leur trop court séjour l'impression profonde que l'Université de Liège est une Université vivante, animée d'un esprit dynamique et d'une foi que l'on se plaît à souligner et que l'on souhaite d'être généreusement honorée.

Ils n'oublient pas non plus que l'avenir d'un peuple est fonction de son passé historique, et ils veulent aussi aujourd'hui rendre hommage au courage et au civisme d'une Cité douloureusement meurtrie au cours des deux dernières guerres mondiales. Ce sacrifice d'un peuple courageux et patriote a permis à votre « Cité Ardente » de suivre une voie que lui dictent les progrès de la Science. Ayant contribué à former l'élite d'une Société, issue d'un peuple tout entier et sans laquelle une nation moderne ne peut vivre ni progresser, l'Université de Liège étendra le rayonnement des relations culturelles internationales en offrant au monde savant, si riche et si divers dans sa pensée, des moyens matériels de documentation et d'information que, seules, les Bibliothèques Universitaires sont susceptibles de lui offrir.

Permettez-moi également de vous prier d'accepter, Monsieur le Gouverneur, l'hommage particulier que la délégation française se plaît à apporter à l'idéal commun de sacrifice, de pensée et de langue qui unit les nations belge et française.

Après le vin d'honneur, les participants entreprennent l'instructive et attrayante visite des Salons du Gouvernement provincial, l'ancien Palais des Princes-Évêques de Liège, sous la souriante direction de M. Brabant, Chef de division au Gouvernement provincial.

Jeudi 27 octobre 1949.

Excursion au Laboratoire des Hautes-Fagnes et aux Etablissements des Eaux thermales de Spa

A 9 heures du matin, les congressistes prennent place dans l'autocar qui va les conduire vers les hauts plateaux de la Belgique.

Après avoir suivi les méandres de la Vesdre, traversé Verviers et gravi la célèbre côte de Jalhay, ils prennent contact avec le paysage austère et grisant de la Fagne.

Au laboratoire universitaire des Hautes Fagnes (Mont-Rigi), le Professeur et Madame Raymond Bouillenne leur réservent l'accueil le plus charmant. Le Professeur retrace l'origine et les buts du laboratoire, explique l'originalité biologique des Fagnes,



exalte les vertus formatives de la recherche scientifique effectuée dans des conditions rudes mais saines, tandis que le vin de l'amitié, versé par les soins diligents de Mme Bouillenne, réchauffe agréablement les cœurs et les membres.



Soucieux de donner à ses invités une vivante leçon de choses, M. Bouillenne les conduit sur le terrain, devant une longue coupe pratiquée dans la tourbe.

M. G. E. Edwards, le distingué Secrétaire général de la Royal Society of Medicine, de Londres, conduit le petit groupe des plus vaillants et manifeste une véritable virtuosité à sauter à cloche-pied d'ilot en ilot pour échouer finalement avec un sourire toujours égal dans l'élément liquide. Au retour, la neige commence à tomber épaisse et drue.

Mais le Musée Léon Fredericq est un refuge rêvé (1). Après avoir admiré la documentation unique en son genre qu'il offre aux naturalistes et biologistes, les congressistes savourent le dîner ardennais, la « chefnaye » exquise et plantureuse, préparée par le cordon bleu du Musée.



Puis c'est le départ pour Spa, la descente vers Malmédy, dans le brouillard troué çà et là de brèves éclaircies. A Spa, M. Georges van Beneden, Docteur ès Sciences, Directeur du laboratoire des Etablissements des Eaux thermales, nous conduit aux lieux de captage des différentes sources et nous pilote dans les magnifiques installations des Bains carbo-gazeux dont il nous commente avec érudition les vertus curatives.

Le Syndicat d'Initiative représenté par son Secrétaire, M. Barzin, et le Chevalier Ch. de Thier, Administrateur-Directeur de la Compagnie fermière de Spa-Monopole, réservent ensuite aux congressistes

(1) La station scientifique universitaire des Hautes-Fagnes, au Mont Rigi fut ouverte le 16 juillet 1924. Ce laboratoire détruit pendant la dernière guerre, a été reconstruit en 1947. Le Musée qui en forme une annexe porte le nom de Léon Fredericq, en souvenir de l'illustre professeur qui prit l'initiative de faire des Hautes-Fagnes « un haut lieu d'études et de recherches ».

une réception digne de la grande tradition de la célèbre Ville d'Eaux, et tous les gourmets et gourmands se reposent de leurs fatigues en dégustant des pâtisseries servies par de jolies ardennaises en costume régional.

Mais tous les plaisirs ont une fin. L'autocar reprend la route et à Liège, devant la gare des Guillemins, c'est l'heure des adieux.

Leur mélancolie est atténuée par l'espérance d'un au-revoir : les Journées d'Étude n'ont-elles pas convaincu tous les participants de la nécessité de multiplier les contacts inaugurés à Liège ?

Questionnaire préparatoire aux Journées d'Étude

I. — DÉFINITION DU CADRE DES JOURNÉES D'ÉTUDE.

La coopération de la Bibliothèque centrale,
foyer de culture générale, et des Bibliothèques d'Instituts,
Séminaires et Laboratoires,
auxiliaires de la recherche spécialisée

Questions 1 à 5. — Une bibliothèque centrale universitaire, en tant que foyer de culture générale, offre généralement à ses lecteurs une documentation qui n'est pas nécessairement limitée au *livre*, dans le sens le plus strict du mot. Elle comprend notamment :

1. des ouvrages *anciens* manuscrits ou imprimés (incunables, éditions du XVI^e à la fin du XVIII^e siècle), dont l'intérêt peut couvrir toutes les disciplines en général, les sciences philologiques, l'histoire générale ou régionale, l'histoire de l'art, la paléographie, l'histoire des sciences, des idées et de la civilisation, et que la personnalité de leur auteur ou leur provenance peut rendre particulièrement précieux.

2. des ouvrages *modernes* : a) études *scientifiques* traitant de *généralités* (bibliographies, ouvrages de préférence, encyclopédies, biographies, etc.); b) études *scientifiques* traitant de *spécialités* (cours de professeurs, manuels pour étudiants, monographies purement scientifiques); c) études de *culture générale*; d) éditions régionales de caractère *bibliophile*.

3. des *périodiques* : a) de référence bibliographique; b) scientifiques (concernant toutes les disciplines ou certains groupes de disciplines); c) scientifiques spécialisés; d) de culture générale; e) régionaux; f) journaux (anciens, intéressants du point de vue de l'histoire sociale, économique et des idées; modernes étrangers, nationaux, régionaux).

4. des *cartes, plans et atlas* : a) *anciens*; b) *modernes* (mondiaux, nationaux, régionaux, coloniaux, géologiques, historiques, statistiques) qui sont susceptibles de retenir l'attention, non seulement

du géographe, mais du toponymiste, du philologue, de l'économiste, du statisticien, de l'historien des découvertes géographiques et de la colonisation.

5. des *estampes* : a) *anciennes* : indispensables à l'historien, à l'historien de l'art ou de l'évolution des techniques; b) *modernes* : d'artistes régionaux (où la bibliothèque a l'occasion de collaborer à la mission d'encouragement des talents du crû) ou de sujets régionaux (toujours utiles lorsqu'il s'agit de sites disparus, de coutumes tombées en désuétude, etc.); c) *portraits* : se rapportant à l'Université, à la région, au pays, à l'histoire des sciences.

6. des *monnaies* et *médailles* : qui apportent une foule de renseignements pour l'histoire en général, l'histoire de l'art, l'histoire économique, les reconstitutions archéologiques, l'histoire des sciences, l'histoire de l'Université, des Sociétés savantes de la région ou du pays.

7. des *documents photographiques*.

8. des *reproductions photographiques* : a) diapositives pour projections; b) négatifs; c) microfilms; d) films, etc., servant à la diffusion du matériel documentaire.

9. des *disques* : susceptibles de rendre de grands services non seulement pour l'histoire de la musique, mais aussi pour la médecine, la physiologie, la zoologie, la phonétique expérimentale et les cours de langue.

10. des *moulages*: d'œuvres d'art régionales, de sceaux, d'inscriptions.

11. des *collections diverses*, léguées par des bienfaiteurs.

12. des *archives diverses*.

Le choix des acquisitions, destinées à l'enrichissement quantitatif et qualitatif des collections existantes, dépend en grande partie des rapports qui unissent la Bibliothèque centrale et les bibliothèques des Instituts, des laboratoires et séminaires universitaires.

La Bibliothèque centrale a à la fois une mission de culture générale et de spécialisation à remplir. Encore faudrait-il fixer les limites de cette spécialisation, car c'est aux bibliothèques d'Instituts qu'il appartient de développer la spécialisation poussée.

Cette répartition du choix des acquisitions provient du fait que la Bibliothèque centrale et les bibliothèques d'Instituts n'ont pas la même clientèle. La première accueille les membres du Corps professoral, du Corps scientifique et les étudiants, mais aussi les chercheurs scientifiques isolés, les anciens universitaires (ingénieurs, industriels, magistrats, médecins, architectes, juristes, professeurs d'Athénée), les hommes de lettres, les journalistes, les artistes et les artisans. Aux bibliothèques d'Instituts, n'ont généralement accès que les professeurs, les membres du personnel scientifique et les étudiants.

Questions 6 à 9. — Dans ces conditions, une coopération entre la Bibliothèque centrale et les bibliothèques d'Instituts est-elle souhaitable et, dans l'affirmative, est-elle viable ?

En réalité, la première question ne devrait pas se poser. A l'heure actuelle, les ressources modestes dont dispose une Université rendent absolument nécessaire une collaboration qui, pour les mêmes raisons budgétaires, pourrait s'exercer non seulement dans le cadre strictement universitaire, mais également sur le plan régional (collaboration des bibliothèques scientifiques d'une même région) et sur le plan national (collaboration des bibliothèques scientifiques d'un pays). Le prêt interbibliothèques semble offrir une solution partielle, mais satisfaisante de ce problème. Mais sa mise en pratique révèle de sérieux inconvénients : il est souvent difficile de faire rentrer les ouvrages prêtés à des Instituts; les microfilms sont tantôt propriété du lecteur, tantôt propriété de la bibliothèque; les frais de port sont élevés et — obstacle plus grave — l'efficacité du prêt est affaiblie par le fait que certains ouvrages, comme les périodiques de l'année en cours, les bibliographies et les ouvrages de référence ne peuvent quitter le dépôt.

Questions 10 à 11. — La solution résiderait-elle dans la centralisation ou la décentralisation ? En d'autres termes, cette coopération pourrait-elle s'établir au prix de l'abandon, par les bibliothèques d'Instituts, d'une partie de leur autonomie en faveur de la Bibliothèque centrale ou, au contraire, par le transfert de certaines prérogatives de la Bibliothèque centrale au profit des bibliothèques d'Instituts ? Ou bien le salut résiderait-il dans une situation mitigée, dans laquelle la Bibliothèque conserverait la centralisation administrative (commandes, rédactions de catalogues, comptabilité) tout en facilitant une décentralisation — judicieusement adaptée à chaque cas — de ses collections ? Telle est la question qui, incontestablement doit primer toutes les précédentes et retenir notre particulière attention.

Elle ne doit pas, cependant, nous porter à sous-estimer des problèmes qui, au fond, en forment les corollaires.

Questions 12 à 15. — La bonne utilisation de la documentation dépend, en grande partie, de ceux qui la préparent et la mettent à la disposition des chercheurs. Dans toute bibliothèque centrale universitaire, le personnel se répartit en trois groupes : *a*) scientifique (bibliothécaire en chef, bibliothécaire-bibliographe); *b*) administratif (rédacteur, comptable, commis); *c*) technicien (préparateur-technicien, préparateur, photographe, huissier). Une exacte compréhension du rôle assigné à chacune de ces catégories permettrait de résoudre certaines difficultés dans la répartition du travail.

D'autre part, les bibliothécaires peuvent être simplement des diplômés universitaires ou des diplômés universitaires pourvus

d'un brevet supplémentaire de bibliothécaire-bibliographe, ou bien encore des spécialistes de l'une ou l'autre branche du savoir.

Ce dernier aspect est d'une importance toute spéciale pour les bibliothèques d'Instituts dont les responsables occasionnels appartiennent exclusivement à cette dernière catégorie. Si on veut leur imposer une formation technique supplémentaire, il est évident que les diplômés des facultés des sciences, sciences appliquées et médecine se trouveront nettement handicapés par les conditions de recrutement et d'examen actuellement en vigueur. La modicité du traitement alloué aux bibliothécaires explique d'ailleurs également le désintéret des ingénieurs, des juristes et des médecins pour cette carrière.

Et pourtant, quels services précieux tous ceux-ci ne pourraient-ils pas rendre dans le choix des acquisitions ou l'établissement des catalogues de matières !

Questions 16 à 18. — L'utilisation du budget constitue le dernier aspect des conditions d'une coopération efficace entre la Bibliothèque centrale et les bibliothèques d'Instituts.

Dans le budget propre de la Bibliothèque centrale, une répartition est nécessaire. Dans les bibliothèques d'Instituts, elle s'avère particulièrement délicate par le fait que le budget de chaque séminaire et laboratoire est unique et que le montant alloué doit en même temps servir aussi bien à l'achat d'instruments, d'animaux, de produits chimiques, que de livres et de revues. Étant donné cette situation, la Bibliothèque centrale doit-elle réserver un montant fixe et uniforme pour les acquisitions intéressantes chaque faculté ? Cette charge paraît impossible à assumer, puisque la Bibliothèque centrale ne peut être à la fois un foyer de culture générale et remplir en même temps la mission de spécialisation réservée à cinquante ou cent laboratoires, séminaires et instituts.

Toutes les considérations que nous venons d'énoncer peuvent se grouper autour de trois centres d'intérêt :

- 1) Bibliothèque centrale, foyer de culture générale. Bibliothèque d'Instituts, auxiliaires de la recherche spécialisée.
- 2) Centralisation administrative ou décentralisation des collections.
- 3) Qualification du personnel et utilisation du budget.

II. — L'ORGANISATION DES SERVICES DE DOCUMENTATION DANS UNE BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE

Liste d'accroissements et catalogues collectifs

Questions 1 à 5. — L'établissement d'une liste (sous forme de brochure photocopiée ou imprimée mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle) des *nouvelles acquisitions de la bibliothèque centrale* constitue le premier stade dans l'organisation des services de documentation.

Elle contient la liste des derniers accroissements classés par ordre systématique.

De son côté chaque institut, chaque séminaire (ou groupe de séminaires), chaque laboratoire (ou groupe de laboratoires) peut établir également la liste de ses acquisitions récentes et la transmettre à la Bibliothèque centrale. Celle-ci se trouve alors en possession d'un véritable *catalogue collectif* des bibliothèques de l'Université. Il suffit alors de reporter sur fiches les listes transmises par les instituts, d'y ajouter celles des acquisitions anciennes effectuées par ceux-ci et de placer ces fichiers dans la salle du catalogue de la Bibliothèque centrale pour offrir aux lecteurs un relevé complet des ressources bibliographiques de l'ensemble des services universitaires. Comme la transcription des fiches provenant des bibliothèques d'instituts serait confiée au personnel de la Bibliothèque centrale, la présentation de ce catalogue aurait l'avantage d'être uniforme. Cependant, il semble, à cet égard, que la normalisation des règles catalographiques qui forment toujours le principal obstacle à l'établissement d'un catalogue collectif, ne revêtirait pas dans ce cas une obligation absolue, l'essentiel résidant dans la présence, dans un même local, d'un matériel documentaire aisément consultable par la clientèle universitaire. Aussi pourrait-on envisager, pour épargner du temps, que la rédaction des fiches soit faite directement dans les instituts, suivant des directives générales fournies par la Bibliothèque centrale. Cet accommodement ne pourrait néanmoins s'appliquer au catalogue collectif des périodiques, dont la rédaction, plus compliquée, devrait être strictement réservée au personnel scientifique de la Bibliothèque centrale.

De l'échelon universitaire, le catalogue collectif peut s'élever à l'échelon régional et de là, au plan national. Son établissement devient naturellement de plus en plus délicat. Alors que dans le cadre limité de l'Université, la concordance de la présentation pouvait souffrir quelque latitude, la plus grande précision dans la standardisation des règles catalographiques est ici de rigueur. Or, chaque bibliothèque universitaire a des traditions de cataloguement qu'il est difficile d'abandonner. Alors que dans chaque université, la contribution à la rédaction d'un catalogue collectif régional ou national devrait pouvoir être comprise dans le travail habituel et quotidien du cataloguement, elle s'effectue dans la plupart des cas comme tâche supplémentaire, entraînant des frais importants (paiement du personnel supplémentaire pris sur le budget ordinaire), et une perte de temps considérable, les fiches devant circuler dans chaque bibliothèque avant de revenir à la bibliothèque chargée de les centraliser.

Le procédé de confection du catalogue collectif peut également susciter quelques difficultés. Il peut se présenter sous forme de livre, mais de ce fait il court le risque d'être périmé dès sa publication.

Rédigé sur fiches, il entraîne pour chaque bibliothèque qui désire en faire l'acquisition, l'immobilisation ou l'achat de fichiers et de meubles et l'oblige à distraire un personnel chargé d'intercaler, périodiquement, les fiches des nouveaux accroissements de chaque bibliothèque comprise dans le système.

Bureau de renseignements

Questions 6 à 10. — Quels que soient les avantages d'un catalogue collectif des bibliothèques d'une Université, il ne peut cependant donner une réponse complète à toutes les demandes des lecteurs, ni dispenser celui-ci de recourir à la question verbale ou écrite auprès du personnel scientifique de la Bibliothèque. Dans de nombreuses bibliothèques universitaires, un bibliothécaire, installé en permanence dans la Salle des Catalogues ou la Salle de Lecture, est chargé de répondre aux demandes des lecteurs. Il s'acquitte habituellement de cette tâche en surcroît de ses fonctions principales et sa compétence, incontestable lorsqu'il s'agit d'une orientation générale, reste limitée, pour les questions plus précises, à la science dans laquelle il est spécialisé.

Afin de remédier à ces inconvénients, plusieurs bibliothèques universitaires américaines ont mis sur pied un bureau de renseignements. Pour rendre les services qu'on attend de lui, ce bureau doit être constitué par un personnel absolument indépendant de la routine de la bibliothèque et composé de spécialistes des principales branches du savoir (médecine, droit, technique, sciences, philosophie et lettres).

Ce personnel doit-il être nécessairement et exclusivement formé de bibliothécaires ? Faut-il, au contraire, les écarter au profit de « documentalistes », ou la solution réside-t-elle dans une équipe mixte, où spécialistes et techniciens mettraient en commun leur expérience de la documentation, puisée à des sources différentes mais complémentaires ?

D'autre part, le personnel spécialisé de bibliothèques d'Instituts pourrait-il jouer un rôle direct dans ce bureau de renseignements ? Ces problèmes méritent, au cours de nos Journées d'Étude, un examen approfondi.

Sans entrer dans le détail du fonctionnement de ce bureau, ce dernier devrait être capable d'aiguiller promptement un lecteur en quête de tel ouvrage ou tel article vers la section ou la bibliothèque qui pourra le lui procurer, d'en fournir rapidement une reproduction photographique, de fournir sur un sujet quelconque, voire très spécial, les références bibliographiques essentielles.

Pour remplir cette triple mission, il devrait être pourvu de l'équipement matériel et bibliographique adéquat, posséder un atelier de photographie et de prise de vue de microfilm, disposer d'un

bureau annexe chargé du dépouillement des revues bibliographiques les plus importantes.

Tous ces points appelleraient un développement.

Dans le domaine de la reproduction photographique, se pose le problème de la propriété intellectuelle et de la fourniture éventuellement gratuite des microfilms, telle qu'elle est assurée en Suède, par exemple.

En ce qui concerne le bureau de dépouillement, celui-ci devrait également assurer la traduction d'articles de revues étrangères, comme le font certains services de documentation d'entreprises industrielles ?

Bien que, dans le cadre universitaire, ce soin paraisse à première vue superflu, nous signalons cette question parce qu'on nous l'a posée à plusieurs reprises.

En corollaire à cet aspect de la question, il importerait peut-être de dissiper une équivoque. On ne doit pas réclamer du bureau de renseignements bibliographiques plus qu'un rôle d'orientation. Toute exagération dans ce sens s'opérerait au détriment de l'initiative personnelle et de la liberté de la recherche scientifique, qui sont les conditions essentielles de son succès.

Comme pour les catalogues collectifs, on pourrait envisager une organisation de renseignements bibliographiques qui ne soit pas strictement limitée à l'Université, mais s'étende à la région ou au pays. Outre les difficultés que nous avons signalées tantôt, les problèmes de la coordination et de l'autonomie des bureaux régionaux rendraient son application très aléatoire.

En tout cas, qu'il s'agisse d'un bureau de renseignements rattaché à une bibliothèque universitaire, ou d'un service englobant un complexe plus ou moins riche de bibliothèques scientifiques, cet organisme devrait former au sein de la bibliothèque, une cellule indépendante (personnel et crédit distincts) et non une excroissance qui en épuiserait peu à peu les forces vives.

QUESTIONNAIRE

I. — Bibliothèque centrale : foyer de culture générale Bibliothèques des Instituts : centres de spécialisation

1. La Bibliothèque centrale doit-elle limiter sa documentation au *livre*, dans le sens strict du mot ou doit-elle au contraire, tel un foyer de culture générale, tenir à la disposition de ses lecteurs, non seulement des livres manuscrits ou imprimés et des périodiques, mais également des :

- a) cartes, plans, atlas;
- b) estampes;

- c) monnaies et médailles;
- d) documents et reproductions photographiques;
- e) disques.

2. Dans quelle mesure doit-elle partager ce soin avec les bibliothèques d'instituts, laboratoires, séminaires ?

3. En d'autres termes, la Bibliothèque centrale a-t-elle uniquement à remplir une mission de culture générale, ou peut-elle se livrer à la spécialisation, qui semble être le rôle des bibliothèques d'Instituts ?

4. Si l'on admet que la Bibliothèque centrale doit consacrer une partie de ses efforts à la spécialisation, quelles limites devrait-on fixer à celle-ci ?

5. Comme ce problème dépend en grande partie de la clientèle que la Bibliothèque centrale et les bibliothèques d'Instituts ont à satisfaire, à quelles catégories de lecteurs celles-ci doivent-elles respectivement permettre l'accès de leurs collections ?

Coopération de la Bibliothèque centrale et des bibliothèques d'Instituts

6. Dans ces conditions, une coopération entre la bibliothèque centrale et les bibliothèques d'Instituts est-elle

- a) souhaitable ?
- b) viable ?

7. Cette coopération n'est-elle pas une nécessité en raison des ressources généralement modestes de nos universités ?

8. Faut-il également envisager une coopération plus large, sur le plan régional et national ?

9. Dans ce cas, les prêts entre bibliothèques n'offrent-ils que des avantages ?

Centralisation ou décentralisation

10. La centralisation ou la décentralisation facilite-t-elle une coopération efficace entre la Bibliothèque centrale et les bibliothèques d'Instituts ?

11. Y a-t-il avantage ou inconvénient à adopter la formule : centralisation administrative (commandes, comptabilité, catalogage) et décentralisation des collections ?

Personnel

12. La bonne utilisation de la documentation dépendant en grande partie de ceux qui la préparent et la mettent à la disposition

des chercheurs, comment concevez-vous le rôle et la qualification des différentes catégories du personnel de la Bibliothèque centrale :

- a) scientifique;
- b) administratif;
- c) technique ?

13. Est-il opportun de reviser le programme de l'examen de bibliothécaire-bibliographe actuellement en vigueur dans votre pays ?

14. Les spécialistes des disciplines autres que celles de la Faculté de Philosophie et Lettres, doivent-ils être astreints à subir l'examen de bibliothécaire-bibliographe sur les mêmes matières que les philologues et les historiens ?

15. La sélection des livres et l'établissement des catalogues de matières doivent-ils être confiés :

- a) à des spécialistes de chaque discipline ?
- b) à des bibliothécaires diplômés ?
- c) à des spécialistes bibliothécaires diplômés ?

Budget

16. Comment est constitué le budget de votre bibliothèque ? Sur quelles bases en a été fixé le montant ?

17. Comment utilisez-vous votre budget ? Opérez-vous une répartition ? Dans l'affirmative sur quels critères ?

18. Etes-vous partisan d'une répartition uniforme par Faculté ?

II. — L'organisation des services de documentation dans une bibliothèque universitaire

Listes d'accroissements. — Catalogues collectifs

1. Publiez-vous une liste d'accroissements de vos collections ? Sous quelle forme ? Quelle en est sa périodicité ? Quelle est sa diffusion ?

2. Les instituts, séminaires et laboratoires de votre Université rédigent-ils une liste des accroissements de leur bibliothèque ? Vous la transmettent-ils ?

3. Possédez-vous un catalogue collectif des bibliothèques de votre Université ? Dans la négative, des efforts ont-ils déjà été tentés pour le constituer et quelles sont les obstacles qui en ont retardé l'achèvement ?

4. Dans votre pays, existe-t-il une collaboration entre votre bibliothèque universitaire et divers organismes tels que les industries,

les instituts de recherche, les maisons d'édition, etc... Sous quelle forme se manifeste-t-elle ?

5. Un catalogue collectif national est-il réalisable actuellement ? Y a-t-il eu, dans votre pays, des tentatives récentes dans ce sens ?

Bureau de renseignements bibliographiques

6. Estimez-vous que le service de renseignements bibliographiques peut être assuré par un ou plusieurs bibliothécaires, en surcroît de leur tâche principale ?

7. De quels éléments devrait être composé, selon vous, le personnel du bureau de renseignements d'une bibliothèque universitaire ?

8. Quel rôle pourrait y jouer le personnel scientifique des bibliothèques d'Instituts ?

9. Approuvez-vous la conception du bureau de renseignements telle que nous l'avons exposée ? Dans la négative quelles observations voudriez-vous présenter ?

10. Quels sont les problèmes, omis par nous, et rentrant dans le cadre de nos Journées d'Étude qui vous paraissent intéressants à discuter ?

* * *

Nous remercions les personnalités suivantes qui ont bien voulu répondre à notre questionnaire :

MM. Fr. BONIVER, Bibliothécaire de la Société Royale « Le Vieux-Liège ».

L. BRULL, Professeur à la Faculté de Médecine de l'Université de Liège.

G. CALMETTE, Bibliothécaire en chef de l'Université de Paris (Sorbonne).

H. C. CAMPBELL, Research Library and Bibliographical Development, U. N. E. S. C. O. (Paris).

F. CAMPUS, Professeur à la Faculté des Sciences appliquées de l'Université de Liège.

E. DAMAS, Chargé de cours à l'Université de Liège et Directeur de la Bibliothèque Ed. van Beneden, Liège.

Mlle H. DANTHINE, Professeur à l'Université de Liège, au nom de l'Institut supérieur d'Histoire de l'Art et d'Archéologie de l'Université de Liège.

MM. L. DECHESNE, Professeur émérite de l'Université de Liège.

Ch. DEFRECHEUX, Bibliothécaire en chef honoraire de l'Université de Liège.

- MM. M. DEHALU, Professeur émérite, Administrateur-Inspecteur honoraire de l'Université de Liège.
de LA FONTAINE-VERWEY, Bibliothécaire en chef de la Bibliothèque de l'Université d'Amsterdam.
- Mme M. DELCOURT-CURVERS, Professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège.
- MM. A. DENOEL, Professeur à la Faculté de Médecine à l'Université de Liège.
J. DONNAY, Artiste graveur, Professeur à l'Académie royale des Beaux-Arts, Liège.
G. DOR, Professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Liège.
L. D'OR, Professeur à la Faculté des Sciences de l'Université de Liège.
Lieutenant-Colonel FLEURY, ancien Bibliothécaire de l'École Royale Militaire, Bruxelles.
P. FREDERICQ, Agrégé, Chef de travaux de Bactériologie à l'Université de Liège.
E. FRENAY, Professeur à la Faculté des Sciences appliquées de l'Université de Liège.
R. H. GERMAÏ, Professeur à la Faculté des Sciences de l'Université de Liège.
G. HAMOIR, Chef de travaux à l'Institut Ed. van Beneden de l'Université de Liège.
Edg. JANSSENS, Professeur émérite à l'Université de Liège.
- Mme H. KESSELS, Bibliothécaire en chef de l'Université libre de Bruxelles.
- MM. A. KESSEN, Bibliothécaire en chef de la Bibliothèque de l'Université de Leyde.
H. KETELAAR, Bibliothécaire de l'Observatoire Royal de Belgique, Uccle.
T. KLEBERG, Bibliothécaire en chef de l'Université d'Uppsala.
H. LALOUX, Président de l'Union liégeoise du Livre et de l'Estampe.
P. LALOUX, Président de l'Institut archéologique liégeois.
S. V. LARKEY, Welch Medical Library (The Johns Hopkins University, Baltimore).
- M. et Mme LECONTE, Assistants à la Faculté de Médecine de l'Université de Liège.
- MM. M. LEGRAYE, Professeur à la Faculté des Sciences appliquées de l'Université de Liège.
P. MACAR, Chargé de cours à la Faculté des Sciences de l'Université de Liège.

- MM. J. MAENHAUT, Bibliothécaire de l'Institut Universitaire des Territoires d'Outre-Mer, Anvers.
- M. MAES, Bibliothécaire du Département de l'Instruction publique, Bruxelles.
- Ch. MASSONNET, Professeur à la Faculté des Sciences appliquées de l'Université de Liège.
- R. PASQUASY, Chargé de cours à l'Institut supérieur des Sciences Pédagogiques, Liège.
- M. PIQUARD, Bibliothécaire en chef de l'Université de Besançon.
- R. PIRET, Chargé de cours à l'Institut supérieur des Sciences Pédagogiques, Liège.
- M. PIRON, Professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Gand.
- E. POLAIN, Bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque de l'Université de Liège.
- M. H. SAUVENIER, Agrégé de l'Enseignement supérieur, Chef de Travaux à la Faculté des Sciences de l'Université de Liège.
- Mme H. SAUVENIER-GOFFIN, Bibliothécaire à la Bibliothèque de l'Université de Liège.
- Dom Ph. SCHMITZ, O. S. B., Bibliothécaire de l'abbaye de Maredsous.
- MM. E. SPRONCK, Professeur à la Faculté des Sciences appliquées de l'Université de Liège.
- P. SWINGS, Professeur à la Faculté des Sciences, au nom de l'Institut d'Astrophysique de l'Université de Liège.
-

Examen des réponses reçues au questionnaire

ESSAI DE SYNTHÈSE (1)

L'intérêt que l'on a bien voulu accorder à nos Journées d'Étude, et qu'affirme aujourd'hui votre présence en cette salle, nous en avons déjà trouvé un témoignage dans les réponses que nous a valu notre questionnaire; elles émanent aussi bien de bibliothécaires d'Institutions scientifiques, de membres de Sociétés savantes et de travailleurs isolés : étudiants, artistes, etc. que de professeurs et de bibliothécaires d'universités.

Nous avons de la sorte pu nous rendre compte des points qui retenaient l'attention, et de la diversité des solutions que l'on apporte à certains problèmes : c'est autour de ceux-ci particulièrement qu'il nous a semblé que devaient d'abord se centrer nos débats : ils n'en excluent aucunement d'autres que, dans le cadre de notre programme, vous souhaiteriez discuter. Il nous est d'ailleurs apparu que certaines opinions qui, telles qu'elles ont été formulées, semblent inconciliables, trouveraient dans la pratique un terrain d'entente. Car si parfois des mots identiques recouvrent des réalités différentes, combien de fois, en revanche, voit-on des théories divergentes aboutir à des réalisations fort semblables. C'est pourquoi, si intéressante qu'ait été notre enquête, nous pensons qu'elle ne sera fructueuse que par l'échange de vues auquel vous voulez bien participer.

Nous allons donc vous rappeler les questions que nous avons proposé à votre attention, et vous donner la substance des réponses qui nous ont été apportées.

Un premier groupe de questions portait sur le rôle respectif de la Bibliothèque centrale (B. C.) et des Bibliothèques d'Instituts ou de Séminaires (B. I.).

1) Sur la première question, les avis sont extrêmement partagés : pour certains, la B. C. doit accueillir les documents de toute nature; d'autres pensent que les collections offrant un intérêt didactique trouveraient mieux leur place dans les séminaires ou instituts;

(1) Texte lu à la séance d'ouverture du 24 octobre et rédigé par M. Hélin. Voir p. 48.

d'autres encore n'admettent que les documents tirés à plusieurs exemplaires (imprimés, estampes, monnaies), les *unica* devant plutôt trouver place dans les musées et dépôts d'archives. Certains enfin considèrent que les efforts de la bibliothèque doivent se concentrer uniquement sur le livre, au sens large du terme (livres et périodiques). On leur objectera que nulle part mieux que dans une bibliothèque universitaire des documents tels que manuscrits, estampes, cartes et plans ne pourraient être catalogués, décrits et mis à la disposition du public lettré. Il existe d'autre part, des situations de fait : notre bibliothèque, dès sa fondation, a reçu en partage des manuscrits provenant d'abbayes de la région : héritière des bibliothèques monastiques, elle doit en continuer, dans une certaine mesure, la tradition. Et aurait-il fallu refuser le legs Wittert, qui nous a enrichi non seulement de livres, mais aussi de manuscrits et d'œuvres d'art ?

2) Certains estiment que les collections de caractère didactique (cartes, atlas, reproductions photographiques, disques) trouveraient mieux leur place dans les Instituts ou séminaires (de géographie, d'histoire de l'art, de phonétique, par exemple).

3) La quasi-unanimité des réponses assignent à la B. C. une mission de culture générale; aux B. I., la spécialisation. Quelques-unes néanmoins notent que la B. C. doit parer à la carence des B. I. dans le cas où, par exemple, tel enseignement n'est pas représenté dans le corps académique — c'est le cas, chez nous, de la théologie.

Certains travailleurs isolés souhaiteraient avoir communication d'ouvrages spéciaux à la B. C., sans recourir aux B. I. d'accès moins aisés; d'autres, au contraire, voudraient que les B. I., plus largement ouvertes, déchargent la B. C. d'une partie de sa tâche.

4) Il était impossible de donner une réponse adaptée à la multiplicité des cas. Nous en avons reçu une, fort judicieuse, qui envisage le problème tel qu'il se pose pour un séminaire de philologie romane.

Il va de soi que les B. I. doivent être pourvues d'ouvrages de référence (Dictionnaires, Manuels, Répertoires, Tables, etc.), indépendamment de ceux de la B. C., et qui ne peuvent être enlevés aux travailleurs pour les besoins du prêt par exemple.

Une distinction opportune a été faite à ce propos entre Bibliothèques d'Instituts et Bibliothèques de Laboratoires. On constate aussi que, dans des buts didactiques, des professeurs sont amenés à pratiquer sur certains ouvrages, non seulement le *jus utendi*, mais le *jus abutendi*, c'est-à-dire, qu'ils les découpent et enlèvent des planches pour des projections épidioscopiques par exemple. Cela peut se défendre; à condition toutefois que ces ouvrages, utilisés comme matériel d'usage courant, au même titre que des produits chimiques ou des animaux de laboratoire, ne soient plus portés au crédit « Bibliothèques », ce terme impliquant *conservation* et mise à la disposition de la communauté : celle-ci

n'étant disposée à consentir les sacrifices qu'exige le développement des collections qu'à la condition que leur jouissance ne lui soit pas dérobée.

5) Ici encore, des opinions nettement opposées s'affrontent, du moins quant aux B. I.; en pratique cependant, même ouvertes à tous les travailleurs, des bibliothèques spéciales, d'archéologie orientale, d'économie politique ou de biochimie ne seront fréquentées, outre le personnel scientifique et les étudiants, que par de très rares lecteurs... L'intérêt réel qu'offre la B. I. « ouverte à tous les travailleurs », c'est d'exclure l'arbitraire dans l'octroi des cartes de fréquentation. Ceci ne supprime d'ailleurs pas chez les usagers la crainte — justifiée ou non — de voir leurs recherches soumises à un certain contrôle dans des salles où le lecteur travaille pour ainsi dire sous l'œil du personnel.

Avantages et inconvénients des B. I. ont été fort bien mis en lumière par un des professeurs émérites de notre Université, à la réponse de qui une longue carrière scientifique et l'expérience des problèmes d'administration confère une particulière autorité.

Une réalisation particulièrement intéressante nous semble avoir été apportée par la Bibliothèque universitaire de Leyde, où des salles de travail ont été aménagées dans les locaux de la B. C., et y groupent les ouvrages relatifs à une discipline ou à des disciplines connexes.

6 et 7) Ces questions ne pouvaient qu'entraîner un sentiment unanime.

8) Une coopération plus large sur le plan régional ou national paraît évidemment souhaitable; mais elle doit, disons-le en passant, venir à son heure, et ne pas prendre le pas sur celle qu'il convient d'instaurer avant tout entre les différents instituts d'une même Université. Il sera fait mention des réalisations dans la seconde partie de cet exposé (II, 5).

9) Quant au prêt entre bibliothèques, on s'accorde — à une exception près — à reconnaître que ses avantages l'emportent sur ses inconvénients. Les difficultés budgétaires de l'heure en font une nécessité; il apparaît particulièrement intéressant dans des pays peu étendus et dotés d'un réseau très dense de communications, qui rend les échanges commodes et rapides.

10-11) Les questions relatives à la centralisation ont suscité également des réactions très nombreuses; une nette majorité se prononce en faveur de la formule « centralisation administrative » (commandes, comptabilité, catalogement), « décentralisation des collections ».

Celle-ci est, chez nous, une nécessité, vu la dispersion des bâtiments universitaires. Il faut éviter, toutefois, qu'elle n'entraîne un éparpillement en bibliothèques trop peu importantes pour justifier un personnel à demeure : la tenue des collections en souffre,

et d'autre part, ces multiples dépôts ont chacun leurs exigences. Aussi préconise-t-on et a-t-on réalisé le regroupement dans un local unique des bibliothèques d'un même *campus*.

A Leyde, cette politique est évidemment favorisée par une organisation fortement centralisée. La réponse du bibliothécaire de la *Welch Medical Library* témoigne de tendances tout à fait différentes : cette institution jouit, à l'intérieur de la *Johns Hopkins University* d'une autonomie complète; et le conseil de l'un des instituts rattachés à notre Faculté de Philosophie et Lettres a émis, à l'unanimité, un vœu tendant à sauvegarder l'autonomie complète de la Bibliothèque en question, qui serait d'ailleurs — pour autant que ses locaux le permettent — libéralement ouverte à tous les travailleurs.

12) La répartition des tâches entre personnel scientifique, administratif et technique, bien définie par diverses réponses, n'appelle pas d'observations particulières.

13-14) Un courant d'opinion assez important se manifeste en faveur d'une base de recrutement plus large pour les bibliothécaires : en fait, ils étaient jusqu'ici presque tous issus des Facultés des Lettres.

Il y aurait un intérêt évident à ce que des candidats issus d'autres Facultés se présentent à l'examen de bibliothécaire, dont le programme, dès lors, devrait être aménagé : un certain nombre de matières à option devraient permettre au récipiendaire de faire la preuve de ses connaissances en des domaines qui ne sont pas forcément étrangers à sa formation universitaire. Ceci, d'ailleurs, ne lèvera pas l'obstacle qui éloigne de nos bibliothèques les universitaires nantis d'un diplôme qui leur permet de faire carrière au barreau, dans la médecine, ou dans l'industrie, et qui est la médiocrité de la situation offerte à cette catégorie du personnel scientifique.

Pour en revenir à l'examen de bibliothécaire, une seule réponse — et elle ne vient pas d'une institution universitaire — se prononce en faveur du statu quo. Certains ont exprimé l'avis qu'il était souhaitable que les futurs bibliothécaires soient astreints aux mêmes épreuves, quelle que soit la Faculté dont ils sont issus : faut-il entendre « aux mêmes épreuves sur les connaissances professionnelles fondamentales (bibliothéconomie, bibliographie, etc.) » ? Signalons enfin le cas particulier de la Hollande, où le diplôme de bibliothécaire n'est point requis dans les bibliothèques scientifiques.

15) De l'avis général, le choix des livres incombe à des spécialistes : l'établissement des catalogues de matières à des bibliothécaires diplômés, spécialistes dans la mesure du possible, ou faisant appel, le cas échéant, à des spécialistes.

16-18) Les questions de budgets sont trop diversement réglées pour qu'il soit possible de dégager une vue d'ensemble en cette matière.

Au reste, les crises monétaires de l'après-guerre ont rendu caduques beaucoup de dispositions réglementaires; on a dû pallier à ces difficultés par des mesures transitoires.

Une quasi-unanimité se prononce contre la répartition uniforme des crédits par Faculté.

II. Organisation des Services de Documentation dans une Bibliothèque Universitaire.

A cette partie du questionnaire, les réponses sont beaucoup moins nettes : c'est que nous abordons ici un domaine tout neuf, où les desiderata sont nombreux, et les réalisations rares encore. C'est avec un intérêt d'autant plus vif que nous considérons ce qui a été fait ailleurs, et nous remercions d'avance nos collègues des bibliothèques étrangères des enseignements qu'ils ne manqueront pas de nous apporter.

1) La publication d'une liste d'accroissement a été réalisée à Leyde : interrompue par la guerre, elle n'a pu être reprise en raison des difficultés budgétaires. Plusieurs bibliothèques mettent à la disposition de leurs lecteurs les fiches de leurs nouvelles acquisitions, tandis que des Bibliothèques de Départements Ministériels, des sociétés savantes, etc., en informent les intéressés par des listes publiées à part ou insérées dans leurs Bulletins.

L'obstacle qui s'oppose à la généralisation de cette pratique c'est le manque de personnel, incidence toujours des difficultés budgétaires ! On souhaiterait aussi qu'une périodicité plus grande soit donnée à ces listes. En Suède, la liste d'accroissement est réalisée sur le plan national, en ce sens qu'il existe un catalogue imprimé collectif des bibliothèques scientifiques : il est publié annuellement, mais ne concerne que les publications étrangères; les suédoises sont réparties par le jeu du dépôt légal entre les quatre bibliothèques scientifiques du pays. On nous cite aussi l'exemple de l'*Accessionskatalog* annuel danois, avec classement systématique et index. La France dispose d'un catalogue collectif des périodiques des bibliothèques universitaires; une nouvelle édition de celui qui a été publié chez nous en 1935 est en voie d'élaboration.

7) De l'avis général, les bibliothécaires sont suffisamment absorbés par leur tâche pour pouvoir en outre assumer le service d'un bureau de Documentation.

8) Les avis sont partagés : bibliothécaires spécialistes ou spécialistes non bibliothécaires.

9-10) Le plan du Bureau de renseignement est généralement bien accueilli. Un jeune licencié nous dit combien une orientation bibliographique lui aurait évité de pertes de temps. Certains toutefois craignent que le service tel que le souhaitent notamment les techniciens, pour qui la question de rapidité est primordiale, ne

dépasse les moyens et le rôle d'une Bibliothèque universitaire. Il ne faudrait pas, selon une formule heureuse, qu'au lieu de la Bibliothèque dans l'Université, on ait l'Université dans la Bibliothèque. On a aussi suggéré la création d'un service de documentation unique pour tout le pays.

Annexé à la B. C., le bureau devra se borner à orienter les étudiants des candidatures et les lecteurs en quête d'une documentation générale; le catalogue de matières doit d'ailleurs satisfaire à la plupart de ces besoins. Quant à ceux qui se livrent à des recherches plus poussées, c'est auprès des professeurs et du personnel scientifique des Instituts qu'ils trouveront des directives.

11) Parmi les remarques dont nous ont fait part nos correspondants, mentionnons : 1) l'insuffisance d'une documentation purement bibliographique, telle celle que donnait l'Institut international de Bibliographie : or une nomenclature de travaux est de faible utilité si on ne dit pas où ils peuvent être consultés; 2) rôle et conception du catalogue analytique; 3) utilisation des moyens techniques appropriés pour libérer le bibliothécaire des tâches qui le détournent de sa véritable mission; 4) rôle du cabinet des périodiques comme éveilléur de curiosités, stimulant pour la recherche et instrument de culture générale...

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Extraits de quelques réponses

1. M. M. DEHALU, Professeur émérite et Administrateur-Inspecteur honoraire de l'Université de Liège.

« ...Les bibliothèques des Instituts sont une nécessité, conséquence de la spécialisation de plus en plus poussée des sciences en général. Mais, comme les langues d'Ésope, elles peuvent être la meilleure et la pire des choses.

La meilleure si elles sont bien organisées, c'est-à-dire :

- 1) ouvertes à *tous* les chercheurs,
- 2) si le prêt des ouvrages est strictement réglementé,
- 3) si les ouvrages sont parfaitement catalogués,
- 4) si l'acquisition des livres et revues est réduite à l'indispensable.

Au contraire, c'est la pire des choses si :

- 1) elles ne servent que des intérêts particuliers, ou si elles sont accaparées par un petit nombre de privilégiés,
- 2) si elles sont abandonnées sans surveillance,
- 3) si elles achètent sans discernement. »

« ...Il faut qu'un arrangement intervienne entre les bibliothèques de spécialisation et la Bibliothèque centrale.

Si les premières ne limitent pas leurs exigences, où trouveront-elles la place nécessaire pour classer tous leurs livres et comment assureront-elles la conservation de collections importantes, sources où s'alimenteront les chercheurs à venir, parmi lesquels surtout se trouveront nos élèves et nos anciens élèves.

Ce rôle ne peut être assuré par les bibliothèques de spécialisation parce qu'elles n'ont ni l'organisation nécessaire, ni les locaux suffisants; qu'en outre, le présent les préoccupe plus que le passé. Je veux dire par là que les publications d'ouvrages et de revues récents les intéressent souvent davantage pour leurs travaux en cours.

Le mal, jusqu'à présent, n'est pas grave, parce que les bibliothèques de spécialisation sont en général, peu développées. D'autre part, la Bibliothèque centrale manque de place pour héberger les Séminaires. Aussi faut-il appeler de tous nos vœux la création d'une nouvelle bibliothèque, qui devra être conçue non seulement comme un foyer de culture générale, mais aussi comme le dépôt centralisateur de tous les ouvrages de spécialisation. »

M. M. PIRON, Professeur à l'Université de Gand.

« ...Si l'on admet que la spécialisation de la Bibliothèque centrale ne doit être que relative, voici comment je verrais s'opérer la discrimination dans le domaine de la philologie moderne qui m'est assez familier.

Toutes les grandes éditions de texte seront acquises par la Bibliothèque centrale : on réservera à la bibliothèque des séminaires les collections savantes ou non, orientées vers un usage scolaire ou didactique (par exemple l'actuelle série des Textes littéraires français publiés par Droz). De même, les recueils de documents, j'entends ceux qui, dans une discipline déterminée, apportent au spécialistes des métaux bruts (tels les *Altas linguistiques* dont, au surplus, professeurs et étudiants peuvent avoir besoin pendant les cours pratiques).

On ne privera pas les séminaires des principales études de linguistique qui ont cependant leur place marquée à la Bibliothèque centrale, mais on attribuera exclusivement aux premiers le dépôt des travaux et monographies relatifs à des problèmes de *détail*.

Même règle en ce qui concerne les livres d'histoire et de critique littéraire. Une étude sur les métaphores dans tel recueil de tel poète n'intéressera pas la Bibliothèque centrale, mais bien toute étude, si approfondie soit-elle, qui touche à l'*ensemble* de la vie, de l'œuvre ou de la technique d'un écrivain. Je n'ai pas d'opinion sur le point de savoir si les thèses publiées doivent être envisagées comme telles et être, systématiquement, affectées à la Bibliothèque centrale ou aux Instituts. »

3. MM. P. SWINGS, Professeur à l'Université de Liège, M. MIGEOTTE, P. LEDOUX, et B. ROSEN, membres du personnel scientifique de l'Institut d'Astrophysique de l'Université de Liège.

«...Nous pensons que la Bibliothèque centrale ne peut limiter strictement sa documentation au livre. Dans tous les domaines, nous croyons que les deux tests à appliquer en vue de départager les attributions de la Bibliothèque centrale et des bibliothèques d'Instituts sont les suivants :

1) Tout ouvrage, périodique ou collection qui intéresse plusieurs disciplines relève de la Bibliothèque centrale.

2) Il faut tenir compte des intérêts prévalents dans le groupe social desservi par la Bibliothèque centrale afin d'enrichir, en particulier, ses collections dans ce sens.

Il semble évident, par exemple, que la littérature, la géographie ou l'histoire sont susceptibles d'intéresser une tranche plus large de la population que la physique nucléaire, l'hydrodynamique des fluides aux vitesses supersoniques ou l'astrophysique !

En ce qui concerne le point *d* de la question I, 1 (documents et reproductions photographiques), il semble que la répartition entre la Bibliothèque centrale et les Instituts devrait se faire sur la même base, tandis qu'un seul laboratoire, pour la préparation de reproduction, rattaché à la Bibliothèque centrale, pourrait couvrir tous les besoins de l'Université.

Il nous semble que la question fondamentale, du point de vue du personnel scientifique, est celle des revues et périodiques, et nous croyons qu'il est dans son intérêt que les revues intéressant simultanément plusieurs disciplines appartiennent à la Bibliothèque centrale, la question de consultation et d'emprunt étant alors, en général, plus facile, tandis qu'il est essentiel que les revues spécialisées fassent partie des Instituts.

...Un point important, à notre avis, concerne l'aide que le personnel bibliothécaire spécialisé de la Bibliothèque centrale pourrait fournir aux Instituts.

D'une façon générale, nous sommes pour notre part, assez satisfaits des services et des facilités au point de vue bibliothèque tels qu'ils existent en ce moment.

Nous sommes convaincus néanmoins de la nécessité d'un catalogue général à la Bibliothèque centrale et d'une classification uniforme pour toutes les bibliothèques d'une université au moins.

Pour que l'établissement de ce catalogue général et de cette classification puisse se faire, il est indispensable que le travail soit dirigé par des bibliothécaires expérimentés.

La solution la plus pratique consisterait sans doute, à ce que des membres du personnel de la Bibliothèque centrale soient désignés pour visiter périodiquement et superviser le travail dans les biblio-

thèques spécialisées, diriger le classement et l'établissement des catalogues.

De plus, chaque bibliothèque d'Institut devrait être dotée d'une personne chargée de la conservation des collections, du travail matériel de classement, du service des prêts, de la correspondance générale concernant les échanges de publications, etc. Le statut de cette personne pourrait être utilement discuté au cours des Journées d'Étude.

La réalisation de ce programme exigerait probablement un accroissement du cadre du personnel de la Bibliothèque centrale, et le recrutement devrait se faire en tenant compte des disciplines représentées par les bibliothèques spécialisées.

Outre le bon ordre des bibliothèques d'Instituts et les facilités fournies par le catalogue général et l'uniformité de classification, ce système aurait l'avantage d'un contact régulier entre le personnel scientifique des Instituts et un représentant de la Bibliothèque centrale, ce qui concourrait largement à développer la connaissance des ressources générales des bibliothèques et à assouplir leur utilisation.

Au point de vue sélection des livres, ceci fournirait un moyen naturel de faire connaître à la Bibliothèque centrale des titres d'ouvrages ou de revues qui, tout en intéressant fortement les membres des Instituts, ne sont pas assez spécialisées pour justifier une dépense sur le budget propre des Instituts. »

Journées d'Étude

organisées par la Bibliothèque de l'Université de Liège
(24-27 octobre 1949)

Les Problèmes de la documentation
dans les Bibliothèques Universitaires

COMITÉ D'HONNEUR

- M. Léo MUNDELEER, Ministre de l'Instruction Publique.
Comte LIPPENS, Ministre d'État, Président du Fonds Bibliothèque
Albert 1^{er}.
M. Joseph LECLERCQ, Gouverneur de la Province de Liège.
M. R. GRUSLIN, Gouverneur de la Province de Namur.
M. Paul HORION, Administrateur-Inspecteur de l'Université de
Liège.
M. Paul GRUSELIN, Bourgmestre de la Ville de Liège.
M. Jean WILLEMS, Directeur de la Fondation Universitaire.
M. Camille TIHON, Archiviste général du Royaume.

COMITÉ DE PATRONAGE

- Chevalier Adolphe BRAAS, Pro-Recteur de l'Université de Liège.
M. Léon GRAULICH, Professeur à l'Université de Liège.
M. Marcel DEHALU, Administrateur-Inspecteur honoraire de
l'Université de Liège.
M. Fernand VERCAUTEREN, Directeur de l'Academia Belgica
de Rome.
M. Marcel FLORKIN, Professeur à l'Université de Liège.
M. Julien KUYPERS, Secrétaire général du Ministère de l'Instruction
Publique.
M. G. VAN DE VEEGAETE, Directeur général au Ministère
de l'Instruction Publique.
M. G. VERECKEN, Conseiller des relations extérieures au Ministère
de l'Instruction Publique.
M. Oscar GROJEAN, Directeur général honoraire au Ministère
de l'Instruction Publique.

- † Révérend Père de GHELLINCK, Directeur des Facultés S. J.
Saint-Albert de Louvain.
M. Henri BROCK.
Baron Paul de LAUNOIT.
M. Ernest van ZUYLEN.
Association des Amis de l'Université de Liège.
Association Charbonnière de la Province de Liège.
Association des Ingénieurs sortis de l'École de Liège (A. I. Lg.).
Association des Ingénieurs Electriciens sortis de l'Institut Électro-
nique Montefiore (A. I. M.).
A. S. B. L. Le Grand Liège.
Association des Licenciés et Docteurs sortis de l'École Supérieure
des Sciences Commerciales et Économiques de l'Université de
Liège (A. L. Lg.).
Ateliers de Constructions Électriques de Charleroi (Division
Herstal).
Fabrique Nationale d'Armes de guerre.
Pieux Franki S. A. Compagnie Internationale des pieux armés
Frankignoul.
S. A. John Cockerill.
S. A. Le Grand Bazar.
S. A. Maison Desoer.
S. A. d'Ougrée-Marihaye.
S. A. Peltzer et fils.
S. A. des Usines à Tubes de la Meuse.
Société belge de l'Azote et des Produits chimiques du Marly.
Société Libre d'Émulation de Liège.
Vieille Montagne.

COMITÉ EXÉCUTIF

- Le Président* : H. FREDERICQ, Recteur de l'Université de Liège.
Les Vice-Présidents : Mme J. GOBEAUX-THONET, Professeur,
Bibliothécaire en chef de l'Université de Liège.
L. GODEAUX, Professeur à l'Université de Liège.
Les Secrétaires : M. HELIN, Chargé de cours et Bibliothécaire à
l'Université de Liège.
J. STIENNON, Bibliothécaire à l'Université de Liège.
Le Trésorier : Mlle M. LAVOYE, Bibliothécaire à l'Université de
Liège.
Membres, Professeurs, Délégués des Facultés : Faculté de Philosophie
et Lettres : A. L. CORIN, † R. VERDEYEN.
Faculté de Droit : G. DOR, L. MOUREAU.
Faculté des Sciences : L. GODEAUX, L. D'OR.
Faculté des Sciences appliquées : A. SCHLAG, E. FRENAY.
Faculté de Médecine : L. BRULL, P. MOUREAU.

LISTE DES DÉLÉGUÉS OFFICIELS

Personnalités étrangères

Etats-Unis.

Miss K. DAVIS, Directeur de l'U. S. Information Library, Bruxelles.

France.

M. G. CALMETTE, Bibliothécaire en chef de la Bibliothèque de l'Université de Paris (Sorbonne).

Le Docteur A. HAHN, Bibliothécaire en chef de la Faculté de Médecine de Paris.

M. M. PIQUARD, Bibliothécaire en chef de l'Université de Besançon (actuellement Administrateur de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg).

Mlle I. SALVAN, Conservateur-adjoint aux Services techniques des Bibliothèques de France, Paris.

M. R. WILLNER, Chef du Service de Documentation des Établissements Neyrpic à Grenoble.

Mme M. WINTZWEILLER, Bibliothécaire en chef à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, Paris.

Grande-Bretagne.

M. G. R. EDWARDS, Secrétaire général de la Royal Society of Medecine of London.

M. J. H. P. PAFFORD, Bibliothécaire en chef de la University of London Library.

Pays-Bas.

M. H. de la FONTAINE-VERWEY, Bibliothécaire en chef de la Bibliothèque de l'Université d'Amsterdam.

M. A. KESSEN, Bibliothécaire en chef de la Rijksuniversiteit te Leiden.

Suède.

M. T. KLEBERG, Directeur de la Kungl. Universitets-Bibliotek Uppsala.

Unesco.

M. H. C. CAMPBELL, Chef du Centre de développement des Bibliothèques de recherches et de développement bibliographique.

**Personnalités étrangères invitées
qui n'ont pu prendre part aux séances**

Etats-Unis.

M. S. V. LARKEY, Directeur de la Welch Medical Library, The Johns Hopkins University, Baltimore M. D.

Suisse.

M. A. BOUVIER, Sous-Directeur de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Genève.

M. Fr. ESSEIVA, Directeur de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg.

M. K. SCHWARBER, Directeur de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Bâle.

Norvège.

M. MUNTHE, Directeur de la Bibliothèque de l'Université d'Oslo.

France.

M. J. WYART, Directeur de la Bibliothèque du Centre national de la Recherche scientifique, Paris.

Pays-Bas.

Ir. Dr. A. KOREVAAR, Directeur de la Technische Hogeschool te Delft.

Personnalités belges

M. R. APERS, Bibliothécaire en chef de l'Université de Gand.

M. J. CRABUS, Bibliothécaire de l'Institut agronomique de Gembloux.

M. P. DELREE, Secrétaire de la Société d'Art et d'Histoire du diocèse de Liège.

M. L. GOTHIER, Président de la Société Royale « Le Vieux Liège ».

Mme H. KESSELS, Bibliothécaire en chef de l'Université libre de Bruxelles.

M. H. KETELAAR, Bibliothécaire de l'Observatoire Royal de Belgique.

Major KNUDSEN, Professeur à l'École Royale Militaire.

M. H. LALOUX, Président de l'Union Liégeoise du Livre et de l'Estampe.

M. P. LALOUX, Président de l'Institut Archéologique Liégeois.

M.F. LEGRAND, Directeur au Ministère de l'Instruction Publique.

M. G. LORPHEVRE, Secrétaire général de l'Association belge de Documentation.

M. F. LYNA, Conservateur en chef de la Bibliothèque Royale.

- M. J. MAENHAUT, Bibliothécaire de l'Institut Universitaire des Territoires d'Outre-mer, Anvers.
M. J. MASURE, Secrétaire de la Fondation Universitaire.
Révérend Père MORETUS PLANTIN, Faculté N. D. de la Paix de Namur.
M. J. MULLER, Bibliothécaire du Musée de Mariemont.
Mme F. PETITJEAN, Conseiller-adjoint au Ministère du Travail.
Révérend Père Dom Ph. SCHMITZ, Bibliothécaire de l'Abbaye de Maredsous.
M. U. STUYCK, Professeur à l'Université de Gand.
M. J. F. VANDERHEYDEN, Secrétaire général du Fonds Bibliothèque Albert 1^{er}.
M. F. VAN KALKEN, Professeur à l'Université libre de Bruxelles.
M. E. VAUTHIER, Conservateur à la Bibliothèque Royale.
M. le Chanoine E. van CAUWENBERGH, Bibliothécaire en chef de l'Université de Louvain.

Personnalités belges invitées
qui n'ont pu prendre part aux séances

- M. L. G. FRAIGNEUX, Directeur commercial des Usines à Tubes de la Meuse, Liège.
Lieutenant-Colonel FLEURY, Bibliothécaire de l'École Royale Militaire.
Docteur L. LECLERCQ, Président de la Maison des Médecins, Liège.
M. M. MAES, Bibliothécaire du Ministère de l'Instruction Publique.
M. C. MANNEBACK, Président du Comité permanent des Bibliothèques Scientifiques.
M. J. WILMART, Substitut du Procureur du Roi.

* * *

Ont assisté aux séances des Journées d'Etude :

Les participants cités plus haut;

- MM. D. I. BLUME, Directeur du Service des Bibliothèques publiques et de l'Éducation populaire au Ministère de l'Instruction Publique.
Mmes S. COLLON-GEVAERT, M. DELCOURT-CURVERS, Mlles H. DANThINE, S. d'ARDENNE, doyen de la Faculté de Philosophie et Lettres; MM. G. BATTÀ, F. BUREAU, doyen de la Faculté des Sciences, L. CORIN.

- MM. M. DEHALU, A. DELATTE, L. DELATTE, M. DELBOUILLE, A. DELGLEIZE, R. DEMOULIN, A. DENOEL, L. D'OR, P. FOURMARIER, E. FRENAY, L. GODEAUX, L. GRAULICH, L. E. HALKIN, P. HARSIN, E. JANSSENS, L. LEBEER, P. MACAR, Ch. MASSONNET, A. MOUREAU, P. MOUREAU, G. NOEL, N. PAQUOT, A. SCHLAG, F. SCHOOF, P. SWINGS, professeurs à l'Université de Liège.
- MM. M. PIRON, Professeur à l'Université de Gand.
- E. VAUTHIER, Professeur à l'Université Libre de Bruxelles.
- M. GOFFART, J. LECLERCQ, A. ZUMKIR, Assistants à l'Université de Liège; V. GOTHOT fils, I. de RADZITZKY D'OSTROWICK, Conservateurs à l'Université de Liège.
- F. CHARLIER, Directeur des Services éducatifs et de la Bibliothèque itinérante de la Province de Liège.
- P. DEBOUXHTAY, Conservateur de la Bibliothèque communale de la ville de Liège.
- L. DEWEZ, Conservateur-adjoint du Musée Curtius à Liège.
- Mmes M. CAMUS, E. SAUVENIER et MM. R. BRAGARD, J. HOYOUX, Bibliothécaires à l'Université de Liège;
- Mlle S. TASSOUL, M. Ph. DERCHAIN, Stagiaires volontaires à la Bibliothèque de l'Université de Liège;
- Mrs. E. WILLIAMS, de l'Université de Wayne, Detroit (Mich.), Attachée à la Bibliothèque de l'Université de Liège.
-

Procès-verbaux des Journées d'Étude

(24-27 octobre 1949)

Séance du 24 octobre

La séance est ouverte à 15 h. 30 par M. le Chevalier Braas, Recteur de l'Université, qui souhaite la bienvenue aux congressistes et dégage l'importance des Bibliothèques universitaires dans la vie scientifique, en même temps que l'intérêt des débats qui s'ouvrent aujourd'hui.

Mme J. Gobeaux retrace les rétroactes du Congrès et appelle à la présidence M. Germain Calmette, Bibliothécaire en chef de la Bibliothèque de l'Université de Paris.

Celui-ci accorde aussitôt la parole à M. M. Hélin qui donne lecture de la synthèse des rapports au questionnaire.

Cette lecture achevée, M. G. Calmette énumère les questions que l'on pourrait utilement porter à l'ordre du jour de cette séance et de la séance prochaine.

1) La Bibliothèque Universitaire doit-elle renoncer à la spécialisation ? Ce problème intéresse tout particulièrement les bibliothécaires universitaires français. Ceux-ci sont nettement partisans de la bibliothèque-archives, dont le meilleur exemple est fourni par Strasbourg qui, tout en reflétant exactement la vie régionale, n'a pas renoncé du tout à la spécialisation.

2) La coopération de la Bibliothèque centrale avec les Bibliothèques d'Instituts est-elle viable ?

L'histoire des bibliothèques d'Instituts jette quelques clartés sur les réalisations possibles, et notamment l'exemple de l'Allemagne d'avant 1914 où le triple ou quadruple emploi était d'usage courant, et dans un sens opposé, l'exemple de l'Italie où 6/10 du budget revenait aux bibliothèques d'Instituts et où les achats en double étaient strictement interdits.

3) Décentralisation ou Centralisation ?

La solution du problème serait peut-être facilitée si la Bibliothèque centrale faisait la moitié du chemin en décentralisant et en permettant que certaines bibliothèques d'Instituts deviennent bibliothèques universitaires, et si cette centralisation coïncidait avec un effort de concentration des bibliothèques d'Instituts.

L'Assemblée partage-t-elle les vues rapportées par M. Hélin au sujet de la centralisation administrative ?

L'idée consisterait peut-être dans la présence de bibliothécaires techniciens dans chaque bibliothèque spécialisée, bibliothécaires à qui serait laissé une certaine liberté.

4) Les acquisitions gagnent-elles à être aux mains de bibliothécaires ou de spécialistes ?

La fragmentation du champ de la science rend de plus en plus difficile un recrutement parfaitement adéquat. D'autre part l'exiguité des crédits limite l'action des bibliothécaires.

Ces questions étant proposées à l'attention de l'Assemblée, le Président demande quelle question doit avoir la priorité.

M. R. APERS, Bibliothécaire en chef de l'Université de Gand, demande que l'on aborde immédiatement les questions 6 à 11 et aimerait connaître les conceptions des bibliothécaires étrangers.

M. J. LECLERCQ, Assistant à l'Université de Physiologie de l'Université de Liège, préférerait que l'on divise les débats en deux phases bien distinctes : la première étant consacrée à la Bibliothèque universitaire en général, la seconde aux rapports entre Bibliothèque centrale et Bibliothèques d'Instituts en prenant le cas de Liège.

Mme J. GOBEAUX et M. R. APERS, en réponse à la suggestion de M. Leclercq, estiment au contraire qu'il faut élever le débat à l'échelle internationale, le reste étant affaire de cuisine intérieure.

MM. P. MOUREAU, E. FRENAY et A. SCHLAG, Professeurs à l'Université de Liège, estiment que la question qu'il importe de résoudre avant toute autre, c'est de fixer les limites de la spécialisation de la Bibliothèque centrale.

Dans le même ordre d'idées M. STUYCK, Professeur à l'Université de Gand, estime que s'il appartient à la Bibliothèque centrale de conserver une collection de monnaies, médailles ou d'autres objets qui ont pu faire l'objet d'un don, elle ne doit pas être tenue de l'enrichir.

Mme J. GOBEAUX lui répond en citant l'exemple de Liège où une rente annuelle est destinée à enrichir les collections de gravures, suivant la volonté expresse du légataire. Ce sont là des cas d'espèce.

Revenant au choix de la question à traiter en premier lieu, Mme Gobeaux se range à l'avis de MM. Moureau, Frenay et Schlag.

L'Assemblée fait sienne la suggestion de ces derniers et entame la discussion de la question 3.

Le Dr A. HAHN, Bibliothécaire en chef de la Faculté de Médecine de Paris, donne, à ce propos, lecture d'une note dans laquelle il demande qu'on accorde la primauté à la Bibliothèque centrale en raison des ressources budgétaires et des ressources documentaires qu'elle est plus à même d'offrir que les bibliothèques d'Instituts.

La collaboration de la Bibliothèque centrale avec les bibliothèques d'Instituts pourrait être rendue plus efficace grâce à l'existence d'un catalogue sur fiches central et collectif, l'accès plus libéral des bibliothèques d'Instituts et le contrôle des collections des instituts. Il cite notamment l'exemple de la Bibliothèque universitaire de Montpellier (cf. note jointe) où des règles précises ont été adoptées dès 1925, et depuis lors largement développées.

M. A. SCHLAG insiste sur la nécessité de définir les bibliothèques d'Instituts. Pour lui, la bibliothèque d'Institut est un instrument de travail. Il y faut des doubles emplois comme il existe deux, quatre, dix, vingt microscopes ou thermomètres.

Dans les recherches de laboratoires, on n'a pas le temps de remplir une fiche ou un bulletin. Une solution à tel problème doit être trouvée dans un délai très court. Le facteur *temps* est ici le grand maître. Où et comment trouver la documentation le plus rapidement possible ?

M. R. APERS ajoute que la question de l'exemplaire unique ne se pose jamais à Gand, la Bibliothèque centrale ignorant ce qui se passe dans les bibliothèques d'Instituts.

Mme J. GOBEAUX remarque cependant qu'on ne doit pas se limiter aux desiderata des Professeurs.

M. R. WILLNER, Chef du Service de documentation des Établissements Neyrpic à Grenoble, apporte l'expérience de Grenoble où la coopération est parfaite entre la Bibliothèque universitaire et les industries. La scission est complète entre Institut polytechnique et Faculté des Lettres. A l'Institut Polytechnique, un bibliothécaire, sous la dépendance de la Bibliothèque centrale, jouit cependant d'une large indépendance. Tout le monde s'en trouve bien et l'on réalise une économie appréciable parce que chacun se limite à sa spécialité. Le facteur *temps* se pose également avec insistance : toute la question est de trouver le moyen de transport adéquat, le garçon de course qui, en l'occurrence, peut rendre service, plus rapidement et plus facilement qu'un microfilm.

M. H. de la FONTAINE VERWEY, Bibliothécaire en chef de la Bibliothèque de l'Université d'Amsterdam, signale le danger qu'il y aurait d'opposer culture générale et spécialisation. On aboutirait à des formules simplistes comme celle-ci : Il n'y a plus que des spécialistes; il ne faut donc plus que des bibliothèques d'Instituts.

M. A. KESSEN, Bibliothécaire en chef de la Bibliothèque de l'Université de Leyde donne quelques renseignements sur le système qui régit les relations entre Bibliothèque centrale et bibliothèques d'Instituts de l'Université de Leyde.

Il existe un catalogue central, et les directeurs d'Instituts doivent transmettre à la Bibliothèque centrale une liste de leurs achats :

centralisation administrative parfaite sous une seule autorité, sans laquelle il n'est pas possible au bibliothécaire en chef de déceler les faiblesses dans les acquisitions des bibliothèques d'Instituts.

Mme M. WINT'ZWEILLER, Bibliothécaire en chef à la Bibliothèque Sainte-Geneviève à Paris, craint que l'on n'accorde pas le même sens à la terminologie bibliothèque d'*Instituts* et croit se rendre compte qu'à Liège, le fossé est plus grand qu'à Paris entre Bibliothèque centrale et bibliothèques d'Instituts.

Après que Mme Gobeaux ait expliqué le système en usage à Liège, M. CALMETTE fait un exposé très fouillé sur la situation entre Bibliothèque centrale universitaire et bibliothèques d'Instituts telle qu'elle se présente en France. Il conclut en recommandant de ne pas avoir la phobie du double emploi et en affirmant que si la bibliothèque d'Institut travaille pour le présent, la Bibliothèque centrale doit travailler pour l'avenir.

Le Dr A. HAHN s'oppose aux prêts à long terme parce qu'un laboratoire est moins accessible qu'une Bibliothèque centrale.

Si des conditions de prêts réciproques sont possibles dans les bibliothèques de moyenne importance, la réalisation est plus délicate dans des grands centres comme par exemple la Bibliothèque de la Faculté de Médecine de Paris qui joue un rôle de Bibliothèque centrale médicale jouissant de moyens de diffusion permettant très rapidement d'apporter aux travailleurs les éléments d'une large documentation.

M. G. CALMETTE signale qu'en France les sources des subventions des laboratoires et des bibliothèques universitaires sont différentes.

M. M. PIQUARD, Bibliothécaire en chef de l'Université de Besançon, remarque que la viabilité d'une coopération entre Bibliothèque centrale et bibliothèques d'Instituts dépend en grande partie du catalogage et signale l'expérience tentée à Besançon où chaque professeur titulaire d'une chaire dépose à la Bibliothèque centrale les fiches des volumes qu'il a acquis.

M. U. STUYCK, insiste sur la nécessité de donner aux professeurs directeurs d'Instituts, Laboratoires, Séminaires, la garantie qu'ils conserveront leur autonomie.

Le Dr A. HAHN accepte que l'on s'abonne à 5 exemplaires d'une revue importante : le Journal de Physiologie, par exemple, mais est-ce nécessaire que ce soit la Bibliothèque centrale qui supporte les frais d'achats ?

Mme M. DELCOURT, Professeur à l'Université de Liège, croit que la question de discipline se pose avant tout. La liberté dans les bibliothèques d'Instituts aboutira au pillage, à la précarité des collections. Elle voudrait qu'on y supprime d'autre part certains ouvrages vieilliss, qui n'ont plus qu'un illusoire intérêt de curiosité.

M. U. STUYCK marque son accord complet sur l'observation présentée par Mme Delcourt. Mais il ajoute que c'est souvent aussi une question de personne et de professeur.

Mme J. GOBEAUX, se référant aux remarques de Mme Delcourt, en déduit que pour faciliter les relations entre Bibliothèque centrale et bibliothèques d'Instituts, il faut doter la Bibliothèque centrale des crédits suffisants pour acquérir tout ce qui est nécessaire en tenant compte non seulement du présent mais aussi du passé et de l'avenir et laisser la liberté aux professeurs d'acquérir tout ce qui leur est indispensable. Elle demande que l'Assemblée en fasse la conclusion des travaux de cette première séance.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

En fin de séance, M. J. H. P. PAFFORD, Bibliothécaire en chef de l'Université de Londres, marque son accord sur cette conclusion et exprime l'avis que les limites de la spécialisation de la Bibliothèque centrale varient suivant les différentes disciplines. Il n'est pas nécessaire, par exemple, que la Bibliothèque centrale achète tout ce qui concerne les sciences orientales si l'Institut oriental de l'Université est bien organisé. Là encore, ce sont des cas d'espèce.

M. G. E. EDWARDS, Secrétaire général de la Royal Society of Medicine de Londres, mettant en relief la position exceptionnelle qu'il occupe dans cette assemblée puisqu'il n'est ni bibliothécaire ni attaché à une Université, donne quelques renseignements sur la Bibliothèque de la Royal Society of Medicine, très spécialisée, et à laquelle n'ont pas accès les étudiants. A son avis, la politique des bibliothécaires devrait être adaptée suivant les exigences de chaque spécialité déterminée.

Journée du 25 octobre

Séance du matin

La séance est ouverte à 9 h. 30, par Mme J. Gobeaux-Thonet, qui appelle à la présidence M. H. de La Fontaine Verwey, Bibliothécaire en chef de l'Université d'Amsterdam. Celui-ci propose comme thème de discussion les *Acquisitions dans les bibliothèques universitaires*.

M. G. CALMETTE, Bibliothécaire en chef de l'Université de Paris à la Sorbonne, explique qu'en France le choix des acquisitions n'est pas réparti entre les bibliothécaires, spécialistes dans une branche déterminée. Le *referat-system* y est donc inconnu. Il existe en principe des commissions d'achat qui fonctionnent dans les Universités de province et qui ont pour rôle de présenter des vœux. A la Sorbonne, cette commission est tombée en désuétude. En pratique c'est donc le bibliothécaire en chef qui décide.

Le Dr A. HAHN, Bibliothécaire en chef de la Faculté de Médecine de Paris, confirme l'exposé de M. G. Calmette.

En province, les Commissions se réunissent tous les trois mois. Lorsqu'on se heurte à des vœux divergents et à des insuffisances budgétaires, le bibliothécaire en chef est l'arbitre. A la Faculté de Médecine de Paris, il se montre plutôt disposé à accepter l'achat de livres chers et la Commission élimine de préférence tout ce qui peut être normalement acheté par un laboratoire sur ses propres crédits, sauf dans les cas d'intérêt collectif.

M. H. de la FONTAINE VERWEY remarque que les Commissions sont difficilement consultables dans les grandes bibliothèques universitaires en raison de la fragmentation des disciplines.

M. M. PIQUARD, Bibliothécaire en chef de l'Université de Besançon, signale à ce propos que dans les bibliothèques universitaires de moindre importance, quantité d'acquisitions seraient, pour la même raison, négligées. Dans la sélection des acquisitions, la personnalité du bibliothécaire en chef est très importante.

M. J. H. P. PAFFORD, Bibliothécaire en chef de l'Université de Londres, expose qu'en Grande-Bretagne, ce sont les bibliothécaires qui font la sélection des livres, sans négliger, surtout dans les petites Universités et les Universités modernes, l'assistance des professeurs.

Chaque trimestre et quelquefois plus souvent, le bibliothécaire en chef demande aux Doyens des différentes Facultés de lui transmettre une liste de suggestions. Il achète en tenant compte de ces propositions. A Londres, existe une Commission de la Bibliothèque et une sous-commission par Faculté : elles s'occupent uniquement de la question financière et non de la sélection.

M. T. KLEBERG, Directeur de la Bibliothèque de l'Université d'Uppsala rend compte de la situation telle qu'elle se présente en Suède.

Le choix des acquisitions de la Bibliothèque centrale est assumé par le Bibliothécaire en chef de concert avec le conservateur du département des imprimés étrangers. Ce choix est basé avant tout sur des suggestions faites par des spécialistes, dont la plupart appartiennent à la bibliothèque après un dépouillement systématique des comptes rendus d'un assez grand nombre de revues scientifiques. La Commission de la bibliothèque n'est plus qu'une pure formalité. Les membres sont cependant obligés de faire des suggestions, qui peuvent être d'une certaine importance aussi pour le développement des échanges internationaux.

Dans les bibliothèques d'instituts, séminaires et laboratoires, le choix des ouvrages dépend exclusivement des professeurs.

Il existe une collaboration intime et amicale entre la Bibliothèque centrale et les Instituts.

M. H. de la FONTAINE VERWEY souligne que le système est le même aux Pays-Bas qu'en Suède, mais les Commissions de la Bibliothèque n'existent plus.

A Amsterdam, on fait circuler chaque semaine des catalogues d'éditeurs ou de libraires et des bibliographies contrôlés et pointés par des bibliothécaires spécialisés. Le bibliothécaire en chef équilibre alors les acquisitions d'après les besoins des Facultés et des possibilités budgétaires. Cette méthode réclame un personnel nombreux.

On essaie dans la mesure du possible, de prévenir les achats destinés aux Instituts. Les directeurs d'Instituts passent leurs commandes par l'intermédiaire de la Bibliothèque centrale mais gardent leur autonomie.

M. A. KESSEN, Conservateur en chef de la Bibliothèque de Leyde, apporte les précisions sur le rôle des bibliothécaires et des usagers dans les acquisitions de sa bibliothèque. Le personnel scientifique de la Bibliothèque centrale dépouille les bibliographies, les assistants des différents Instituts, Séminaires ou Laboratoires présentent leurs suggestions et les desiderata des lecteurs sont consignés dans un registre *ad hoc*.

M. R. WILLNER, Chef du Service de Documentation des Établissements Neyptic à Grenoble, ayant demandé si le public se servait effectivement de ce registre, M. de La Fontaine Verwey répond affirmativement.

Mme M. WINTZWEILLER, Bibliothécaire en chef à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, explique que celle-ci est à la fois publique et universitaire, et que les professeurs ne s'intéressent pas directement à ses achats. Il n'y existe pas de Commission d'achats. Elle ajoute qu'on y fait assez largement appel au public, au moyen d'un registre de desiderata, qui éclaire souvent sur la nécessité de certains doubles emplois.

M. M. PIQUARD se déclare content du système qu'il a inauguré à Besançon où la statistique des fiches de demandes non satisfaites le documente sur la nécessité d'acquérir deux ou même plusieurs exemplaires d'un même ouvrage.

M. H. de la FONTAINE VERWEY pense que l'achat multiple dessert la politique générale de la Bibliothèque centrale.

Pour aider les travaux des étudiants, il faudrait créer un fonds spécial destiné à acheter deux ou trois exemplaires d'un ouvrage. Dépasser ce nombre entraînerait des dépenses trop coûteuses.

M. G. CALMETTE signale ce qui a été fait à la Sorbonne, où le manque de place ne permet pas de multiplier les exemplaires, ni dans le fonds général, ni dans le fonds du prêt aux étudiants. La lecture sur place est facilitée par une séance continue, de 10 à 22 heures. La salle de lecture, avec 360 places reçoit en moyenne 2200 lecteurs par jour. Des manuels ou des ouvrages utiles, après

avoir été enregistrés, sont confiés aux étudiants eux-mêmes, afin de développer leurs bibliothèques de groupes.

M. R. APERS, Bibliothécaire en chef de l'Université de Gand, expose ensuite les modalités du régime en Belgique, où le bibliothécaire en chef est assisté d'une Commission, conseil de consultation pour les achats, qui n'a pas à s'occuper du rendement administratif mais de la qualité des acquisitions à faire.

A Gand, les professeurs adressent leurs demandes au bibliothécaire en chef qui exécute la demande après avis des Commissions des Facultés. On a rarement dû refuser l'achat de livres.

Pour les acquisitions des bibliothèques d'Instituts, les professeurs ont liberté totale, mais ils doivent payer celle-ci sur leurs crédits. Ils peuvent demander à cet effet un crédit au Patrimoine. Lorsqu'il s'agit de grandes collections, d'un prix élevé, le bibliothécaire en chef donne toujours satisfaction au professeur intéressé. Les relations entre Bibliothèque centrale et Instituts sont placées sous le signe du fair-play.

A Mme J. GOBEAUX qui lui demande des précisions sur l'affectation d'1/6 du budget qui est alloué à la Bibliothèque centrale, M. R. APERS répond que cette portion est destinée à l'achat des ouvrages de référence et de culture générale de la Bibliothèque centrale. Les étudiants ont la faculté de demander l'acquisition d'ouvrages spécialisés. Leur intervention, comme celle des autres usagers, fait de la Bibliothèque de l'Université de Gand une bibliothèque à la fois universitaire et publique. Les frais d'administration sont pris en charge par le 1/6 réservé à la Bibliothèque centrale.

M. le Chanoine E. van CAUWENBERGH, Bibliothécaire en chef de l'Université de Louvain, insiste sur le fait qu'à Louvain, c'est le point de vue de la Bibliothèque centrale qui est prédominant.

Par raison d'économie les bibliothèques d'Instituts ne possèdent pas de budget spécial. La Commission de la Bibliothèque ne s'est plus réunie depuis deux ans : les rapports entre la Bibliothèque centrale et les Instituts, Laboratoires ou Séminaires sont donc commandés par une politique de fair-play et de relations personnelles.

D'autre part, il faut noter qu'une grande partie des acquisitions s'opère automatiquement, soit qu'il s'agisse d'ouvrages édités par des Universités ou des Sociétés savantes et scientifiques ou des abonnements de revues qui, en tout cas, *doivent* continuer, même si la valeur de quelques-unes d'entre elles subit une éclipse. La Bibliothèque centrale est toujours prête à accepter les demandes de livres coûteux émanant des directeurs d'Instituts. Le bibliothécaire en chef a l'habitude de dire aux professeurs : « La Bibliothèque sera ce que vous la ferez ».

M. R. APERS souscrit entièrement au point de vue de M. le Chanoine van Cauwenbergh. Il y a lieu en effet de distinguer entre acquisitions permanentes et acquisitions nouvelles. A Gand comme à Louvain les abonnements de périodiques ne sont jamais interrompus même si certaines revues déclinent en qualité.

Mme H. KESSELS, Bibliothécaire en chef de l'Université libre de Bruxelles, explique que dans son Alma Mater le régime est fortement centralisé. Le crédit global est réparti centralement. La Commission de la Bibliothèque siège chaque mois : elle a un droit de regard absolu.

Tout le monde peut présenter des propositions d'achat. Celles-ci sont jugées par les délégués des Facultés qui vérifient si les ouvrages ne sont pas déjà à la Bibliothèque centrale ou s'il est nécessaire d'acheter un second exemplaire. La Bibliothèque centrale achète et enregistre; elle centralise tout et renseigne sur l'état de toutes les collections existant à l'Université.

La caution de 100 francs versée par l'étudiant et mise à la disposition de la Bibliothèque centrale forme un budget spécial. L'étudiant emprunte pour une durée d'un mois. S'il ne rend pas l'ouvrage au jour fixé il paie une amende qui est versée dans ce fonds spécial. Celui-ci est d'ailleurs bien alimenté!

Pour les périodiques, les crédits sont répartis par Faculté.

Si un périodique n'est plus intéressant, il est arrêté : on ne continue pas les collections inutiles.

Mme J. GOBEAUX souligne, en guise de conclusion, qu'on se trouve en présence de deux thèses opposées : celle des Universités étrangères et des Universités de Gand, de Louvain, de Liège où le problème des acquisitions est basé sur la bonne entente entre le personnel scientifique de la Bibliothèque centrale et les professeurs — et celle de l'Université libre de Bruxelles que régit une réglementation rigoureuse.

Mais cette bonne entente ne doit pas nous faire illusion. En effet, les conclusions de D. Waples (*Belgian Scholars and their libraries*) indiquent nettement qu'elle provient d'un sentiment d'indifférence, les professeurs élaborant leurs travaux grâce aux ressources de leurs bibliothèques personnelles.

Une autre antinomie sépare la politique d'acquisitions des mêmes groupes : les premiers se déclarent partisans de la continuation indéfinie des abonnements de périodiques, la seconde défendant le point de vue de l'opportunité.

La séance est levée à 10 h. 45 pour permettre aux congressistes de se rendre au Palais du Gouvernement provincial où la Députation permanente organise une réception en leur honneur.

Journée du 25 octobre

Séance de l'après-midi

La séance est ouverte à 14 h. 30 par Mme J. Gobeaux-Thonet qui appelle à la présidence M. J. H. P. PAFFORD, Bibliothécaire en chef de l'Université de Londres.

Celui-ci propose comme thème de discussion *le recrutement et le rôle du personnel scientifique des bibliothèques universitaires*. Il n'y a pas longtemps, les bibliothécaires de la Bibliothèque centrale universitaire étaient exclusivement recrutés parmi les spécialistes des branches littéraires et historiques. En raison du développement et de la fragmentation de la science, on éprouve le besoin croissant de bibliothécaires spécialistes dans les disciplines médicales et techniques. Il serait intéressant de connaître comment on envisage le problème dans les différentes bibliothèques universitaires représentées ici.

M. A. KESSEN, Conservateur en chef de la Bibliothèque de l'Université de Leyde, explique qu'à Leyde il existe des salles d'études dans la Bibliothèque centrale mais uniquement pour les sciences littéraires, politiques et théologiques. Chacune est dirigée par un chef de département responsable, avec le bibliothécaire en chef, de l'acquisition des livres.

Pour les sciences exactes, les Assistants des Instituts reçoivent des listes et transmettent leurs desiderata à la Bibliothèque centrale. Il existe donc une différence de politique dans la sélection des livres destinés aux sciences littéraires ou sciences pures et appliquées.

M. H. de la FONTAINE VERWEY, Conservateur en chef de l'Université d'Amsterdam, signale la difficulté qu'on éprouve à recruter des bibliothécaires spécialistes des sciences pures et appliquées.

M. A. KESSEN observe qu'à Groningue, un Assistant de l'Université, spécialiste en sciences pures et appliquées, consacre deux ou trois jours par semaine à la sélection et au cataloguement des ouvrages techniques de la Bibliothèque centrale. Ce n'est là qu'un remède de fortune.

M. R. WILLNER, Chef du Service de documentation des Établissements Neyrpic à Grenoble expose qu'à Grenoble, le bibliothécaire en chef délègue ses pouvoirs à un bibliothécaire, qui est ingénieur, chargé de la bibliothèque de l'Institut polytechnique.

M. T. KLEBERG, Directeur de la Bibliothèque de l'Université d'Uppsala, insiste sur la nécessité, à Uppsala, de recruter des spécialistes pour le choix des livres, les renseignements et la classification des ouvrages ressortissant aux disciplines autres que les lettres et la théologie. Vingt-trois bibliothécaires composent le personnel scientifique de la Bibliothèque centrale, la plupart docteur ès lettres.

A la Salle de Lecture et au Bureau de Prêt, on trouve trois bibliothécaires qui représentent différentes disciplines et qui, au besoin, s'adressent à d'autres spécialistes. La bibliothèque a demandé au Gouvernement une allocation pour que des spécialistes consultatifs recrutés dans le personnel scientifique des Laboratoires et Instituts, soient attachés deux ou trois heures par semaine à la Bibliothèque centrale.

M. E. FRENAY, Professeur de Métallurgie spéciale à la Faculté des sciences appliquées de l'Université de Liège, apporte les fruits de son expérience personnelle. Pour sa documentation ce n'est pas à la Bibliothèque centrale de l'Université qu'il s'adresse, mais à l'industrie.

Il est paradoxal de constater qu'on trouve facilement des ingénieurs pour la documentation dans les usines, mais qu'on n'en rencontre pas dans les bibliothèques universitaires.

Mme H. KESSELS, signale à ce propos qu'il existe à la Bibliothèque de la Technische Hogeschool de Delft, six bibliothécaires, ingénieurs de six branches distinctes.

M. U. STUYCK, Professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Gand, s'élève avec énergie contre le fait qu'on donne généralement aux bibliothécaires d'Universités des tâches indignes d'eux : ce sont des « faiseurs de fiches », et au bout de quelques années ils n'ont plus assez souvenance de leurs diplômes universitaires. Il s'ensuit un énorme gaspillage d'énergie. Il faudrait donner à chacun sa tâche, tant dans le domaine des lettres que dans le domaine des sciences pures et appliquées. On trouverait alors beaucoup plus facilement des médecins et des ingénieurs qu'intéresserait la profession de bibliothécaire dans une Université.

Mme J. GOBEAUX-THONET remarque que si l'on avait plus de bibliothécaires spécialistes en médecine ou sciences pures et appliquées, la revalorisation de la profession de bibliothécaire se ferait d'elle-même.

Par ailleurs elle serait d'avis que le bibliothécaire puisse être *part-time*.

Mme M. WINTZWEILLER, Bibliothécaire en chef à la Bibliothèque Sainte-Genève demande si, en attendant cette revalorisation, il serait possible d'obtenir qu'il soit imposé aux professeurs de sciences pures et appliquées de donner régulièrement, à titre onéreux, quelques heures de consultation et d'indications générales destinées en particulier à éviter des erreurs au catalogue par matières jusqu'à ce que le corps professoral — suffisamment importuné par cette obligation fastidieuse — intervienne pour soutenir notre demande de bibliothécaires-spécialistes.

M. L. D'OR, Professeur de Chimie générale à la Faculté des Sciences de l'Université de Liège, observe à ce propos que c'est un devoir,

pour chaque professeur, de rester en contact avec la Bibliothèque centrale.

Il serait possible de porter partiellement remède à la situation en organisant convenablement la Commission de la Bibliothèque.

Mme J. GOBEAUX-THONET exprime son accord sur la suggestion de M. D'Or, mais ajoute que cela ne résoud pas le problème des demandes de documentation sur place.

M. L. D'OR répond qu'il est naturellement impossible d'assurer la documentation jusqu'au moindre détail.

M. U. STUYCK revenant sur la proposition de M. D'Or, demande qu'en tout cas le rôle de la Commission de la Bibliothèque reste purement consultatif, pour éviter le désordre et le déséquilibre dans la part réservée à chaque discipline.

M. L. D'OR précise : oui, mais à condition qu'il y ait obligation de la consulter.

M. U. STUYCK pense que le remède le plus efficace serait de donner à chaque bibliothécaire universitaire une aide suffisante en rédacteurs et commis. Il faudrait élargir le personnel administratif et technique.

M. E. FRENAY répondant à la suggestion émise plus haut par Mme M. Wintzweiller, pense qu'en principe les solutions à caractère provisoire sont dangereuses. Pour pallier tant bien que mal une difficulté, on adopte des solutions qui souvent deviennent définitives.

D'autre part, contrairement à l'avis de M. D'OR, il croit que réorganiser la Commission de la Bibliothèque ne ferait que déplacer le problème. Pour satisfaire aux besoins actuels, la Bibliothèque centrale devrait disposer d'un personnel différent de celui qui existe.

Il faudrait notamment augmenter le personnel technique.

Mlle I. SALVAN, Conservateur adjoint aux Services Techniques des Bibliothèques de France, après avoir rappelé la distinction qu'on établit, en France, entre le personnel scientifique et le personnel administratif des bibliothèques universitaires, se demande — en réponse aux observations de M. Stuyck — si les bibliothécaires universitaires ont toujours eu le sens de leur rôle. De toute façon, les bibliothèques universitaires françaises ne disposent pas du personnel administratif suffisant.

M. U. STUYCK affirme que si les bibliothèques universitaires n'ont pas obtenu le personnel technique suffisant, la faute incombe à ceux qui ont la responsabilité des dépôts.

M. P. MOUREAU, Professeur de Médecine légale à la Faculté de Médecine de l'Université de Liège, voudrait que l'on distinguât nettement les fonctions du personnel scientifique, administratif et technique de la Bibliothèque centrale. D'autre part, le personnel scientifique de la Bibliothèque centrale ne devrait pas se composer uniquement de spécialistes bibliothécaires diplômés : on devrait y inclure des spécialistes de chaque Faculté.

M. R. APERS, répondant à la seconde partie de l'intervention de M. Moureau, rappelle que la question a été posée à l'Université de Gand, il y a quelques années : on avait envisagé de nommer, pour une durée de deux ans, des assistants auprès de la Bibliothèque centrale, pour les disciplines non représentées.

Mme J. GOBEAUX-THONET pense qu'on pourrait faciliter la solution du problème, en obtenant la reconnaissance de la Bibliothèque centrale comme Institut universitaire.

En fin de séance, MM. E. FRENAY et P. MOUREAU déposent sur le bureau un vœu qu'ils ont rédigé de commun accord et qu'ils soumettent à la ratification de l'assemblée. En voici la teneur :

Les membres participants aux Journées d'Étude des Bibliothèques, réunis à Liège du 24 au 27 octobre 1949 considérant :

1. que le personnel des bibliothèques universitaires n'est ni suffisant ni adapté à l'ampleur des tâches nouvelles créées par le développement extrêmement rapide des Sciences et des Sciences appliquées;

2. qu'une des missions des bibliothèques universitaires est analogue, quant aux buts poursuivis, à celle des séminaires et laboratoires universitaires : collaborer à la formation des étudiants universitaires.

3. qu'il est urgent de donner aux dirigeants des bibliothèques universitaires la possibilité de remplir cette mission qu'elles assument envers les étudiants et le personnel enseignant aux Universités; émettent les vœux ci-après :

1. chacune des trois catégories du personnel des bibliothèques universitaires devrait être répartie en nombre égal comme en Suède et aux Pays-Bas;

2. le personnel scientifique devrait comprendre une proportion suffisante de diplômés des diverses Facultés;

3. les attributions, les charges et les rémunérations du personnel scientifique devraient être précisées, la qualité de diplômé universitaire devant être le critère de base servant à établir ces précisions.

Cet échange de vues terminé, M. J. H. P. PAFFORD, sur la suggestion de Mme J. Gobeaux-Thonet et tenant compte du fait que M. Campbell ne pourra assister aux séances du lendemain, met à l'ordre du jour de la séance le problème de l'organisation de la documentation et demande à M. Campbell, Chef du Centre de recherches et de développement bibliographiques à l'Unesco de fournir des précisions sur la mission de l'Unesco à cet égard.

M. H. C. CAMPBELL souligne aussitôt que le rôle de l'Unesco en cette matière, comme dans toutes les autres, est avant tout un rôle d'aide et d'assistance.

M. L. D'OR voudrait savoir quelle documentation l'Unesco est à même de fournir aux professeurs d'Université et comment elle la leur fait parvenir.

M. H. C. CAMPBELL explique qu'il existe dans chaque pays une Commission nationale de l'Unesco chargée d'établir la liaison entre les services centraux de l'Unesco et les organismes intellectuels et scientifiques du pays intéressé.

C'est par le canal de cette Commission que l'Unesco recueille les renseignements relatifs à la situation du pays au point de vue du progrès de la documentation et du développement du matériel bibliographique.

L'Unesco a chargé la Library of Congress de Washington de faire une enquête sur les bibliographies nationales. On compte environ 300 bibliographies nationales courantes. Les associations de bibliothécaires de chaque pays ont été invitées à collaborer à cette enquête.

M. J. F. VANDERHEYDEN, Secrétaire général du Fonds Bibliothèque Albert 1^{er}, demande s'il y a une différence entre le travail entrepris par l'Unesco et le travail entrepris actuellement par la Library of Congress.

M. H. C. CAMPBELL répond que l'Unesco donne le fond. La Library of Congress prépare et fait le rapport général d'après les renseignements fournis par les divers pays.

M. R. WILLNER, rappelle qu'en France un annuaire des Bibliothèques de Paris, de France et des Centres de Documentation français a été entrepris sous les auspices de l'Unesco.

M. G. LORPHEVRE, Secrétaire général de l'Association belge de Documentation, demande que l'Assemblée émette un vœu au Ministère de l'Instruction Publique pour que la Commission nationale de l'Unesco fasse place à des intérêts tels que ceux des bibliothécaires et des documentalistes et fournisse à ceux-ci tous les renseignements nécessaires concernant l'Unesco. Il suggère ensuite un second vœu : que les Journées d'Étude de bibliothécaires d'Université soient prévues dans le cadre des Conférences de l'Unesco.

Mme J. GOBEAUX-THONET marque son accord sur les propositions de M. G. Lorphèvre mais à la condition expresse que ces Journées d'Étude restent sur le plan universitaire.

D'autre part, elle avoue avoir une idée très imprécise des services que l'Unesco aurait déjà rendus ou pourrait rendre dans le domaine de la documentation relative aux bibliothèques universitaires. Elle n'a pas encore été pressentie par la Commission belge de l'Unesco. Bien que Vice-présidente de l'Association des Bibliothécaires, Archivistes, Conservateurs des Musées de Belgique, elle n'est pas au courant des relations qui auraient été engagées entre l'Unesco et cette Association. Enfin, la brochure de l'Unesco sur les biblio-

thèques sinistrées d'Europe donne un tableau tout à fait erroné de la situation belge.

M. J. H. CAMPBELL prend acte de ces déclarations, dont il sera tenu compte dans le programme d'améliorations que l'Unesco entreprendra prochainement.

Mme J. GOBEAUX-THONET demande à M. G. Lorphèvre d'exposer à l'Assemblée le rôle du documentaliste.

M. G. LORPHEVRE explique qu'à la différence du bibliothécaire qui conserve des livres et des périodiques, le documentaliste a surtout pour mission de réunir des documents — dans le sens le plus large du mot — de *diffuser* cette documentation au moyen de bulletins analytiques, d'aperçus généraux des progrès d'une technique déterminée et de prévenir les desiderata en publiant des revues.

Dans les entreprises, il est certain que le chef du Service de documentation cherche à faire rendre aux documents qu'il acquiert le maximum d'efficacité afin que ces données puissent être commercialement exploitées par les services techniques. Son rôle est donc d'un intérêt primordial pour l'entreprise. D'autre part, les difficultés que rencontrent les bibliothèques universitaires dans le prêt de leurs revues sont inexistantes pour les documentalistes qui échangent et prêtent uniquement les photos ou microfilms de ces documents.

M. L. D'OR, tout en reconnaissant l'intérêt du travail fourni par les documentalistes, pense qu'il ne serait pas opportun d'adjoindre des documentalistes aux bibliothécaires d'Université. Cela nécessiterait d'abord un personnel considérable. D'autre part, il existe une différence essentielle entre la nature scientifique des prestations des bibliothécaires et le but, avant tout commercial, des documentalistes.

Le Docteur A. HAHN, Bibliothécaire en chef de la Faculté de Médecine de Paris, souligne qu'une bibliothèque universitaire est avant tout au service de consultation. On pourrait créer en annexe un service de documentation qui ferait des recherches à titre onéreux.

A Paris, dans le domaine médical, on a pu réaliser le dépouillement de 900 périodiques, dont le résultat est publié avec un retard maximum de deux à trois mois.

Dans *La Semaine des Hopitaux*, les principaux articles sont analysés et les renseignements sont regroupés chaque semestre. Le travail est fait par 30 analystes payés par la revue.

En ce qui concerne les *Abstracts*, ceux-ci paraissent avec un certain retard, mais ils ont l'avantage de donner des renseignements sélectionnés.

Ce Centre de documentation annexe est forcé d'avoir un personnel spécialisé. Tous font appel aux directeurs et assistants de laboratoires, et le centre de documentation utilise le matériel existant à la Bibliothèque de la Faculté de Médecine.

M. M. HELIN, Chargé de cours et Bibliothécaire à l'Université de Liège, s'inquiète de la sauvegarde des droits de propriété intellectuelle lorsqu'il s'agit de reproductions photographiques.

M. G. R. EDWARDS, Secrétaire général de la Royal Society of Medicine de Londres répond que les libraires ont protesté, mais sans suite. Pour esquiver la difficulté, il suffit de prêter à long terme les microfilms : il s'agit alors d'un prêt, non d'une vente.

Il donne ensuite quelques précisions sur la Royal Society of Medicine de Londres, fondée en 1805 (1).

Institution privée, son budget est formé par les cotisations de ses 9500 membres. Elle possède une bibliothèque purement médicale, comprenant 200.000 ouvrages et 1500 revues.

Le bibliothécaire en chef est aidé par un sous-bibliothécaire et trois chef-assistants. Pour être bibliothécaire, il faut posséder un diplôme de fin d'études universitaires et le diplôme de bibliothécaire décerné par l'Université de Londres. Ces bibliothécaires ont le statut des chercheurs scientifiques, mais *aucun n'est médecin*, et l'on s'en trouve bien.

60.000 lecteurs fréquentent chaque année la bibliothèque. 30.000 colis de livres sont envoyés annuellement aux frais de la Société, les frais de retour étant à charge de l'emprunteur. Les services de microfilms ont été créés grâce à une dotation Rockefeller. Ils sont en relation d'échange avec le Centre national de la recherche scientifique français.

Le Docteur A. HAHN, n'est pas de l'avis de M. Edwards en ce qui concerne le choix du personnel scientifique des bibliothèques spécialisées. Il pense que l'absence de tout docteur en médecine dans la composition du personnel scientifique d'un grand établissement spécialisé dans les sciences médicales et biologiques conduit peut-être à une diversité trop large dans le choix des références bibliographiques. Il sait très bien que l'habitude, la pratique et les titres scientifiques permettent d'acquérir des connaissances très suffisantes pour le service de documentation courant.

Il a pu cependant constater personnellement que dans les relevés bibliographiques fournis par des Centres français de documentation médicale, près de 80 % des références proposées se révélaient inutiles, car le choix n'avait pas été fait par des spécialistes médecins ou tout au moins contrôlées par un médecin directeur du Centre. Il est donc à noter en effet que la plupart des demandes de documentation portent sur des sujets très spéciaux, qu'elles nécessitent parfois de longues recherches, parfois décevantes qui ne conduisent souvent qu'à la rédaction de quelques fiches seules susceptibles d'éclairer utilement le problème.

(1) Voir p. 102 la notice de M. G. R. Edwards.

Il pense d'autre part que la sélection des achats de livres et des abonnements ainsi que des rapports avec un public universitaire réclame au moins la présence d'un docteur en médecine à la tête d'une bibliothèque médicale et que cette obligation reste vraie pour tout grand établissement spécialisé : lettres, sciences, droit, pharmacie. Le choix des collaborateurs doit se faire dans la mesure du possible parmi les diplômés de chacune des disciplines ou tout au moins parmi des personnes justifiant d'une connaissance sommaire des éléments de cette discipline, comme par exemple les assistants de certaines bibliothèques médicales américaines qui doivent justifier de plusieurs semestres d'études spéciales en dehors des études proprement professionnelles.

Journée du 26 octobre

Séance du matin

La séance est ouverte à 9 h. 30 par Mme J. GOBEAUX-THONET, qui appelle à la présidence M. T. KLEBERG, Directeur de la Bibliothèque de l'Université d'Uppsala. Celui-ci propose comme thème de discussion *la collaboration entre les Bibliothèques Universitaires et l'Industrie*.

M. R. WILLNER, Chef du Service de Documentation des Établissements Neyrpic à Grenoble, pose comme principe que toute œuvre documentaire est basée sur la bonne entente et le fair-play. A Grenoble la création de l'Institut polytechnique est à l'origine de l'effort de toute l'industrie régionale. En ce qui concerne le bibliothèque de l'Université, celle-ci jouit d'un *modus vivendi* particulier. Le fonds général est administrativement géré par le bibliothécaire en chef. Mais on s'est vite aperçu qu'il y aurait pour lui impossibilité de continuer à assumer efficacement ces prestations particulièrement lourdes.

Une partie de la bibliothèque de la Faculté des Sciences, Mathématiques et Physique, a été logée dans un bâtiment moderne, dans lequel on a aménagé un local qui abrite également le fonds de l'Institut Polytechnique. Les deux collections forment pratiquement une seule et sont sous la surveillance d'une bibliothécaire-adjointe, ingénieur de profession.

La partie dépendante de la Faculté des Sciences arrive à la bibliothèque centrale, est vérifiée, fichée et transmise ensuite à la bibliothèque de l'Institut. La partie Polytechnique par contre va directement à son lieu de destination définitif. L'interconnexion se fait de façon à éviter tout double emploi inutile, mais les exemplaires « outils de travail » sont multipliés à souhait.

De son côté, la liaison Institut-Industries est très intime. Les services de documentation des différentes firmes locales sont des clients assidus à la bibliothèque de l'Institut, lui signalant de

nouvelles parutions et s'entraident en ce qui concerne les publications très spécialisées.

Une adjointe du service de documentation Neyrpic fait presque chaque après-midi la navette entre l'usine et la bibliothèque. Mais il n'est pas question que l'usine travaille pour l'Institut. Les possibilités d'acquisition et d'exploitation sont nettement séparées. Leurs liens sont d'autant plus étroits que plusieurs professeurs du laboratoire d'hydraulique de l'Université sont ingénieurs de Neyrpic (sur 10 professeurs, 5 ingénieurs de Neyrpic).

M. G. CALMETTE voudrait savoir quelle est l'importance respective des collections à l'Université et chez Neyrpic.

M. R. WILLNER répond qu'elle est sensiblement égale, mais la Bibliothèque de l'Institut Polytechnique touche des domaines plus nombreux. Neyrpic est naturellement plus spécialisé, notamment en tout ce qui concerne l'hydraulique.

Revenant au problème des rapports entre l'Université et l'Industrie, M. R. WILLNER précise que Neyrpic doit verser comme tout autre industrie, la taxe d'apprentissage. Mais toute la part que la loi permet de réserver à l'enseignement supérieur va à l'Institut. Il n'y a pas d'entente au sujet des achats. Neyrpic achète pour ses besoins et transmet, le cas échéant, certains renseignements à la Bibliothèque de la Faculté Polytechnique ou en reçoit de celle-ci.

Mme J. GOBEAUX-THONET pense, à la suite des observations de W. WILLNER, qu'il serait opportun de demander à l'industrie, qui bénéficie de nos collections, une subvention destinée à obtenir un meilleur rendement de la bibliothèque universitaire.

M. R. WILLNER, se déclarant d'accord, insiste vivement sur la nécessité d'une contre-partie de la part de la Bibliothèque centrale, qui précéderait l'apport de l'industrie et encouragerait celle-ci à le faire.

Mme H. KESSELS, Bibliothécaire en chef de l'Université libre de Bruxelles, ajoute que sa bibliothèque accorde très largement le prêt à l'industrie et vit, avec cette dernière, sous le régime de la réciprocité absolue. Il arrive souvent que la bibliothèque fasse des suggestions d'achat aux Sociétés qui présentent, à leur tour, des propositions d'achat.

Mme J. GOBEAUX-THONET observe que dans le cas de Liège, centre industriel, on souhaite une collaboration encore plus poussée. L'industrie ignore la plupart du temps que la documentation dont elle jouit est le résultat des efforts de la Bibliothèque centrale.

Le Docteur A. HAHN signale un écueil qu'il faut éviter dans l'organisation d'une collaboration entre industrie et bibliothèque universitaire. Les informations et la documentation que publie une société industrielle sont le plus souvent destinées à l'usage interne, à cause des secrets de fabrication. C'est donc, dans tous les cas,

le centre de documentation annexe à la bibliothèque universitaire qui doit être le véritable centre de documentation.

M. P. MOUREAU, Professeur à la Faculté de Médecine de l'Université de Liège, cite l'exemple de collaboration entre la Faculté de Médecine de Bâle et l'industrie régionale.

M. H. de la FONTAINE-VERWEY, Bibliothécaire en chef de la Bibliothèque de l'Université d'Amsterdam, cite également l'exemple de Delft où il existe une collaboration suivie entre l'industrie et la bibliothèque de la Technische Hogeschool. Les firmes sont membres des associations de bibliothécaires et envoient des délégués à leurs réunions.

M. R. WILLNER estime que la Grande-Bretagne est le pays idéal au point de vue de la collaboration entre les bibliothèques et l'industrie. Les bibliothèques universitaires sont comprises dans le réseau du prêt inter-usines.

M. J. H. P. PAFFORD, Bibliothécaire en chef de l'Université de Londres signale deux exemples de collaboration entre bibliothèques et industrie :

1) Il existe à Sheffield un système de coopération entre une trentaine de bibliothèques — bibliothèques de firmes industrielles pour la plupart, mais aussi celles de l'Université et celle de la Ville. C'est cette dernière qui, en 1932, a lancé le projet. Il y a un catalogue effectif dont chaque bibliothèque possède un exemplaire dactylographié.

2) Dans quelques Universités, on se livre à des recherches de documentation bibliographique pour les industries locales.

M. R. WILLNER croit comprendre que le système adopté en Grande-Bretagne est une sorte de coopérative. Sous l'égide d'un spécialiste, chaque firme fait le travail d'un secteur déterminé. Les résultats sont rassemblés et forment un catalogue collectif.

M. T. KLEBERG expose ensuite le point de vue suédois.

Il existe, en Suède, grand nombre de bibliothèques possédées par des sociétés industrielles et aussi deux grandes bibliothèques techniques centrales attachées aux deux Instituts technologiques à Stockholm et à Göteborg. De la part des bibliothèques universitaires, la collaboration n'est pas très importante, car elles ne se trouvent pas dans les centres industriels. Il y a pourtant une collaboration qui n'est pas négligeable entre la bibliothèque universitaire d'Uppsala et l'industrie et le nombre des ouvrages prêtés ainsi par la bibliothèque s'élève à plusieurs centaines par an. (Le nombre total des prêts entre bibliothèques est de 10.000 par an).

Les travaux des Journées d'Étude devant se clôturer aujourd'hui, Mme J. GOBEAUX-THONET suggère à M. T. KLEBERG d'entamer immédiatement un échange de vues sur la *centralisation administrative des acquisitions dans les bibliothèques universitaires*.

M. T. KLEBERG expose qu'à Uppsala il n'y a pas de centralisation administrative formelle, mais qu'elle existe en pratique.

La Bibliothèque de l'Université d'Uppsala dispose d'un budget de 270.000 couronnes. De plus, les Séminaires et les Laboratoires de l'Université disposent, pour leurs achats, d'une somme de plus de 75.000 couronnes. La centralisation est basée sur une sorte d'union personnelle. Trois bibliothécaires de la Bibliothèque centrale sont en même temps bibliothécaires des plus grands séminaires de l'Université.

L'achat des livres des Séminaires et Laboratoires n'est pas contrôlé par la Bibliothèque centrale, mais cette union personnelle — situation de fait — facilite beaucoup une collaboration efficace. Un liste polygraphiée mensuelle des accroissements de la Bibliothèque centrale est transmise à tous les professeurs et à tous les Instituts de l'Université.

La Bibliothèque centrale dispose d'un certain nombre d'exemplaires de chaque revue financée par le Gouvernement, spécialement de celles publiées par les Laboratoires de l'Université même, et elle s'en sert pour les échanges internationaux.

Par cette dernière voie, elle reçoit chaque année 4100 périodiques étrangers et en achète environ 1700, sans compter les revues qu'elle obtient par le dépôt légal dont elle bénéficie.

La bibliothèque de l'Université est aussi le centre naturel de travail de la plupart des professeurs des Facultés de théologie et des lettres.

Toutes les bibliothèques scientifiques suédoises participent au catalogue collectif annuel, publié régulièrement depuis 1886.

Par les soins de la Bibliothèque centrale les accroissements des bibliothèques d'Instituts sont aussi compris dans ce catalogue.

Mlle I. SALVAN, Conservateur-adjoint aux services techniques des Bibliothèques de France, estime que la solution idéale consiste dans le budget indépendant et le catalogue unique des collections.

M. G. CALMETTE, Bibliothécaire en chef de l'Université de Paris à la Sorbonne, dresse un tableau très détaillé de la décentralisation complète qui existe à l'Université de Paris. Les Bibliothèques d'Instituts jouissent d'une autonomie financière complète et ne relèvent que de leurs Facultés respectives.

Le budget de matériel des sept bibliothèques universitaires de Paris s'est élevé à 30 millions en 1949. Il atteindra 43 millions en 1950, après le triplement du droit de bibliothèque porté à 600 fr.

Mme M. WINTZWEILLER ajoute que la Bibliothèque Sainte-Geneviève jouit du dépôt légal.

M. G. CALMETTE continue son exposé : la Bibliothèque de l'Université de Paris, réunion administrative de sept bibliothèques, compte 2.800.000 volumes, et reçoit en moyenne 6000 lecteurs par jour.

Le personnel rémunéré par l'État, compte (titulaires, auxiliaires, contractuels) 202 personnes.

1. personnel scientifique : 55 titulaires (2 conservateurs, 10 bibliothécaires en chef, 43 bibliothécaires);

2. personnel technique : 61 (9 aides de bibliothèque, 19 auxiliaires bibliothécaires temporaires, 24 auxiliaires de bureau, 9 contractuels);

3. personnel administratif : 3 commis.

L'insuffisance du personnel administratif conduit à distraire une partie du personnel scientifique et technique de leurs tâches propres.

M. M. PIQUARD, Bibliothécaire en chef de l'Université de Besançon, précise que la distinction entre Bibliothèque centrale et Bibliothèques d'Instituts provient de la distinction des sources de leurs subventions respectives. Les redevances des travaux pratiques sont appliquées à la constitution et à l'enrichissement des bibliothèques d'Instituts, tandis que la Bibliothèque centrale est alimentée par les droits des étudiants et le dépôt de l'État.

M. H. de la FONTAINE VERWEY apporte à son tour des renseignements sur le système en vigueur à l'Université d'Amsterdam, qui n'est pas basé sur une politique de bonne entente, mais sur une réglementation en bonne et due forme.

L'Administration générale comprend l'achat des livres choisis par les professeurs. Tous les desiderata des professeurs doivent passer par le bibliothécaire en chef, dont le rôle est de prévenir les achats d'ouvrages qui figurent déjà dans les collections de la Bibliothèque centrale. Dès leur réception par la Bibliothèque centrale, les livres destinés aux Instituts sont catalogués et remis à l'Institut intéressé avec un double de la fiche de catalogue.

Les Instituts sont obligés de faire part à la Bibliothèque centrale de tous les dons, échanges, etc...

Un bibliothécaire délégué par la Bibliothèque centrale contrôle chaque année si les livres ont été inscrits dans les Instituts.

La Bibliothèque centrale dispose d'un budget de 80.000 florins; les crédits des Instituts destinés aux achats de livres s'élèvent à 60.000 florins. La Bibliothèque centrale comporte un personnel d'une quarantaine de membres : 12 bibliothécaires, tous universitaires, composent le personnel scientifique. Ils sont assistés d'un personnel technique comptant 12 unités et d'un personnel administratif d'une importance numérique légèrement supérieure. Toute cette équipe contrôle un million de livres.

M. A. KESSEN, ajoute que la répartition du personnel à la Bibliothèque centrale de l'Université de Leyde est sensiblement la même que celle d'Amsterdam : 12 bibliothécaires sont aidés par 12 membres du personnel technique, pour administrer 1.500.000 livres 360 périodiques, 14.000 manuscrits et 65.000 estampes.

M. M. PIQUARD cite les chiffres de la Bibliothèque universitaire de Besançon : 150.000 volumes, administré par un bibliothécaire en chef assisté d'un bibliothécaire et de 5 employés. Le budget s'élève à un million et demi, sans compter le droit de bibliothèque.

M. J. H. P. PAFFORD explique qu'à l'Université de Londres, la Bibliothèque centrale est complètement distincte des Collèges et Instituts. Elle acquiert des ouvrages spécialisés, sauf pour les sciences techniques où l'on n'acquiert que les collections destinées aux étudiants et les ouvrages fondamentaux ou généraux. Elle compte 600.000 volumes et un personnel de 45 unités se répartissant comme suit : 25 bibliothécaires, 20 administratifs, 12 garçons de service. Le budget de 10.500 livres sterling est affecté à l'achat des livres, des périodiques et, en partie, à la reliure. Un petit atelier de reliure fait sur place les réparations courantes.

M. R. WILLNER remarque, à ce propos, que, dans son budget, 9/10 est affecté au travail, 1/10 seulement à l'achat des documents. Cette répartition peu habituelle est due au plan de travail qui est fait dans les laboratoires de recherche. La somme investie en achats de livres ne porte fruit que si elle donne lieu à une exploitation intensive du matériel acquis.

Journée du 26 octobre

Séance de clôture

La séance est ouverte à 16 h. 30 par Mme J. GOBEAUX-THONET. Celle-ci dégage immédiatement les idées maîtresses qui ont dominé les travaux des trois Journées :

a) les relations entre Bibliothèque centrale et bibliothèques d'Instituts sont basées sur une politique de bonne entente plutôt qu'elles ne sont le résultat d'une réglementation ;

b) l'accord pour souhaiter l'introduction, à la Bibliothèque centrale, de spécialistes des disciplines non encore représentées, et notamment des Facultés des Sciences, des Sciences appliquées et de Médecine.

D'autre part, elle se croit autorisée à déposer les conclusions suivantes :

1. La Bibliothèque centrale devrait disposer d'assez de crédits pour acquérir tout ce qui est nécessaire ;

2. Il faut lutter contre la phobie du double exemplaire ;

3. La viabilité des rapports entre la Bibliothèque centrale et les Bibliothèques d'Instituts est avant tout une question de fair-play ;

4. Il est nécessaire d'introduire à la Bibliothèque centrale des spécialistes des disciplines médicales et techniques;

5. Le personnel administratif et technique de la Bibliothèque centrale devrait être aussi représentatif que possible en nombre et en qualité. La répartition par groupes égaux en nombre, des trois catégories du personnel, telle qu'elle est pratiquée aux Pays-Bas, apparaît comme la solution la meilleure;

6. Le principe de la direction administrative unique est d'une importance primordiale. Le cataloguement à la Bibliothèque centrale, des ouvrages destinés aux bibliothèques d'Instituts, est particulièrement recommandé. Cette mesure a pour corrolaire logique l'établissement d'un catalogue collectif des collections universitaires;

7. Au point de vue du budget, les chiffres donnés par nos collègues étrangers sont suffisamment éloquentes. Seuls, la Suède et les Pays-Bas jouissent, à ce sujet, d'une situation privilégiée;

8. Les renseignements fournis par M. Willner confirment l'intérêt et la nécessité de rapports étroits entre l'industrie régionale et la bibliothèque universitaire.

M. G. CALMETTE aimerait que l'on précisât l'expression *spécialistes*, qui a été employée à plusieurs reprises. Il lui semble que les spécialistes *sensu stricto* doivent être destinés aux bibliothèques d'Instituts, les spécialistes à forte culture générale scientifique trouvant leur affectation naturelle à la Bibliothèque centrale.

M. H. de la FONTAINE VERWEY répond qu'à l'Université d'Amsterdam, on a recouru à une solution moyenne : on a créé à la Bibliothèque centrale, des salles de travail spéciales dépendant de la Bibliothèque centrale et dirigés par un bibliothécaire spécialiste.

L'existence de ces salles spéciales, créées en supplément des Séminaires, pose un problème épineux.

M. G. CALMETTE remarque qu'à la Bibliothèque de la Sorbonne, certains fonds spéciaux (archéologie orientale, égyptologie, assyriologie, celtique) sont déposés à l'École des Hautes Études dont les locaux sont contigus; des salles spéciales se sont ainsi constituées. Mais ce sont là des cas d'espèces provoqués par des problèmes d'organisation interne.

Reprenant la question de la centralisation et de la décentralisation, M. Calmette insiste sur le fait que, pour être efficace, la décentralisation doit s'accompagner de l'autonomie du département décentralisé et d'un regroupement des bibliothèques d'Instituts.

M. A. DENOEL, Professeur à la Faculté de Médecine à l'Université de Liège, formule le vœu qu'un bibliothécaire dépendant de la Bibliothèque centrale soit nommé bibliothécaire de l'Institut de Pharmacie Gilkinet.

Mme H. KESSELS, signale qu'à l'Université libre de Bruxelles, la Bibliothèque centrale est entourée d'une centaine de bibliothèques

de Séminaires. On y a réalisé la centralisation des bibliothèques de chimie, qui restent sous la dépendance de la Bibliothèque centrale. Le même projet est en voie de réalisation pour la physique.

M. U. STUYCK se réjouit de l'initiative qu'ont prise à cet égard les professeurs intéressés. Mais, serait-ce le cas pour toutes les Facultés ?

Lorsqu'un bibliothécaire de la Bibliothèque centrale est appelé à diriger une bibliothèque de Faculté, il ne doit pas devenir le rédacteur de chacun des services de cette Faculté. Aussi, formule-t-il le vœu que lorsqu'un bibliothécaire sera nommé pour une Faculté ou un Institut il reste dépendant de la Bibliothèque centrale: ce bibliothécaire ne doit recevoir aucun ordre de la part des professeurs.

Mme J. GOBEAUX-THONET s'associe aux craintes de M. Stuyck, mais dans le seul cas où le bibliothécaire de la Faculté ne serait pas délégué par la Bibliothèque centrale.

M. L. GODEAUX, Professeur à la Faculté des Sciences de l'Université de Liège, pense que les craintes de M. Stuyck sont inexistantes tout au moins dans le cas de Liège, où l'émiettement et la dispersion des services ne dureront pas toujours. D'ailleurs, il n'est pas nécessaire que le bibliothécaire dépendant de la Bibliothèque centrale, et nommé par une Faculté déterminée, le soit à titre permanent.

M. P. MOUREAU, Professeur à la Faculté de Médecine de l'Université de Liège, insiste une nouvelle fois sur la nécessité d'introduire des spécialistes dans le personnel scientifique de la Bibliothèque centrale.

Mme H. KESSELS marque son accord sur le souhait de M. Moureau, à la condition que ces spécialistes reçoivent une formation technique approfondie de bibliothécaire.

Mme J. GOBEAUX-THONET émet le vœu qu'à Liège, se réalise un regroupement des différents services universitaires par Facultés ou groupes de disciplines.

M. P. FOURMARIER, Professeur émérite à la Faculté des Sciences de l'Université de Liège, préférerait que ce groupement s'effectuât par grandes disciplines plutôt que par Facultés.

M. A. DENOEL souhaiterait que l'on prenne comme base de ce regroupement la situation géographique des différents services universitaires.

M. P. MOUREAU pense que le vœu devrait être plus général et s'énoncer comme suit :

Tout en laissant à la Bibliothèque centrale les prérogatives établies, on souhaite que l'éparpillement des bibliothèques de Séminaires, Laboratoires et Instituts soit corrigé par un regroupement par groupes de disciplines.

Mme J. GOBEAUX remarque que ce regroupement ne devra se faire que quand le personnel sera nommé.

M. P. MOUREAU est du même avis, mais précise que cette question préalable est un point d'application particulier à Liège.

M. L. GODEAUX, Professeur à la Faculté des Sciences de l'Université de Liège, déclare ne pas pouvoir souscrire au vœu suggéré par M. Moureau.

M. L. GODEAUX et M. U. STUYCK se livrent ensuite à un échange de vues très animé, le premier défendant les bibliothèques de Séminaires et le point de vue du professeur, le second s'attachant à mettre en valeur le rôle de la Bibliothèque centrale du point de vue de l'étudiant.

Mme J. GOBEAUX suggère qu'on adopte, comme conclusion, le vœu général suivant :

Les bibliothécaires universitaires souhaitent la multiplication de Journées d'Étude, à des dates rapprochées, sur le plan régional et national.

M. le Chevalier A. BRAAS, Pro-recteur de l'Université de Liège, se lève pour prononcer l'allocution de clôture.

Il exprime sa sincère admiration pour la manière dont se sont déroulés les débats. Si ceux-ci ne devaient pas avoir de résultat immédiat, il n'en reste pas moins qu'ils forment une base très sûre pour les travaux ultérieurs, qui auront pour thème l'art délicat de la gestion des bibliothèques universitaires.

Il adresse les remerciements chaleureux de l'Université de Liège à tous les participants et, plus spécialement, aux personnalités étrangères, qui ont bien voulu apporter à ce Congrès l'apport inestimable de leur expérience. Il déclare closes les Journées d'Étude organisées par la Bibliothèque de l'Université de Liège.

M. H. de la FONTAINE VERWEY, au nom de ses collègues étrangers, remercie M. le Pro-recteur et rend hommage à la maîtrise avec laquelle Mme Gobeaux a conduit les travaux. Ceux-ci constituent un gage certain d'espoir dans le destin de nos bibliothèques universitaires.

Pour discuter, il faut être d'accord : l'intérêt soutenu que les participants ont consacré aux débats a prouvé la solidarité qui unit les bibliothèques universitaires européennes et montre avec évidence que la solution des problèmes qui les occupent doit être cherchée et discutée sur le plan international.

Bibliothèques universitaires et Bibliothèques d'Instituts

par Germain CALMETTE

Bibliothécaire en chef de la Bibliothèque de l'Université de Paris (Sorbonne)

Ce n'est pas par le refus de toute spécialisation que la B. U. doit être un centre de culture générale, mais par la rencontre, le recoupement de toutes les disciplines. C'est à elle qu'il incombe de symboliser l'*Universitas litterarum*, ou pour reprendre une expression liégeoise, de se consacrer *Universis disciplinis*. Cette tâche essentielle ne doit pas être abandonnée aux bibliothèques d'Instituts qui, par leur multiplicité, ne peuvent présenter qu'une image morcelée du savoir.

Défendre la prééminence de la B. U. (1), ce n'est pas nier les services que les bibliothèques d'Instituts rendent à une Université, et leur refuser une activité propre. Il ne peut être question de leur interdire le soin de constituer latéralement à la B. U. les collections qui sont les auxiliaires de l'enseignement ou qui permettent l'approfondissement de recherches déterminées. Nous admettons même qu'elles puissent posséder, à l'occasion, des publications ne figurant pas à la Bibliothèque centrale — particulièrement dans le domaine des techniques. Ce n'est pas l'idée de partage qui est à repousser; ce qui est inacceptable, c'est un partage qui ne laisserait à la B. U. que les généralités, les ouvrages de grande synthèse et de vulgarisation. La B. U. ne peut renoncer à la science pure, même si elle doit s'associer éventuellement aux bibliothèques d'Instituts pour en couvrir tout le domaine.

Il y a d'ailleurs des raisons techniques qui nécessitent dans toute université un équilibre dans le développement parallèle de la B. U. et des bibliothèques d'Instituts.

Les bibliothèques d'Instituts ne peuvent en effet se développer sans limites. Elles n'ont pas été généralement conçues comme des dépôts de livres, manquent de personnel qualifié et stable pour remplir les diverses tâches qui ne peuvent être négligées dès qu'un fonds

(1) Dans la suite du texte, B. U. = Bibliothèque universitaire, B. C. = Bibliothèque centrale, B. I. = Bibliothèques d'Instituts.

de livres atteint certaines limites. Une collection de quelque importance ne peut se contenter d'un catalogue sommairement établi et l'aide, le plus souvent occasionnelle, dont les B. U. d'Instituts disposent à cet effet n'est pas adaptée aux exigences spéciales aujourd'hui requises. Qu'une bibliothèque d'Institut atteigne le point optimum de son développement, elle ne semble pouvoir le dépasser qu'au risque de contredire à ce qui fait sa raison d'être. Le désordre s'ensuit, si les exigences nouvelles que pose sa croissance ne sont pas satisfaites. Si elles le sont, ne se trouve-t-elle pas ramenée, par sa croissance même, aux servitudes d'une bibliothèque véritable où l'accès immédiat aux volumes se borne pratiquement à un certain nombre d'usuels. Nous sommes passés d'une bibliothèque d'Institut à une B. U. spécialisée.

Ce sont par ses limites mêmes en effet qu'une bibliothèque d'Institut répond à certains besoins, qu'elle constitue la salle de travail où les ouvrages véritablement indispensables à des études particulières s'offrent à la portée du travailleur. C'est essentiellement sous cette forme qu'une bibliothèque d'Institut rend des services qu'elle est seule apte à fournir. Plus une Université est florissante, plus il importe d'offrir aux étudiants ces facilités qui complètent les possibilités de la B. U. C'est à la bibliothèque d'Institut par exemple que l'existence d'un double exemplaire rend le maximum de services, puisqu'elle se renforce ici d'avantages déterminés — l'intégration à un ensemble spécialisé, et une présence assurée, grâce à l'interdiction du prêt. De même, en tant que centre de recherches spéciales, les bibliothèques d'Instituts, à l'occasion, jouent un rôle indispensable que les B. U. ne pourraient tenir.

Mais, en raison même des conditions particulières de leur fonctionnement, les bibliothèques d'Instituts n'enlèvent pas à la B. U. sa raison d'être. Elles n'ont pas toujours des conditions libérales d'accès, refusent généralement le prêt. L'éparpillement des collections découle du morcellement des disciplines. Aussi, faudrait-il poser, en principe, avec Hanson ⁽¹⁾ (1943), qu'une B. U. dans une Université riche en Instituts, doit pouvoir supporter la comparaison en richesse, avec la B. U. qui, dans la sienne, reste le foyer incontesté des recherches. En tout état de cause, elle doit demeurer l'organisme essentiel auquel les bibliothèques d'Instituts n'apportent que l'appoint d'un enrichissement heureux, pour parfaire ce que, dans tous les domaines, elle a déjà apporté.

L'histoire des bibliothèques d'Instituts, retraçant une expérience de trois-quarts de siècle, nous ouvre les yeux sur les dangers où peut conduire une politique qui consentirait aux bibliothèques d'Instituts un développement illimité, ou leur abandonnerait la tâche exclusive de la spécialisation.

⁽¹⁾ *Library Quarterly*, 13 (1943), pp. 132-135.

L'Allemagne nous offre le cas unique d'un pays qui s'est donné le luxe d'entretenir systématiquement, pendant de longues années, à la fois l'accroissement des B. U. et le développement parallèle des bibliothèques d'Instituts. L'enquête de 1926⁽¹⁾ révélait que 1232 Instituts réunissaient environ 5 millions de volumes contre un total de 13.500.000 dans les bibliothèques des Universités et des grandes Écoles Techniques. A Goettingen, une des plus importantes B. U., la Bibliothèque centrale ne possédait que 90.000 volumes de plus que les Instituts adjacents.

Des crédits d'État ordinaires et extraordinaires alimentaient ainsi deux systèmes rivaux établis face à face, leur dispensant un appui à peu près égal. Pour les années 1900-1903⁽²⁾, la dotation des bibliothèques d'Instituts atteignait 82,9 % de celle des B. U. Si les dotations respectives s'égalaienent sensiblement dans certaines universités (Halle, Breslau), à Berlin, les B. I. recevaient deux fois et demi le montant de ce qu'était attribué à la B. U.

Les B. U. allemandes n'ayant jamais renoncé à la spécialisation, se voyaient concurrencées par les B. I. dont le manque de place freinait seul l'accroissement. Cette rivalité aboutissait à l'achat parallèle de publications coûteuses et parfois les Instituts, comme à Greifswald ou Koenigsberg, réussissaient à acquérir ce à quoi les B. U. avaient dû renoncer faute d'argent. Le gaspillage trouvait son comble dans les abonnements multiples à certains périodiques, la rivalité entre B. I. et B. U. se doublant ici même d'une rivalité entre les Instituts eux-mêmes. On citait, pour 7 Universités prussiennes, 35 périodiques acquis à plus de 4 exemplaires⁽³⁾.

Tel est le résultat auquel aboutissait une dotation excessive attribuée aux Instituts alors même que ceux-ci disposaient déjà de ressources propres : cotisations des membres, dons, échanges fructueux de périodiques publiés. Du fait de leur partage entre B. U. et B. I., les crédits d'État, bien que supérieurs à ce qu'ils pouvaient être dans tous les autres pays, s'affirmaient insuffisants : et ils l'étaient en effet, car ils ne permettaient plus l'accroissement normal des B. U. et ils ne satisfaisaient pas, par ailleurs, la coûteuse ambition des B. I. de se muer en bibliothèques spéciales.

Il est caractéristique de l'expérience allemande que le règlement prussien de 1891 ne tenta rien pour mettre fin à cette rivalité, et se borna à envisager un minimum de coopération entre B. U. et B. I. Pour limiter les achats en double, il autorisait les B. U. à consentir éventuellement le prêt aux Instituts et recommandait la rédaction de catalogues collectifs où figureraient toutes les collections universitaires. Il fallut les crises financières de l'après-guerre pour que la *Notgemeinschaft der deutschen Wissenschaft* se prononçât contre les achats en double notamment pour les publications étrangères.

(1) *Handbuch der Bibliothekswissenschaft*, II, p. 588.

(2) *Zentralblatt für Bibliothekswesen*, 23 (1906), pp. 341-367.

(3) *Ibid.*

C'est la politique absolument inverse de l'Italie que nous devons mettre au regard de l'expérience allemande : rigoureusement opposées, elles apportent des résultats inverses qui se recourent exactement.

Le règlement de 1876 considérant les B. I. comme partie intégrante de la B. U. leur réservait, en Italie, la majeure part des crédits, ne laissant à la B. U. centrale que les quatre dixièmes. L'article 59 du règlement de 1886 compléta cette disposition en interdisant l'achat de doubles.

Les conséquences qui découlèrent de cette réglementation furent d'abord l'affaiblissement relatif des B. C., faute de moyens financiers suffisants, et l'éparpillement des ressources entre de nombreux Instituts. On remarque, en étudiant les derniers volumes de l'*Index generalis* et du *Minerva*, que les B. U. ont eu, en Italie, un modeste développement malgré la contribution régulière de l'État. Deux seulement (Turin et Naples) dépassent 500.000 volumes, et Florence n'a pas de B. U. centrale.

Plus significative est encore la différenciation qui résulta d'un partage des crédits combiné avec l'interdiction des achats en double. Les B. U. centrales se cantonnant dans les généralités, abandonnèrent aux Instituts la mission de satisfaire aux études spéciales : elles renoncèrent pratiquement à l'achat d'ouvrages spécialisés, pour s'en tenir aux ouvrages généraux, traités et manuels (1).

Le privilège accordé en Italie aux B. I. ne fut légèrement atténué qu'en 1907, lorsque le nouveau règlement, tout en maintenant la proportion des six dixièmes en leur faveur, intégra dans le calcul de base les ressources propres des Instituts (2).

En ce qui concerne les B. I., l'expérience française s'oppose à la fois à la prodigalité allemande et à cette dispersion dans l'effort qui marque la politique italienne.

Jamais, en France, les B. I. n'ont été mises officiellement sur le même pied que les B. U., ni dans la période qui a précédé la constitution des Universités, en 1895, ni dans le demi-siècle qui a suivi.

Jusqu'en 1895, un objectif essentiel s'imposait d'ailleurs : celui de constituer des B. U. dignes de ce nom dans les chefs-lieux d'Académie. Il faut lire, dans la Statistique de l'Enseignement Supérieur de 1865, ce que donnait numériquement — ne parlons pas de la qualité — la réunion des bibliothèques de Facultés prévue en 1855. Sur les 17 bibliothèques ainsi constituées, il n'y en avait que 5 atteignant ou dépassant 10.000 volumes; Paris en tête, avec 139.384; Strasbourg, avec 38.000; Montpellier, 42.175; Bordeaux, 14.427; Lyon, 10.584.

(1) *Sammlung Bibliothekswissenschaftlicher Arbeiten*, H. 6 (1894), pp. 96-128.

(2) *Zentralblatt für Bibliothekswesen*, 7 (1891), pp. 223-245.

L'extrême modestie de ce point de départ exigeait une concentration de l'effort financier. Et il fallut, pendant un quart de siècle, d'importants crédits pour faire naître, on peut le dire, du néant, les B. U. d'aujourd'hui.

Les crédits d'État directement attribués aux B. U. prirent fin en 1905, peu après la constitution des Universités. Théoriquement, le droit de bibliothèque devait subvenir désormais au développement des B. U. auxquelles il était intégralement affecté. En fait, les Universités durent suppléer à son insuffisance en affectant, jusqu'en 1925, aux B. U. une partie de la subvention que l'État leur allouait. La création des B. I. dans les Facultés se trouva longtemps freinée de ce fait.

Dans la pratique administrative actuelle, rares sont les Instituts qui reçoivent une subvention spéciale de l'État; au budget de l'Université de Paris, figurent 20 Instituts pour environ 17 millions, dont 9 vont à 4 organismes qui sont, soit centres d'enseignement (Urbanisme, Art et Archéologie, Administration musulmane), soit centres de recherches (Orient contemporain). Il s'agit surtout de frais de fonctionnement et de matériel; ce ne sont pas, en général, des dépenses affectées à l'entretien des collections. Les dotations qu'accordent les Facultés sont faibles, et ne peuvent conduire à une rivalité avec les B. U.

Les chiffres connus pour Paris en ce qui concerne l'importance des fonds de livres, donnent pour les Instituts de la Faculté des Lettres, environ 150.000 volumes en comptant Victor Cousin et la Bibliothèque de l'École des Hautes Études, chiffre modeste si on le compare avec le nombre de volumes de la Bibliothèque de la Sorbonne; il s'agit là, pour une vingtaine de B. I., de volumes figurant à peu près tous à la B. U., sauf quand une bibliothèque a pu recueillir les livres d'un professeur, comme le fonds Loisy à la Bibliothèque d'histoire des religions. Généralement, pas de collections de périodiques, en dehors de celles reçues par échange (Institut de Psychologie et de Géographie).

Les textes administratifs ont rarement fait allusion aux B. I. et de Laboratoire. La circulaire du 10 janvier 1923 a souhaité que la B. U. puisse prendre copie de leurs inventaires, afin de connaître les ouvrages et périodiques qu'elle pourrait ne pas posséder et d'en éviter l'acquisition double. Cette disposition est restée lettre morte. Quant au texte du décret du 30 mars 1930 stipulant que les bibliothèques de laboratoires, Instituts et autres centres d'enseignement de l'Université, faisaient partie intégrante de la B. U. de Paris, elle n'a constitué qu'une simple clause de style. Récemment, le décret du 28 février 1948 créant le Comité consultatif des B. U. de Paris a retenu l'interprétation la plus étroite, seules, les B. U. proprement dites s'y trouvent représentées; ajoutons que le Comité refuse systématiquement toute attribution de crédits à un Institut et à une collection spéciale.

L'examen de la situation des B. I. à l'Université de Strasbourg apporte des précisions utiles sur la conception française. L'Annuaire de la Faculté des Lettres énumère 23 B. I. qui, avec 110.000 volumes forment un véritable système épaulant tous les enseignements donnés par la présence de collections exactement adaptées; aucune autre Université française ne pourrait offrir un exemple aussi achevé. Mais dit l'Annuaire, « si bien organisées qu'elles soient, les B. I. ne sauraient dispenser les étudiants de recourir aux richesses de la Bibliothèque Nationale et Universitaire ».

C'est bien ce que confirme l'étude du catalogue collectif des bibliothèques de Strasbourg publié en 1937. Sur 73 abonnements à des périodiques de philologie ancienne et moderne, il n'y en a que 9 que les Instituts soient seuls à recevoir; la quasi-totalité, soit 65, même pour des périodiques aussi spéciaux que le *Journal of semitical Language*, ou *Archiv für nordisk filologi*, viennent enrichir la B. C. Nous n'avons noté, dans ce même domaine, que 9 abonnements en double, pour *Romania*, la *Revue des Etudes grecques*, etc... Dans les années 20, les B. I., à Strasbourg, ont généralement cessé de recevoir certains périodiques qu'elles recevaient jusqu'alors et dont elles n'auraient pu maintenir l'abonnement qu'au prix d'un effort financier doublant l'activité de la Bibliothèque Nationale et Universitaire. C'est là la preuve manifeste que les Instituts se sont effacés devant la prééminence de la B. C. exercée dans la quasi-totalité des disciplines.

Pour les sciences, une recherche effectuée en ce qui concerne la chimie et plus particulièrement les périodiques allemands, a abouti de même à des résultats qui ne dénotent aucunement que la Bibliothèque Nationale de Strasbourg ait abandonné ce domaine spécial. Sur les 20 périodiques allemands essentiels, elle en possède 13 qui figurent également dans les Instituts de chimie, et il y en a 6 qui ne sont que chez elle : comme *Angewandte Chemie*, *Annalen der Chemie*, *Journal für praktische Chemie*, *Kolloidzeitschrift*, *Physikalische Berichte*, *Zeitschrift für praktische Chemie*.

Cette double vérification menée pour les Lettres et les Sciences, montre que la B. N. et U. de Strasbourg a maintenu, parallèlement à son rôle culturel, sa spécialisation, soit qu'elle se soit réservée à peu près intégralement les abonnements aux périodiques, comme pour la philologie, soit qu'au prix d'achats en double, elle maintienne son rang scientifique vis-à-vis des Instituts spécialisés.

En somme, même dans les Universités françaises, où les B. d'Instituts ont connu le plus grand développement, les B. centrales jouent un rôle de bibliothèques savantes poussé jusqu'à la spécialisation et ce rôle ne leur a jamais été contesté. Leur prééminence n'a même jamais été discutée. En fait, sans qu'aucune règle ait jamais été édictée, un partage s'opère tout naturellement entre B. U. et B. I., la B. U. se bornant parfois à l'essentiel, si elle a la certitude que telle ou telle tâche est heureusement remplie par tel Institut particulier; mais se limiter n'est ni renoncer ni déchoir.

Coopération entre Bibliothèque de l'Université et Bibliothèques d'Instituts

Le Bureau de renseignements

par Germain CALMETTE

Bibliothécaire en chef de la Bibliothèque de l'Université de Paris (Sorbonne)

La masse de la production imprimée dans toutes les disciplines dépassant de plus en plus les possibilités d'achat des bibliothèques savantes, il en découle la nécessité d'une coopération entre les diverses bibliothèques. Cette coopération joue par le prêt ou la communication de reproductions microfilmées, forme dernière du progrès. On a cherché à obvier à la dispersion des publications en de nombreux dépôts de livres par la conception des catalogues collectifs. Si la rédaction de ces catalogues est relativement aisée pour les périodiques qui sont en nombre limité, pour les livres, il s'agit d'une tâche immense. Il y a l'exemple allemand du *Gesamtkatalog*, et les nombreuses entreprises américaines sur le plan régional, rapidement exécutées grâce aux moyens techniques mis en œuvre.

Mais sur le plan local, il est évident que la multiplication des B. I. ⁽¹⁾, particulièrement lorsque la B. U. centrale abandonne en leur faveur une partie de ses prérogatives, accroît lourdement les difficultés d'une coopération. Le catalogue collectif de l'Université, s'il n'est pas absolument nécessaire tant que les B. I. n'acquièrent que des doubles, devient indispensable si les disciplines spéciales leur sont abandonnées. Le soin de rédiger le catalogue collectif d'après les listes fournies par les Instituts incombant nécessairement à la B. U., celle-ci ne tire donc dans sa tâche aucun soulagement technique du fait d'avoir restreint son champ d'action. Elle cataloguera des ouvrages qu'elle ne possède point et, tout en effectuant ce travail ingrat, elle tendra à devenir un simple bureau de renseignements — dans la mesure où elle consentira à s'effacer.

⁽¹⁾ Dans la suite du texte, B. U. = Bibliothèque universitaire, B. I. = Bibliothèques d'Instituts.

Une B. U. ayant renoncé à la spécialisation ne remplira ce rôle que médiocrement. Si nous considérons la diversité des disciplines embrassées par une Université, il apparaît que ce bureau de renseignements ne pourra fournir que des indications sommaires — présence en tel endroit de tel tome de périodique ou de tel ouvrage — orientation de tel lecteur sur tel Institut pour telle recherche. Loin des livres et des périodiques dont l'acquisition aura été laissée aux Instituts, il est douteux qu'il puisse être fourni, sur un sujet spécial, les références bibliographiques essentielles. Pour toute recherche délimitée, pour une consultation de ces instruments coûteux que sont par exemple les *Chemical Abstracts*, les *British Chemical Abstracts*, les *Biological Abstracts* et leurs tables monumentales, il faudra recourir aux B. I. Ainsi, le glissement consenti par la B. U. en faveur des B. I. se renouvelle inévitablement en ce qui concerne le bureau d'information. Le renseignement reste lié à la présence du livre.

Le bureau de renseignements risque de ne plus pouvoir assumer qu'une tâche matérielle : la reproduction photographique ou microfilmée.

L'organisation satisfaisante des services d'information bibliographiques paraît en somme dépendre d'une structure rationnelle de la B. U. établissant dans les circonstances données un équilibre satisfaisant entre les tendances opposées de centralisation et de décentralisation.

Centralisation et décentralisation de la Bibliothèque universitaire

L'exemple de Paris

par Germain CALMETTE

Bibliothécaire en chef de la Bibliothèque de l'Université de Paris (Sorbonne)

L'histoire des B. U. (1) semble se résumer en un mouvement cyclique; après avoir tendu à la centralisation de leurs collections, elles les ont souvent largement décentralisées; elles recherchent, aujourd'hui, une position d'équilibre en réagissant contre les effets d'une dispersion quelquefois poussée à l'excès.

Les B. U. d'origine ancienne sont nées de la fusion des Bibliothèques des Facultés spéciales avec celle de la Faculté des Arts qui restait le centre de gravité du nouveau groupement. Cette fusion était généralement accomplie à la fin du XVIII^e siècle. L'unification de la B. U. matérialisait en somme l'idée de l'unité de la science.

Le progrès scientifique, au XIX^e siècle, au moment où cette concentration s'achevait partout, se marquait en sens contraire par la fragmentation de plus en plus poussée de la recherche en domaines spécialisés. L'augmentation de la population scolaire et la multiplicité croissante des disciplines avaient pour conséquence une décentralisation des bâtiments, en particulier pour la médecine et les sciences dont les innombrables activités différenciées ne pouvaient plus tenir dans les limites étroites d'un local unique. L'Université d'autrefois tendait à éclater en établissements spéciaux, écoles, laboratoires, instituts d'enseignement et de recherche. La floraison des Instituts, à la fin du XIX^e siècle fut, pour une grande part, le point d'aboutissement logique de cette tendance.

Les B. U. ne pouvaient manquer de subir le contre-coup inévitable de cette évolution et la spécialisation triomphante dans la science devait tout particulièrement alourdir leur tâche. Or, des constructions nouvelles permettaient à certaines d'entre elles de maintenir, malgré leur croissance, la centralisation des collections. N'était-ce pas là sacrifier à une conception déjà périmée? C'est ce que l'on peut

(1) Dans la suite du texte, B. U. = Bibliothèque universitaire, B. C. = Bibliothèque centrale, B. I. = Bibliothèques d'Instituts.

se demander en examinant la structure des B. U. allemandes dont 13 (1) furent reconstruites ou transformées de 1878 à 1900. Sur 23 B. U. allemandes, il n'en est aujourd'hui que 4 qui soient fractionnées et encore ne le sont-elles que très faiblement, comme Berlin, Bonn et Cologne (mettons à part Francfort où la B. U. est en fait la réunion administrative de 5 bibliothèques spéciales). Et est-ce fortuitement que l'Allemagne, où l'effort de construction avait été le plus intense, et où, de ce fait, l'unité de la B. U. avait été maintenue, connut avec le plus d'ampleur la création de B. I. ? En tout cas, dès le début du siècle, se marquait un revirement. Il tendait d'abord à regrouper les B. I., lorsque les conditions locales le permettaient (Berlin, Marburg dès 1906). Une situation exceptionnelle est offerte par Cologne, où la fusion des Instituts médicaux en une 3^e section de la B. U. donna, par la réunion de leurs crédits respectifs, une dotation budgétaire inégalee.

L'exemple allemand semble avoir été retenu aux États-Unis, où la conception d'une B. U. unique parut condamnée. Après Johns Hopkins qui, en 1876, avait déjà donné le premier exemple d'une B. U. sans B. C., Chicago en 1892, créait sa B. U. sans noyau central, avec 22 départements distincts, et la spécialisation y était si largement poussée que le grec y était séparé du latin. Ce ne furent pas des cas isolés : il faut citer pareillement Iowa State College dont la bibliothèque fut systématiquement décentralisée et la petite Université du Missouri qui, en 1900, dispersait 30.000 ouvrages en 15 départements. Même en faisant sa part à un facteur qui joue toujours un rôle puissant, celui des difficultés d'établissement — un grand local unique étant toujours plus difficile à trouver que plusieurs petits — au fait que, dans les universités américaines de fraîche création, manquait généralement un noyau primitif, il faut néanmoins souligner une tendance incontestable à préférer la conception d'une B. U. hardiment décentralisée.

La réaction en sens inverse s'affirme, au début du XX^e siècle : des B. C. sont établies là où elles manquaient. A Chicago, en 1912, avec la Harper Memorial Library, à Yale, avec la Sterling Library, à Johns Hopkins. Donnant un exemple souvent suivi, Yale établissait les Instituts dans les locaux adjacents à la B. C. Partout, les dépôts spéciaux tendirent à se regrouper et les départements après diverses fusions, virent leur nombre se réduire (Chicago, Iowa, Minnesota). Ce mouvement de concentration était favorisé par les constructions nouvelles qui, dans les années 1920, fournirent pour la première fois des bâtiments adéquats aux B. U. américaines.

En somme, les expériences allemandes et américaines, dans la mesure où les facilités locales le permettaient, évoluaient selon les

(1) Halle, Greifswald, Kiel, Göttingen, Leipzig, Bonn, Strasbourg, Königsberg, Marburg, Freiburg i. B., Heidelberg, Giessen, Berlin. Cf. *Revue des Bibliothèques*, 10 (1900), p. 145.

mêmes lois, et après avoir sacrifié à des degrés divers, les unes et les autres, en leur temps, à un éparpillement excessif, tendaient à réagir dans un effort de concentration, effort plus particulièrement accentué aux États-Unis où l'on avait été jusqu'à négliger la création de B. C.

Il est cependant caractéristique que la B. U. centrale n'est plus aujourd'hui nécessairement conçue comme devant comporter un établissement unique. Les réflexions des bibliothécaires allemands et américains se rejoignent sur ce point à plusieurs années de distance. Klaiber (1) en 1929, renonçait à la conception rigoureuse d'une B. U. centralisée et se demandait s'il ne fallait pas chercher la solution du dilemme où les Universités allemandes s'étaient enfermées en développant à la fois B. U. et B. I. dans un double mouvement de centralisation des B. I. et de décentralisation des B. U. Ce sont des idées voisines que nous trouvons plus récemment chez Thomson (2) (1942) et Hanson (3) (1943). La fusion de toutes les bibliothèques en une seule n'apparaît plus désirable, même si elle était matériellement possible : d'où la suggestion de rester à mi-chemin, en constituant de grandes bibliothèques spéciales.

En examinant la structure des B. U. françaises à la lumière de ces expériences, on en vient à se féliciter que la doctrine officielle qui régna de 1855 à 1878 et plus tard encore, n'ait pu se traduire totalement dans les faits. Le décret du 18 mars 1855 avait prévu la réunion en une seule bibliothèque, des bibliothèques spéciales des diverses Facultés. En 1878, cette politique de fusion déjà partiellement appliquée, était étendue systématiquement partout où des constructions nouvelles le permettaient. Mais si nous comptons aujourd'hui, sur 16 Universités, 9 B. U. rigoureusement centralisées, il y en a 7 qui sont restées sectionnées, c'est-à-dire où certaines Facultés ont conservé leur bibliothèque propre. On relève ainsi 6 bibliothèques médicales (Paris, Marseille, Bordeaux, Lyon, Montpellier, Nancy), 2 bibliothèques de droit (Paris, Bordeaux), 1 de Sciences (Marseille), 1 de Pharmacie (Paris). Quant aux dépôts groupés, Toulouse offre le rapprochement des Lettres et du Droit d'une part, des Sciences et de la Médecine de l'autre : formule rationnelle. Les autres cas unissent en des noyaux centraux, vestiges de la centralisation traditionnelle; soit Lettres et Sciences (Paris Sorbonne et Bordeaux), soit à la fois Lettres, Sciences et Droit (Lyon, Montpellier, Nancy).

Les circonstances ont donc, en France, en contrariant les vues officielles du XIX^e siècle, favorisé le maintien d'une structure imparfaitement centralisée qui semble, aujourd'hui, répondre aux

(1) *Zentralblatt für Bibliothekswesen*, 46 (1929), pp. 26-33.

(2) *Library Quarterly*, 12 (1942), pp. 49-74.

(3) *Ibid.*, 13 (1943), pp. 132-135.

conditions généralement tenues comme les plus favorables au travail intellectuel.

C'est que, dans une B. U. centrale ou dans une B. U. où sont associées Lettres et Sciences, la difficulté majeure est de garder un contact égal avec toutes les Facultés. Comment demander au professeur de l'une d'elles d'avoir toujours conscience que la B. U. est un service commun à toutes, au spécialiste, de reconnaître qu'une bibliothèque embrassant divers enseignements doit prendre à tous un égal intérêt, une préférence trop poussée ne pouvant se marquer en faveur de l'un qu'au détriment des autres. Plus une bibliothèque présente un champ d'action élargi, moins le chercheur est enclin à s'y trouver dans un domaine familier; le caractère général qu'elle acquiert nuit inévitablement à l'intérêt qu'un usager spécialisé ne prêterait qu'aux collections concernant le champ de ses travaux.

Ces considérations, d'un caractère psychologique, se renforcent du fait que toutes les disciplines ne sont pas au même degré tributaires de l'activité de la B. U. En faisant abstraction des contingences individuelles, ou des circonstances locales, ce sont les sciences philologiques et humaines qui tendent à se montrer les plus exigeantes, surtout si, comme en France, les Instituts se bornent à étayer l'enseignement. Les Sciences, en général, tendent à se désintéresser de la B. C.; le laboratoire retient tout naturellement le scientifique plus que la bibliothèque ne l'attire. Aussi est-ce dans l'ordre des choses qu'il n'ait pu que rarement se constituer de grandes bibliothèques scientifiques; ceux qui sont ou devraient être le plus sensibles à l'insuffisance de nos bibliothèques n'apportent, en général, à les développer qu'un intérêt faible et intermittent. A moins, éventualité plus défavorable encore, que le statut administratif de l'Université ne permette même un transfert, en faveur des laboratoires, des crédits ou des collections de la B. C. qui se vide ainsi d'une substance vouée à l'éparpillement.

Cependant l'émiettement même de la recherche scientifique en de nombreux organismes, parfois éphémères, ne fait que rendre plus nécessaire l'existence permanente, en un noyau central de collections qui sont en sorte la mémoire commune des innombrables efforts dispersés dans le temps comme dans l'espace. C'est là le rôle de la B. U. centrale auquel rien ne saurait suppléer. C'est vers elle que se tournera le chercheur ou le bureau de documentation pour retrouver tel tome ancien de tel périodique qu'elle seule a conservé, puisqu'enregistrant dans son développement régulier la marche même de la science, elle garde le témoignage des tâtonnements anciens qui ne revêtent souvent que longtemps après leur pleine signification et leur portée.

A la lumière des expériences diverses que nous avons analysées, il semble que les collections centrales gagneraient à ne pas fondre complètement l'individualité de leurs principaux éléments en une centralisation excessive, et que l'idéal serait d'assurer l'autonomie

relative de certaines branches en des établissements particuliers. La décomposition de la B. U. en quelques grandes bibliothèques spéciales rapprocherait utilement la B. U. décentralisée de ceux qui sont appelés à en être les usagers habituels, et qui s'y attacheraient sans doute davantage s'ils s'y reconnaissaient mieux et s'en trouvaient moins éloignés.

Nous sommes ici au cœur des rapports de la B. U. et des B. I., ou de laboratoires. Faut-il consentir des prêts temporaires, détacher pour un temps plus ou moins long des collections, ou des ouvrages isolés, ou, dans une solution radicale, préférer le transfert d'ensemble de séries entières relatives aux disciplines envisagées ? Collaboration quotidienne, ou rapprochement au prix d'une scission de la B. U. ? Une scission ou naturellement la B. U. ne s'effacerait ici que pour renaître ailleurs, sous la forme d'une nouvelle section, demeurant attachée au noyau central.

Ce mouvement de la B. U. vers la périphérie n'est pas d'ailleurs le seul processus convenable; il y a aussi celui qui, en sens inverse, élève au rang d'une B. U. telle B. I. dont le développement ne saurait se maintenir désormais sans l'équipement technique indispensable et une régularité dans la dotation.

Le principe de l'unité administrative de la B. U. englobant l'ensemble des B. I., avec exercice d'un contrôle central portant, comme le souhaitent les bibliothécaires américains, sur l'ensemble des dépenses, sur l'emploi du matériel, serait d'une ambition excessive et d'une application bien malaisée. Une centralisation administrative nécessaire à l'échelon supérieur pour le service de la comptabilité, apparaîtrait abusive si elle s'étendait aux commandes, à la rédaction des catalogues. A partir du moment où la B. U. centrale aurait transféré à des sections une partie de son domaine, les prérogatives techniques devraient nécessairement suivre ce transfert avec le personnel compétent qui se trouverait détaché.

Je voudrais apporter ici l'exemple des B. U. de Paris sans dissimuler d'ailleurs qu'ici la décentralisation s'est trouvée dictée par les faits. D'abord parce que la France n'a connu, jusqu'à la fin du XIX^e siècle, que des Facultés sans lien commun les unissant. Et aussi parce que le développement de l'enseignement supérieur a réuni une telle population scolaire (elle dépasse aujourd'hui 50.000 étudiants), qu'une décentralisation des locaux s'est toujours imposée. La concentration des collections en une seule bibliothèque ne fut jamais envisagée, et leur importance même (environ 2.800.000 volumes pour 7 B. U.) justifie aujourd'hui incontestablement la coexistence d'établissements distincts. Mais, s'il s'agit là d'un cas exceptionnel, l'étude structurelle de l'organisation commune des B. U. de Paris n'en est pas moins instructive.

Les B. U. de Paris offrent le cas d'une décentralisation à peu près complète. Dans l'organisme complexe qu'elles présentent et qui

englobe aujourd'hui 7 B. U., la Bibliothèque Sainte-Geneviève, dite parfois administrativement B. C. universitaire, est la seule à ne pas être spécialisée : elle apporte un riche fonds ancien et joue le rôle d'un foyer de culture générale, libéralement ouvert à tous; elle offre parallèlement aux étudiants les traités élémentaires. Les Bibliothèques des Facultés de Médecine, Pharmacie et Droit exercent chacune leurs activités propres. Un seul établissement, la Bibliothèque de la Sorbonne, bibliothèque des Facultés des Lettres et des Sciences à la fois, associe des spécialités distinctes, tout en revêtant de ce fait un caractère de généralité. Deux bibliothèques nouvellement rattachées complètent cet ensemble. La Bibliothèque de Documentation internationale contemporaine, dans son champ d'action étroitement délimité, est plus un organisme d'étude et de recherches qu'une bibliothèque à proprement parler universitaire; recueillant l'imprimé à l'échelle internationale, elle joue le rôle d'une bibliothèque-archives. La Bibliothèque d'Art et d'Archéologie revêt en partie le même caractère grâce à des collections spéciales de reproductions photographiques, de catalogues de vente, constituées parallèlement à l'acquisition d'ouvrages.

Le plus ancien des deux conservateurs (Sorbonne, Sainte-Geneviève) fait fonction d'administrateur des B. U., les représente, étudie et défend leurs intérêts communs, prépare la répartition du budget entre les divers établissements. Centralisant les affaires, il les transmet au Directeur des Services des Bibliothèques qui, au retour, use également de son intermédiaire. Dans la voie hiérarchique conduisant au ministre, s'intercale d'ailleurs l'échelon du Recteur de l'Académie de Paris.

Cette activité du Conservateur-administrateur ne comporte aucune ingérence dans l'activité scientifique particulière des diverses bibliothèques, dont les chefs respectifs disposent librement de leur budget (matériel et acquisitions). Si le conservateur vise les dépenses, enregistre les mémoires par chapitre, note les avis de virement, c'est là contrôle de pure forme.

Un Comité consultatif des B. U. de Paris créé par le décret du 28 février 1947, sous la présidence du Recteur, en présence du Directeur des Services ministériels des Bibliothèques, des Doyens des cinq Facultés, des Conservateurs et Bibliothécaires en chef, a compétence pour l'étude des problèmes qui leur sont propres. Dans la pratique, la gestion des affaires est le fait d'une commission permanente restreinte aux chefs des divers établissements et à un Inspecteur général des bibliothèques. Les uns exposent leurs besoins en crédits d'acquisitions, en personnel : le représentant du Ministre précise ce qui est possible dans l'immédiat, fait connaître le résultat de ses démarches auprès de la Direction du Budget, dispensatrice de la « manne », mais dispensatrice circonspecte.

Tel qu'il a été conçu et tel qu'il fonctionne, le Comité consultatif ne saurait être un organe embrassant dans une compétence ambi-

tieuse l'ensemble des collections universitaires. Les B. I. ne sont pas de son ressort et il ne tient nullement à l'étendre assez pour les englober; il s'opposerait au besoin à ce qu'une subvention, sur ses crédits propres, soit attribuée à un organisme ne relevant pas de son autorité. Il ne veut être qu'un organe de gestion dans le cadre des crédits budgétaires que l'État lui ouvre annuellement.

Ce type d'organisation des B. U. établit le minimum indispensable de liaison entre les 7 B. U. de Paris, mais contrairement à ce qui est souvent de règle à l'étranger, il respecte l'autonomie des B. I. Cela ne pourrait surprendre que si l'on perdait de vue qu'en France, la Faculté qui, historiquement préexiste à l'Université, en est demeurée l'élément vivant et actif. Les Facultés françaises n'ont constitué un « Corps des Facultés » qu'en 1893, avant de prendre le nom d'Universités trois ans plus tard; c'est en général de chacune d'elles que relèvent les B. I. et de Laboratoires et d'elles seules entièrement, à moins qu'elles ne reçoivent par exception une subvention directe de l'État. Ces nuances administratives engendrent des statuts propres pour les divers établissements considérés et rendent difficilement concevable la conception d'un aménagement d'ensemble à l'échelle de l'Université.

En somme, la centralisation étroite qui, jusqu'en 1885, a rattaché à l'État les Facultés isolées, faute de laisser à une instance locale — l'Université — des pouvoirs étendus, a abouti à une sorte de mosaïque d'établissements subventionnés séparément par Facultés qui, à l'observation du dehors, peut apparaître comme un tout inorganique dont les éléments s'ignoreraient tout en fonctionnant côte à côte.

Néanmoins, en ses cellules multiples, le système vit; il laisse à la base le maximum de liberté possible, évite les frictions fâcheuses qui naîtraient d'interférences latérales, ou de contrôles excessifs. Il n'y a ni gaspillage effréné, ni rivalité coûteuse. La prééminence des B. U. est reconnue de tous et, pour n'être ni imposée, ni strictement calculée, une coopération sans rien de systématique naît comme un phénomène spontané, de ce que les efforts multiples et séparés se rejoignent dans leurs effets communs.

Le budget des Bibliothèques universitaires françaises

par Germain CALMETTE

Bibliothécaire en chef de la Bibliothèque de l'Université de Paris (Sorbonne)

Le budget d'une B. U. (1) s'alimente généralement à deux sources : 1^o la dotation allouée, soit par l'État ou par l'Université s'il s'agit d'une institution privée; 2^o le montant des droits de bibliothèque payés par les étudiants.

La contribution de l'État ou de l'Université peut être globale ou comporter des subventions diverses s'appliquant : d'une part, aux dépenses de personnel; de l'autre, aux frais de matériel. Dans le cas des B. U. françaises, pour obtenir l'ensemble de leurs ressources, il convient de rapprocher divers chapitres inscrits séparément au budget de l'Éducation Nationale, pour la rémunération du personnel (titulaires, auxiliaires, contractuels) et les dépenses de matériel. La subvention relative au matériel est commune à toutes les B. U. françaises et, c'est la Direction des Services des Bibliothèques qui opère une répartition, Paris obtenant à peu près la moitié des crédits.

Les deux éléments d'actif qui concourent à couvrir les dépenses de tout ordre d'une B. U. sont, dans un rapport variable, le droit de bibliothèque ne constituant en général qu'un appoint. Pour Paris où le nombre des étudiants est en progression régulière depuis 1890, la part de l'État, en ce qui concerne le matériel, est allée décroissant jusqu'à la veille de la première guerre mondiale (42,8 %, en 1898 et 18 % en 1911), ne remontant à 38 % qu'en 1925, que faute d'un réajustement du droit de bibliothèque au niveau des prix. L'accroissement de ce droit, en 1925, porté de 10 à 40 francs puis, successivement à 60, 90 et 200 francs, a permis, fait exceptionnel, aux B. U. françaises de fonctionner, jusqu'en 1944, avec cette seule ressource, l'État ne payant que les dépenses de personnel.

Depuis 1945, la subvention de l'État représente, en France, la majeure part du budget matériel des B. U.; elle atteint, en 1949, un peu plus de 75 %, le triplement du droit de bibliothèque décidé

(1) Dans la suite du texte, B. U. = Bibliothèque universitaire, B. I. = Bibliothèques d'Instituts.

pour 1950 (600 au lieu de 200 francs) tendra à équilibrer sensiblement la contribution de l'État et celle des étudiants.

Il est instructif de rapprocher ces chiffres de ceux que Wilson et Tauber (1) ont relevé dans une étude comparative portant sur les budgets d'un certain nombre de B. U. américaines.

Leurs calculs minutieux, basés sur une enquête statistique ont rapproché le budget de la B. U. du budget total de l'Université; ils l'ont comparé au nombre de étudiants inscrits. Dissociant le budget de la B. U. en ses deux éléments : personnel et matériel, cette étude approfondie a fait ressortir une proportion significative puisqu'elle met en relief les conditions mêmes de fonctionnement.

Il n'y a pas évidemment et il ne saurait y avoir de proportions optima rigoureusement déterminées, mais il résulte de ces études comparées que, dans les B. U. américaines, les proportions enregistrées entre les divers établissements retenus oscillent dans des limites relativement larges. Dans la mesure où nous reconnaissons aux bibliothèques américaines une avance technique marquée dans l'équipement et le fonctionnement des services, les moyennes ainsi exposées ont cependant une valeur d'exemple; elles soulignent avec relief la modicité de nos ressources en Europe, si nous opérons la confrontation de nos données.

Dans les B. U. américaines, le budget de la B. U. varie entre 4 à 12 % du budget total de l'Université. Le calcul auquel nous nous sommes livrés en ce qui concerne la dotation de l'ensemble des B. U. françaises par rapport au budget de l'Enseignement Supérieur (Universités) donne 4,5 %; si pour parfaire la comparaison, nous majorions le budget des B. U. de ce qui peut revenir aux B. I. et de Laboratoires, nous atteindrions 7 %.

Si ces chiffres français supportent la comparaison avec les chiffres américains, il n'en est pas de même de la dépense moyenne par tête d'étudiant, qui s'obtient en divisant le budget global de la B. U. par le nombre des étudiants inscrits. Nous sommes loin, à Paris, de la somme enregistrée aux États-Unis de \$ 12,96 à 25,10 par étudiant, le chiffre décroissant en raison directe du nombre des étudiants de collége. Comme nos Universités n'en comptent pas, nous devrions retenir pour la comparaison un chiffre voisin du maximum relevé, ce qui donnerait, pour 20 à 440 francs, 8800 francs par étudiant. Le chiffre nous paraît énorme; à Paris, un budget total de 88 millions (dont 30 pour le matériel) est à mettre en regard de 55.000 étudiants, soit 1600 francs par tête. Arrondissons cette somme à 3000 francs pour tenir compte des subventions aux B. I. et de Laboratoires, et nous ne sommes qu'au tiers de la dotation américaine.

La structure interne de notre budget est également moins favorable que celle de telle grande Université américaine comme Yale.

(1) WELSEN a. TAUBER, *The University Library*, Chicago, 1945, p. 84.

A Yale, en 1946, les crédits de matériel (achats, reliure, administration) représentaient 44 % des crédits de fonctionnement (entretien des bâtiments mis à part). A Paris, en 1949, nous trouvons une proportion de 34 %. Elle est d'autant plus faible que l'effectif de nos B. U. ne supporte pas la comparaison avec celui des bibliothèques américaines.

La comparaison que nous esquissons revêt toute sa portée lorsque nous considérons que les B. U. de Paris consacrent traditionnellement la plus grande partie de leurs ressources à des acquisitions étrangères. La modicité des moyens dont elles disposent, malgré les soins diligents dont elles sont l'objet depuis la création d'une Direction des Bibliothèques, prend de ce fait un relief particulier. On ne saurait trop insister sur le drame permanent que présente l'administration d'une B. U. soucieuse de maintenir le contact par ses achats réguliers avec l'érudition et la science étrangères, du fait de l'instabilité monétaire. Les dévaluations successives remettent à chaque fois en jeu un équilibre précairement établi, car les règles administratives ne permettent pas d'allouer une indemnité suffisante pour la perte au change. Le budget de 1949 ne nous a attribué à cet effet qu'une majoration de 10 %. Il s'agit là d'un problème qui touche à la coopération intellectuelle internationale. Ce ne sont pas les bons de l'Unesco qui pourraient remédier à cette difficulté; ils procurent l'équivalent des devises, mais supposent la disposition de crédits suffisants dans la monnaie nationale, ce qui n'est pas toujours le cas. La hausse du prix en dollars des publications américaines ajoute à ces difficultés : on sait qu'elle atteint jusqu'à 40 % depuis les dernières années.

Dans une B. U., la répartition du budget se pose sur différents plans. Il y a en effet une répartition à opérer en gros entre les dépenses d'acquisitions (périodiques, suites et livres); les dépenses de matériel, les frais divers de fonctionnement. Une autre répartition peut se concevoir également et divise le budget entre les diverses disciplines qu'elles relèvent ou non de Facultés particulières. On peut considérer que ces deux types de répartition jouent toujours l'un et l'autre en fait, même si l'un d'eux — la répartition par disciplines — ne fait pas l'objet d'une décision systématique.

La répartition entre Facultés a été de règle au XIX^e siècle dans les B. U. allemandes, sous le nom de *Ratensystem*, mais sans comporter de proportion fixe. Elle s'opérait annuellement en prenant pour base les demandes respectives des Facultés. Georges Leyh signale qu'en 1887, la Faculté de Droit de Tubingen, ayant négligé de présenter ses desiderata, n'obtint que M. 12 (1).

Aux États-Unis, où il n'y a pas à proprement parler de Facultés, un fractionnement est opéré parfois par disciplines; on mentionne

(1) *Zentralblatt für Bibliothekswesen*, 50 (1933), p. 548.

le cas de California-Bekerley où, en 1925, le budget était divisé en 321 parts de \$ 44,86, attribuées en nombre variable à 41 départements (1).

Cependant, même dans les B. U. où une Commission de bibliothèque décide des achats, une part des crédits échappe normalement à la répartition annuelle : elle est nécessairement réservée pour le paiement des abonnements et des suites, et de divers frais de matériel et de fonctionnement.

Dans une B. U. qui applique plus de ressources, plus que tout autre type de bibliothèque, à l'achat de périodiques et de suites, l'entretien des collections en cours consacre déjà d'emblée, pour la majeure part des crédits, une certaine proportion entre les parts respectives des Facultés ou des disciplines, pour autant que chacune d'elles voit régler les publications qui ressortent à leurs enseignements. L'équilibre à établir entre les demandes de chacune d'elles ne portera donc que sur la partie du budget qui reste disponible après le paiement des abonnements et des suites.

Ici, la discussion reste ouverte. Convient-il de ménager une part relativement fixe à chaque discipline, nonobstant le fait que, chaque année, les besoins respectifs peuvent ne pas apparaître avec la même ampleur ? Faut-il aussi faire entrer en ligne de compte le prix moyen des publications suivant les disciplines ? On sait que les calculs spéciaux ont été faits à ce sujet en Allemagne et qu'ils mettent en relief le prix relativement plus coûteux des publications intéressant la médecine, l'archéologie, les sciences de la nature.

En fait, ces divers problèmes sont caractéristiques des B. U. centralisées, où les professeurs, au nom de leurs Facultés, prennent part, au sein d'une Commission de Bibliothèque, à la politique d'acquisition. Partout où les Commissions de ce type sont plus ou moins entrées en sommeil, comme c'est le cas le plus fréquent, le partage annuel entre Facultés des crédits disponibles a cessé d'être arrêté exactement chaque année à l'avance, le bibliothécaire exerçant son activité avec plus de liberté et se laissant guider plus par le désir d'un accroissement harmonieux que par le souci de ménager chaque année une part semblable à chaque discipline. Mais si une proportion fixe n'est pas retenue, chaque Faculté reçoit nécessairement sa part.

Il serait en effet dangereux pour une B. U. centralisée de ne pas réserver des sommes applicables aux besoins des Facultés ; ce serait légitimer l'activité croissante des B. I. et accepter que la B. U. se démette en leur faveur des responsabilités qui lui incombent du point de vue scientifique. Il est, par ailleurs, beaucoup plus facile de justifier l'importance de crédits consacrés à des publications

(1) *Handbuch der Bibliothekswissenschaft*, Bd. II, p. 152.

scientifiques coûteuses (que les Instituts auxquels la spécialisation aurait été abandonnée se trouveraient seuls acquérir), que de défendre un budget appliqué à l'achat d'ouvrages littéraires de type courant, ou de travaux de vulgarisation. La B. U. qui consentirait à n'être qu'un foyer de culture générale, verrait ses crédits s'amenuiser, son fonds perdre simultanément de sa valeur intrinsèque et, l'un aidant l'autre, ne manquerait pas de déchoir du rang qui doit être le sien.

Lorsque chaque Faculté a sa bibliothèque, comme c'est le cas le plus fréquent à Paris, la répartition arrêtée n'attribue pas uniformément le même crédit à chaque établissement. Il est des frais de matériel propres à certaines bibliothèques, comme Sainte-Geneviève et la B. D. I. C., qui doivent se chauffer et s'éclairer, d'où une allocation spéciale. De même, telle bibliothèque recevant quotidiennement plus de 2000 lecteurs aura des frais de reliure supérieurs à telle autre qui n'en comptera que 50.

D'ailleurs le rôle joué par une bibliothèque dans la vie intellectuelle de l'Université ou du pays tout entier particulièrement en ligne de compte. La Bibliothèque de la Faculté de Médecine de Paris est un centre de documentation unique en France, dont les besoins méritent une attention spéciale. De même la Bibliothèque de la Sorbonne, jouant non seulement le rôle d'une bibliothèque de référence, mais d'une centrale de prêt, demande, de ce fait, des crédits relativement importants. Ces diverses considérations excluent un partage égal des crédits disponibles entre les B. U. Il convient de tenir compte, par établissement, de l'importance des achats étrangers, notamment des abonnements aux périodiques. La prise en considération des besoins présents ne doit d'ailleurs pas faire perdre de vue que des orientations nouvelles de l'enseignement supérieur peuvent conduire à des achats qui ne s'étaient pas encore imposés. D'où la nécessité de ne pas exclure, par une répartition rigidement fixée à l'avance, les possibilités de changement qui pourraient éventuellement se faire jour.

La part attribuée à chaque section de la B. U. de Paris a d'ailleurs sensiblement varié en raison d'autre facteur : le nombre des établissements partie prenantes.

Il y avait, il y a trois-quarts de siècle, cinq attributaires : la Sorbonne (Lettres, Sciences, Théologie catholique), la Théologie protestante, le Droit, la Médecine et la Pharmacie. Si la Théologie protestante n'entre plus en ligne de compte, il y a aujourd'hui, depuis 1945, trois nouveaux attributaires : Sainte-Geneviève, la Bibliothèque de Documentation internationale contemporaine, la Bibliothèque d'Art et d'Archéologie; comme ils absorbent 35 % environ du budget, les parts respectives des autres bibliothèques se sont trouvées, de ce fait, nécessairement réduites.

La Bibliothèque de la Sorbonne qui, en 1898, obtenait 44,2 %, est réduite aujourd'hui à moins de 30 % : la diminution est de près d'un tiers. Le Droit et la Médecine ont été frappés dans la même proportion.

Si les bases actuelles de la répartition ont ainsi réduit la part des anciennes sections, elles permettent cependant de satisfaire à des besoins nouveaux. Sainte-Geneviève, qui reçoit en moyenne plus de 2500 lecteurs par jour, dégage utilement certains autres établissements qui ne pourraient accueillir plus d'étudiants qu'ils ne le font. Des bibliothèques spécialisées, comme la B. D. I. C. et la B. A. A., remplissent enfin aujourd'hui des tâches qui, autrefois, étaient soit médiocrement assurées, soit totalement négligées.

Si nous étudions la répartition, non par établissements, mais par disciplines, nous constatons qu'à Paris, les Sciences médicales (Médecine et Pharmacie) obtiennent 25 % des crédits. En y joignant la part que la Bibliothèque de la Sorbonne consacre aux Sciences, nous relevons que les Sciences, dans leur ensemble, représentent un pourcentage de peu inférieur à 40 %. Les Lettres, en totalisant les parts du Droit, de la B. D. I. C. et de la B. A. A. et une fraction de celle de la Sorbonne, dépassent légèrement ce chiffre. Le reste attribué à Sainte-Geneviève, n'est pas seulement consacré à la culture générale, mais représente des achats de Droit, Médecine, Sciences et Lettres consacrés à des publications usuelles ou à des textes d'études.

* * *

Une répartition précise, opérée à l'avance entre disciplines, est ainsi difficile à concevoir; entre établissements, comme le montre l'exemple de l'Université de Paris, elle est, nous l'avons vu, nécessaire pour assurer le fonctionnement de bibliothèques spéciales ayant leur vie propre. Mais il est à noter que, dans le cas précité, les établissements attributaires reçoivent des crédits globaux qu'ils répartissent à leur gré entre les divers postes de leur budget. Il ne semble pas qu'une direction centrale puisse connaître avec minutie des dépenses effectuées à la périphérie : une décentralisation administrative est désirable, sous réserve peut-être d'un contrôle.

Dans le cas des Instituts et Laboratoires, le fait qu'ils appliquent indifféremment leurs ressources à des achats de livres, à des acquisitions d'instruments, de produits chimiques, d'animaux, devrait, par cela même écarter la conception d'un budget commun avec la B. U. centrale. L'Université, si elle reconnaît indispensable la présence d'une B. U. prospère, doit veiller à ce qu'elle reçoive des crédits adéquats pour ses achats. Les Instituts et Laboratoires, largement dotés, resteraient libres de consacrer telle part de leurs fonds à l'acquisition des publications jugées indispensables, mais

sans recevoir à cet effet de dotation particulière. La pratique contraire ne pourrait que créer une rivalité ruineuse et conduire à l'affaiblissement de la B. U. centrale. On n'ose dire que l'Université profiterait de cet affaiblissement, car l'éparpillement des crédits et des collections en un trop grand nombre d'organismes ne permettrait pas à la B. U. qui s'efface au centre, de renaître décentralisée; elle tendrait pratiquement à s'évanouir comme l'exemple américain l'a souvent montré; un regroupement des collections des Instituts et Laboratoires en quelques bibliothèques spéciales sauverait seul la B. U. de la dispersion où elle se perdrait fatalement.

Bibliothèque centrale et bibliothèques de sections à l'Université de Liège

Quelques suggestions

par Marie DELCOURT-CURVERS

Professeur à l'Université de Liège

A l'heure actuelle, la Bibliothèque centrale s'anémie au profit des Bibliothèques de sections et ce n'est pas sans de multiples inconvénients :

Gaspillage des ressources. — Il arrive souvent qu'un ouvrage qui n'est pas consulté fréquemment se trouve à la Bibliothèque centrale et dans une ou plusieurs bibliothèques de sections. Il arrive plus souvent encore que, dans l'œuvre d'un auteur, la Bibliothèque centrale et une bibliothèque de section possèdent l'ouvrage le plus connu tandis qu'aucune des deux autres ne possède tel ouvrage moins célèbre, mais utile. Chaque double emploi implique une lacune, puisque les ressources ne sont pas illimitées.

Double emplois et lacunes pourraient être évités par une politique commune des achats. Mais, dans ce cas, pourquoi ne pas confier tous les achats et toutes les ressources à la Bibliothèque centrale ?

Perte de temps pour les consultants. — Tout travail un peu étendu oblige le chercheur à consulter plusieurs catalogues dispersés dans des locaux, dans des bâtiments différents. Les bibliothèques de sections ont des heures et des jours d'ouverture variables, qui dépendent du bon vouloir d'assistants plus ou moins exacts, plus ou moins consciencieux, dépourvus de toute formation de bibliothécaire.

Certaines sections, non contentes d'avoir une bibliothèque, en ont plusieurs, qui ne se trouvent pas dans le bâtiment principal. Dans ce cas, le chercheur découragé recourt à la méthode la plus simple : faire demander l'ouvrage à la Bibliothèque royale...

Ces pertes de temps pourraient être évitées par l'établissement d'un catalogue unique et par la présence de bibliothécaires formés

et exacts, ainsi que d'un horaire unique, dans les bibliothèques de section. Mais, dans ce cas, pourquoi ne pas ramener les bibliothèques de sections dans la dépendance de la Bibliothèque centrale ?

Formation des étudiants. — On alléguera que la présence des assistants dans les bibliothèques de sections donne aux étudiants le bénéfice d'une direction et d'une aide. Cependant, ceux qui, comme moi, sont persuadés que nos étudiants demeurent trop longtemps en lisière préféreront peut-être les voir travailler à la Bibliothèque centrale où personne ne les surveille, où personne ne les contrôle, où personne ne les aide.

S'ils y pataugent un peu, tant mieux. C'est après s'être trompé souvent et beaucoup que chacun de nous a trouvé sa méthode personnelle. Le temps que l'on passe à chercher où est un livre est du temps perdu; celui que l'on passe à tâtonner parmi les livres, à hésiter, à comparer, c'est du temps gagné. Nos universités tendent de plus en plus à devenir des collèges où l'étudiant est en tutelle. Il ne faut pas se dissimuler que le développement des bibliothèques de sections au détriment de la bibliothèque centrale est à la fois une conséquence et une cause de cette mise en tutelle.

J'ajoute que certaines bibliothèques de sections, dépendant de maîtres de tendance marquée, peuvent avoir un caractère si unilatéral que le recours à la Bibliothèque centrale soit indispensable pour tout étudiant qui désire avoir une vue d'ensemble de la science qu'il apprend.

Résumé. — L'idéal serait une bibliothèque centrale où certains magasins, auxquels seraient affectés des bibliothécaires spécialisés, pourraient servir de salle de cours pendant les quelques heures par semaine où ce serait nécessaire. Le vandalisme belge est trop grand pour qu'on puisse songer à en faire des salles de travail libre, du moins actuellement. Leurs livres dépendraient de la Bibliothèque centrale et seraient à la disposition de tous les lecteurs, au moins dans la salle.

Si cet idéal — réalisé à l'Université de Bâle — est inaccessible, il faudrait du moins :

- a) coordonner les achats;
- b) établir un catalogue commun;
- c) unifier les horaires d'ouverture;
- d) donner aux assistants une sommaire formation de bibliothécaires;
- e) contrôler annuellement les bibliothèques de sections afin d'être sûr que les ouvrages et périodiques acquis sont réellement à la disposition des lecteurs, que le catalogue spécial est tenu à jour et qu'il n'y a pas excessive dilapidation des volumes. Une statistique des ouvrages perdus, des collections dépareillées, comparant la Bibliothèque centrale et les bibliothèques de sections, serait probablement assez instructive.

Relations de la Bibliothèque centrale de l'Université de Liège avec les organismes extérieurs

par

Pierre DELRÉE

et

Pierre LALOUX

Secrétaire de la Société d'art et d'histoire
du diocèse de Liège
et de la Société des Bibliophiles liégeois

Président
de l'Institut archéologique liégeois

Parmi les attendus énumérés par les membres du Comité exécutif des Journées d'Étude organisées du 24 au 27 octobre 1949 par la Bibliothèque de l'Université de Liège, je relève, au septimo : le rôle de bibliothèque régionale que doit jouer la Bibliothèque centrale de l'Université de Liège auprès « des chercheurs isolés et extra-universitaires et des membres des sociétés artistiques et savantes » ; rôle, dit le neuvième point, que « les donations reçues donnent à la bibliothèque le droit d'assumer ». Le rédacteur de ces attendus veut évidemment parler du *droit moral* que la richesse de ses collections confère à la bibliothèque ; il fait en tout premier lieu, allusion à l'importante donation du baron Wittert.

Il conviendrait, me semble-t-il, pour respecter à la lettre les termes de cette donation, de substituer au mot *droit*, le mot *devoir*. L'acceptation du legs Wittert crée en effet à la Bibliothèque centrale de l'Université de Liège, le *devoir* de permettre la consultation de ces collections par tous les amateurs.

Mais ne discutons pas sur les termes ; aussi bien ce devoir ne s'applique-t-il qu'au legs Wittert, tandis que ce droit est basé sur l'ensemble des collections universitaires.

Ceci dit, il paraîtrait inconcevable que les Universités fermentent leurs bibliothèques aux extra-universitaires dont la plupart sont d'anciens étudiants et qui, poursuivant une carrière libérale, doivent pour se tenir au courant des progrès de la science, pouvoir consulter les productions récentes concernant leur spécialité. Il serait tout aussi inconcevable que les bibliothèques universitaires ne se tinsent

pas à la disposition des chercheurs isolés qui, à côté de leurs occupations professionnelles, occupent leurs loisirs par la lecture ou mieux, par l'étude de telle ou telle matière de leur choix; ce sont les « amateurs » que la France vient de baptiser les « écrivains du dimanche ». Le monde universitaire est le premier à signaler et à déplorer l'abaissement du niveau de la culture générale; il se doit d'aider à son relèvement. Réserver la documentation des Bibliothèques universitaires aux seuls membres du corps professoral et aux étudiants inscrits au rôle serait une manifestation d'un byzantinisme inhumain. Il n'en est heureusement pas question; et les efforts faits par la plupart des bibliothèques universitaires pour collaborer avec la grande industrie, en donnant la preuve dans le domaine technique.

Attachons-nous plus particulièrement à l'aspect de bibliothèque régionale évoqué pour la Bibliothèque centrale de l'Université de Liège.

En face de la Bibliothèque universitaire existent à Liège au moins quatre sociétés s'occupant d'histoire régionale et éditant des publications. Ces sociétés groupent ensemble plusieurs milliers de membres et comptent du reste parmi ceux-ci de nombreux universitaires. Elles ont entre elles de bonnes relations. Aucun lien n'unit la Bibliothèque centrale universitaire à ces sociétés, à part l'abonnement souscrit par elle à toutes leurs publications. En outre deux groupements artistiques s'intéressant aux estampes ont avec la Bibliothèque des rapports constants.

En fait, seules d'excellentes relations personnelles et un parfait fair-play régissent ces rapports qui dépendent du bon vouloir du bibliothécaire en chef.

Je m'explique, le temps est loin où un amateur pouvait posséder une bibliothèque privée — la librairie de l'honnête homme — contenant tous les matériaux nécessaires à ses travaux. Même en un domaine relativement réduit, comme l'histoire régionale, le travailleur doit pouvoir consulter d'innombrables ouvrages de documentation générale : bibliographies, grandes collections, publications ou périodiques étrangers; il doit pouvoir examiner des estampes ou des livres anciens et rares, en comparer des exemplaires de provenances différentes, en obtenir des reproductions photographiques. A tout cela, la Bibliothèque centrale de l'Université apporte une solution heureuse en mettant à la disposition du travailleur ses services de prêt, d'échanges entre bibliothèques, voire ses services techniques; le tout se pratique, je le répète, le plus aimablement du monde; mais à titre personnel et sur autorisation spéciale accordée par les bibliothécaires en chef successifs, avec naturellement le maximum de garanties.

C'est parfait actuellement, ce l'est sans doute depuis la fondation de la Bibliothèque; mais ce n'est, peut-être, ni assez connu, ni

suffisant. Faut-il que les travailleurs soient à la merci d'une décision personnelle, d'un ukase administratif ?

Une convention ne pourrait-elle intervenir entre la Bibliothèque centrale et les bureaux des sociétés pour rendre officiel ce qui n'est qu'officieux ?

Une récente initiative, prise du reste par un professeur de l'Université, a repris la publication d'une bibliographie liégeoise contemporaine commencée entre deux guerres. C'est intéressant travail a été édité dans une collection de la Ville de Liège. Nous y applaudissons de tout cœur; mais ce travail, doublé d'un catalogue systématique, ne rentre-t-il pas, au moins à l'état de fichier, dans le cadre des travaux de la Bibliothèque centrale ? Mais ceci est évidemment une question dépendant du budget.

Les Instituts ou Séminaires et leurs bibliothèques sont, par essence, interdits au public extra-universitaire, et la chose est normale. Cependant des rapports existent et sont à développer entre ceux-ci et les sociétés savantes. Celles-ci mettent leurs tribunes à la disposition des maîtres qui peuvent y trouver un auditoire élargi et maintenir l'orthodoxie scientifique, et des élèves qui ont l'occasion d'y prendre contact avec un public moins averti, ce qui les oblige à une exposition complète de leur sujet et à une certaine élégance de présentation. D'autre part, les bibliothèques d'Instituts peuvent par ces contacts avoir l'occasion d'obtenir en prêt livres rares ou documents précieux appartenant à des collections privées et utiles à leurs travaux.

Certains Instituts ou bibliothèques facultaires font des publications extrêmement intéressantes, mais peu répandues dans le public extra-universitaire; pourquoi les membres de certaines sociétés, qui représentent le grand public intéressé à ces questions, ne seraient-ils pas admis à souscrire à ces volumes au même titre que les étudiants ?

En conclusion qu'il me soit permis de souhaiter que la situation de fait, due à l'amabilité des bibliothécaires, puisse trouver un statut officiel et qu'une étroite collaboration continue d'unir le milieu des amateurs et la Bibliothèque de l'Université de Liège.

The Royal Society of Medicine

by Geoffrey R. EDWARDS

Secretary of the Royal Society of Medicine

« ...The Royal Society of Medicine is a private, learned, medical society founded in London in 1805. It includes medical men of all nationalities among its 9500 Fellows. Its revenue comes from the annual subscriptions of the Fellows. It possesses a medical library containing 200,000 volumes and it takes 1500 current medical journals from all over the world. The permanent library staff numbers more than thirty under the chief librarian.

The purchases of the library are controlled by the Library Committee of the Society, which consists of over thirty medical men. On it all the twenty-five specialised sections of the Society are represented. There are two Honorary Librarians medical men on the Grand Council of the Society which is responsible for the Library policy.

All the librarians on the Library staff must possess not only a university degree but also a diploma of librarianship. None of the permanent staff is a doctor as the constant liaison between the highly qualified staff and the doctors who use the Library, and the constant interest of the Honorary Librarians and the President of the Library Committee render it unnecessary that a medical man be employed as a permanent official.

The Library is frequented by at least 60,000 readers in each year and an equal or greater number of books are lent during the year. Approximately 30,000 parcels of books are despatched on loan to Fellows at the cost of the Society per annum. The postage expenses of returns are paid by the Fellows. The Library also provides on request bibliographies for Fellows of the Society and copies are kept of every bibliography so prepared by a team of experts on the Library staff. Thus not only is the individual enquirer helped by the bibliographies but also the general reader. These lists are prepared with the greatest possible care by a group of the most highly qualified and experienced librarians in the Society's service. Each bibliography is made as comprehensive as possible, so that the world literature on any subject is made known to the enquirer.

Enquirers may receive from the Society's Library microfilm, photocopy and abstract translations from nine European languages of any communication in any medical journal. All these services are rendered free to Fellows.

The microfilm service was developed thanks to a gift from the Rockefeller Foundation made in 1946 in order that the Society's scheme for rehabilitation on the continent of Europe might be carried forward. Under this scheme 10,000 volumes of out of print periodicals have been sent gratis to approximately 100 libraries, which have also received microfilm readers as a gift from the Royal Society of Medicine, thanks to the Rockefeller Foundation.

The magnificent microfilm and other photographic equipment of the unit is now fully employed in the bibliographic service of individual papers, which is rendered free to Fellows of the Society and to others in return for payment. The Society is in close relations in this work with the Centre International de la Recherche Scientifique, de Paris... »

La documentation dans le domaine des sciences médicales

Ses besoins. Ses ressources. Sa conception.

La Bibliothèque Centrale et les Centres spécialisés.

Le Centre de Documentation

par le Docteur André HAHN

Bibliothécaire en Chef de la Faculté de Médecine de Paris

Il n'est plus besoin de nos jours d'affirmer la nécessité de la documentation, c'est-à-dire de l'information aussi rapide et complète que possible, et sous toutes les formes : livres, périodiques, reproductions photographiques et microfilmées, disques, radiographies, pièces de musées, etc... Cependant, ce besoin d'information doit être limité aux points essentiels, et c'est là l'écueil principal auquel se heurte la masse des chercheurs, vite submergés par la marée montante des publications et des documents. N'oublions pas, en effet, que le passé comme le présent peut être utile à la recherche et qu'il convient avant tout d'offrir une bibliothèque sélectionnée, susceptible d'être mise à la portée des usagers, soit par des ressources locales, soit par des échanges, soit par des moyens techniques. Il convient donc à la fois d'être largement informé, d'être spécialisé, de disposer, dans un centre puissamment outillé, des moyens matériels.

Quels sont, en effet, nos « clients » ? D'abord les étudiants, à qui l'on doit offrir des précis et ouvrages de références; puis les assistants et docteurs en médecine à la recherche d'une information déjà plus spécialisée; enfin, les travailleurs des laboratoires désireux de connaître ce qui a paru sur un point nettement particulier, et pour lesquels les recherches sont parfois particulièrement longues, et souvent décevantes. Ces besoins définissent déjà le cadre de nos institutions et leur réalisation matérielle.

La Bibliothèque centrale universitaire, qui, ne l'oublions pas, est le premier laboratoire d'étude des Facultés, est donc le Centre scientifique où l'on doit trouver l'essentiel des publications nationales et étrangères, aussi bien dans le domaine des ouvrages magistraux,

anciens et modernes (précisons à ce sujet que, si dans le domaine des sciences appliquées la science évolue rapidement, dans d'autres disciplines, comme l'histoire naturelle, il convient souvent de remonter aux sources, et que l'histoire joue souvent un rôle important; il n'est pas, en effet, de culture scientifique sans une base de culture générale), que dans le domaine de l'information générale et des publications périodiques. Cet établissement central doit donc s'efforcer de recevoir, classer et conserver méthodiquement tout ce qu'il reçoit ou peut recevoir. Il doit aussi s'efforcer de le mettre à la disposition des usagers avec le maximum de clarté et de rapidité. Son catalogue, auteurs et matières, ses catalogues annexes constitueront donc l'instrument essentiel de travail; ils s'étendront à l'ensemble des publications et collections et un soin tout particulier sera donné à la rédaction du catalogue des matières. On pourra, éventuellement, étendre ces efforts à la rédaction de catalogues originaux de dépouillement de livres ou de périodiques, de catalogues topographiques, etc.. selon les possibilités matérielles du Service.

Il est cependant essentiel que les lecteurs soient certains de trouver sur place les documents dont ils ont découvert les ressources bibliographiques. Cette nécessité milite donc en faveur de la constitution d'importantes bibliothèques centrales et, dans la mesure du possible, en la formation de dépôts annexes spacieux de doubles, permettant le prêt à l'extérieur sans priver la bibliothèque des ouvrages nécessaires à la lecture sur place.

Ces besoins commandent l'utilisation méthodique des ressources budgétaires nécessairement limitées et la centralisation des commandes et des crédits, de manière à éviter les doubles emplois et l'éparpillement des ressources. Les lecteurs doivent être certains de trouver librement et à tout moment, à la bibliothèque centrale, tous les éléments d'information et de diffusion dont ils ont besoin. Une exception peut toutefois être faite pour certaines spécialités et pour certains ouvrages particuliers d'usage courant dans les Instituts et Laboratoires, mais il convient alors de centraliser les commandes et la documentation, et de s'engager à laisser l'accès libre dans toutes les institutions spécialisées, la Bibliothèque centrale tenant un registre de ces acquisitions et du lieu de leur dépôt.

La Bibliothèque centrale universitaire, dont le rôle est avant tout de conserver les collections et d'assurer le premier élément d'information, ne peut cependant pas répondre entièrement à ce besoin de documentation spécialisée qui caractérise actuellement la recherche scientifique. Il faut donc organiser en annexe un service spécial de documentation, disposant de moyens, en personnel et en matériel, suffisants à assurer, selon un rythme moins administratif et plus scientifique, l'information rapide et courante spécialisée. Nous préciserons cependant que, dirigé de préférence par un médecin et des bibliothécaires ayant une formation médicale générale, il peut déjà apporter cette première impression de « dégrossissement »

des questions et diriger les recherches sur les sources spécialisées, où le chercheur pourra poursuivre ses travaux sous la conduite des Maîtres et Chefs de Service; qu'il peut également s'offrir à guider le lecteur et à faciliter certaines recherches au sein de ses collections; qu'il peut contribuer à diverses traductions, mais qu'en aucun cas ses services ne peuvent effectuer des recherches bibliographiques pour les usagers, ni se substituer à eux pour un travail personnel, dont nul mieux que l'auteur lui-même ne ressentira la satisfaction lorsque l'esprit même de la recherche aura contribué à découvrir l'observation ou l'article essentiels pour la poursuite des travaux.

Nous rappellerons brièvement le mode de classement des collections fixé en France par l'Instruction du 4 mai 1878, qui fixe le rangement des livres et périodiques selon l'ordre d'entrée et le format. Ce mode de classement a l'avantage, dans une grande bibliothèque, d'assurer le rangement rapide sur les rayons et permet, au besoin, d'avoir une vue d'ensemble des dernières acquisitions dans l'ensemble des disciplines. Nous n'ignorons pas que, dans certains pays, d'autres classements ont été adoptés, en particulier le classement par disciplines, ce qui permet, lorsque l'accès aux dépôts est autorisé, d'avoir une vue d'ensemble sur telle ou telle branche de la science. Ce système, possible dans une petite bibliothèque ou dans un laboratoire, n'est pas utilisable dans un très grand établissement, en raison de la place qu'il exige et des nombreuses divisions de classement qu'il doit comporter.

Des facilités sont cependant apportées à la connaissance des nouvelles acquisitions par l'affichage de listes mensuelles ou la publication des entrées nouvelles dans des journaux médicaux d'information (nous publions, à Paris, ces informations dans une grande revue médicale d'information). D'autre part, une salle de lecture spéciale pour la consultation des derniers numéros reçus des publications périodiques est à conseiller. La Bibliothèque centrale universitaire, si elle n'assure pas elle-même cette centralisation, doit être, d'autre part, informée des acquisitions des divers laboratoires et Instituts, soit sous forme d'une communication des achats (qui seront numérotés dans une série spéciale), soit sous forme de fiches rédigées dans les divers services.

Le classement ainsi adopté exige des catalogues bien faits, où les renvois seront aussi nombreux que nécessaires, sans toutefois dépasser par leur nombre une juste moyenne, ce qui risquerait d'apporter plus de gêne que de clarté dans les recherches. Les catalogues, auteurs et matières, seront séparés, et il est souhaitable d'adopter la rédaction dactylographiée sous format international, des fiches de couleurs permettant de distinguer les publications déposées en dehors des dépôts de la Bibliothèque centrale.

La rédaction du catalogue matière est délicat. En l'absence d'un cadre de classement défini qui, dans l'état d'évolution constante des sciences médicales et biologiques, restera incertain et toujours

incomplet, l'on confiera de préférence sa rédaction à un médecin ou à un bibliothécaire spécialisé. Le mode de rédaction restera aussi simple que possible, du général au particulier, de manière à ne pas dérouter le lecteur et à ne pas l'obliger à des recherches préalables, inconvénient que l'on trouve dans le cadre du système décimal, dont l'application n'est pas souhaitable dans un grand établissement, en raison d'une part des difficultés de la numérotation spécialisée, qui s'étend parfois sur 2 et 3 rangs de chiffres, et de la connaissance préalable du cadre de classement à laquelle doit être soumis le lecteur, sans que l'appréciation de la division ne soit elle-même soumise à la variation d'interprétation du rédacteur. Nous avons adopté, à Paris-Médecine, un mode de rédaction se rapprochant du système par « *mots-souches* » de l'« *Index-Catalogue* » et de l'« *Index-Medicus* ». Laissant de côté les termes généraux (anatomie, histologie, physiologie, etc.), sauf lorsqu'ils se rapportent à des traités, précis ou manuels d'information, nous avons groupé sous les termes génériques des Os, Membres, Maladies..., tout ce qui concerne tel de ces termes (ex. : Radius, fracture; Typhoïde, traitement) et rédigé au besoin plusieurs fiches lorsque plusieurs organes sont affectés. Les généralités intéressant l'ensemble des organes (Fractures, Cancers, etc.) sont classées aux termes généraux (Fractures, Cancers). Enfin, en ce qui concerne les éponymes, nous classons de préférence aux noms propres, avec renvois aux divers termes de maladies, syndromes ou d'affections [ex. : Dupuytren (Maladie de); Maladie de Dupuytren. Voy. Dupuytren (Maladie); Aponévrose palmaire : rétraction. Voy. aussi : Dupuytren (Maladie)]. Pour les biographies, une discrimination a été faite entre les biographies intéressantes des médecins et des non-médecins (ex. : Biogr. Non-méd. France, XIX^e Siècle : Pasteur. Biogr. Méd. France, XIX^e Siècle : Laënnec), avec des renvois des noms propres à la division « Biographies ». Il va sans dire que d'autres modes de classement se justifient. N'oublions pas cependant de leur apporter une clarté et une simplicité à la portée de chaque lecteur.

Des catalogues spécialisés sont également mis à la disposition du public : catalogues de périodiques, des collections iconographiques, des microfilms, des disques, des films médicaux, des clichés radiographiques, des « titres et travaux », des thèses, etc., avec renvois éventuels au catalogue général.

Parallèlement au catalogue sur fiches, reflet de l'économie des collections de la Bibliothèque, des ouvrages de références bibliographiques sont également mis à la disposition des lecteurs : *Index Medicus*, *Index Catalogue*, *Current List*, *Bulletin bibliographique du C. N. R. S.*, Catalogue des thèses, *Abstracts* et *Excerpta Zentralblättern*. Par contre, il n'est matériellement pas possible à la Bibliothèque universitaire centrale d'assurer actuellement le dépouillement des publications périodiques courantes. Cet effort serait souhaitable, particulièrement dans le domaine de la clinique et des travaux des

Sociétés savantes, mais il semble plutôt du ressort du Service de documentation annexe à la Bibliothèque centrale, qui, sous l'égide ou avec l'aide d'une Société des Amis de la Bibliothèque, apportera l'aide matérielle et personnelle qui contribuera pour une très large part à préparer les travaux des spécialistes et constituera vraiment le centre de synthèse scientifique vivant, la bibliothèque universitaire restant le dépôt des collections et un conservatoire actif des éléments de travail. A Paris-Médecine, nous avons cependant suppléé à ce besoin en organisant, avec le concours de la Société d'Enseignement médical des Hôpitaux, un dépouillement de nos principales publications périodiques. Chaque semaine, et avec le concours d'une trentaine d'analystes, nous offrons, dans une forme de rédaction identique à celle du J.A.M.A., la publication des sommaires et l'analyse des principaux articles. Ces travaux sont indexés, comme pour la liste de nos thèses françaises et les travaux des Sociétés savantes, dans une table méthodique hebdomadaire. Cette table est elle-même complétée par une table générale « auteurs et matières annuelles » et, particulièrement, deux fois par an par un *Index analyticus*, rédigé dans la même forme que l'*Index Medicus*, depuis 1948. Ainsi se trouve réalisée l'information médicale courante dans l'ensemble des disciplines médicales et biologiques.

Comment donc concevoir ce centre de documentation annexe à la Bibliothèque universitaire. D'abord sous une forme d'information courante rapide, mise périodiquement à la disposition des travailleurs. Puis, sous une forme pratique, laboratoire de photographies et de microfilms, plaques de projections, auditorium pour les disques, salle de projection et appareils de lecture pour les films. Enfin, sous une forme culturelle, recherches bibliographiques, services sous une forme culturelle, recherches bibliographiques, services de copies et de traductions, constitution de dossiers, etc..

Si nous insistons sur le caractère « annexe » de ce Service, c'est qu'il n'est guère possible, en l'état matériel actuel de nos établissements universitaires, de donner une forme aussi élastique à un service qui, tout en utilisant nécessairement les ressources de nos bibliothèques, doit atteindre le stade des recherches actives, une fois déblayé le stade des recherches de caractère général, et faire appel à des spécialistes pour chacune des disciplines ou à des traducteurs entraînés à l'interprétation de la littérature scientifique.

Ce service tient naturellement à sa disposition toutes les publications de références et toutes les collections des dictionnaires, encyclopédies, traités généraux et spéciaux, ainsi que les publications spécialisées dans le dépouillement des périodiques courants : Zentralblätter, Abstracts, Excerpta. — Il s'efforcera cependant de créer un fichier de dépouillement courant sur fiches et nous ne saurions trop recommander l'emploi de machines classeuses (type Samain) permettant, par un système ingénieux de fiches perforées

et de tringles, de disposer dans un délai très court de l'ensemble des fiches intéressant une question dans le détail de ses divers points de vue. Le personnel sera naturellement choisi, au moins pour le cadre de direction, parmi des membres du corps médical ou des spécialistes des disciplines scientifiques et aidé par des secrétaires-dactylographes initiées à la connaissance des langues étrangères. L'expérience a montré que le nombre des « extracteurs » n'est pas nécessairement très important, mais que la rédaction du catalogue-matières doit être laissée à la compétence d'un très petit nombre, de manière à conserver le caractère d'ensemble.

Parallèlement, par ses propres moyens ou avec l'aide d'une Société savante ou d'une publication médicale d'information, il s'efforcera de publier au moins le sommaire des publications reçues, tous les quinze jours ou tous les mois, de manière à permettre aux lecteurs de s'informer très rapidement et de présenter éventuellement des demandes de reproductions microfilmées. Nous soulignerons ici tout l'intérêt de la « Current List of medical Literature » publiée à Washington, et sa présentation essentiellement pratique pour la désignation des articles, ainsi que ses index de matières. — Si nous considérons comme nécessaire cette information rapide, nous ne méconnaissons cependant pas l'intérêt des revues d'analyses, *Abstracts* ou *Excerpta*, Bulletin analytique du C. N. R. S., etc. — Elles ont une qualité : le choix d'analyses sélectionnées, et défaut inévitable : le retard dans l'information; elles sont en général d'un prix d'abonnement nécessairement très élevé. La valeur de l'analyse, courte ou longue, est en outre fonction de la valeur de l'analyste. Ce problème a été récemment étudié au cours d'une conférence de l'U. N. E. S. C. O. (juin 1949).

Le choix des traducteurs, la valeur des copies ou des dossiers d'informations sont des préoccupations d'ordre matériel que conditionnent naturellement le financement d'une semblable organisation. Si l'État ne peut prendre en charge son fonctionnement, il conviendra de lui donner une forme sociale indépendante, habilitée à percevoir les frais de recherches et de contributions à son fonctionnement. Une association des Amis de la Bibliothèque pourrait lui être alors d'un soutien très important, en ce sens qu'elle pourrait faire appel à des entreprises privées susceptibles d'être intéressées par ses travaux.

L'installation du laboratoire de photographies et de reproductions microfilmées pose également des problèmes matériels, comme d'ailleurs la reproduction légale des articles de périodiques. Nous n'insisterons pas ici sur les divers appareils employés, mais seulement sur la reproduction des publications. Nous nous sommes appuyés, à Paris comme récemment à Washington, sur le caractère essentiel d'*extension du service de prêt* dans un but scientifique et non lucratif, et il est convenu que les films ne sont, comme les livres ou les périodiques, que prêtés à long terme et qu'ils restent la propriété

de la bibliothèque. La part contributive demandée couvre le prix de revient. Cependant, la difficulté des échanges monétaires internationaux rend encore très problématique la réalisation des envois à l'étranger. Enfin la reproduction des livres soumis à la règle du copyright reste exclue du Service, sauf autorisation des auteurs.

L'intérêt marqué par nos correspondants a prouvé l'importance de cette réalisation. Elle permet aux lecteurs éloignés ou empêchés de travailler dans la Salle de Lecture de poursuivre des travaux personnels; aux travailleurs des Instituts et Laboratoires de profiter des ressources d'une Bibliothèque centrale, riche en documentation, sans nuire à la lecture courante. Sans méconnaître l'agrément du livre que l'on feuillette, nous pensons que cette forme de documentation est celle de l'avenir, et rendra peut-être possible un jour, dans nos bibliothèques, d'avoir l'ensemble des publications du monde entier, lorsque la forme « microcard », ou microfiche, permettant la reproduction de tout un livre sur une fiche, sera étendue à un plus grand nombre de publications.

Nous n'insisterons pas sur les autres installations matérielles communes aux Bibliothèques comme aux Centres : elles doivent désormais exister partout; discothèques, auditoriums, salles de projections sont devenues indispensables au fonctionnement d'une grande bibliothèque médicale.

* * *

De cet exposé trop long, bien qu'incomplet résultent des observations qui pourront apporter des conclusions pratiques au problème de la documentation dans les Centres universitaires.

La Bibliothèque universitaire centrale doit être riche et largement informée dans l'ensemble des spécialités, car elle seule peut apporter, avec l'aide du Centre de documentation, les possibilités d'une information bibliographique complète. Dans le domaine de la spécialisation, elle peut cependant être complétée par les acquisitions des bibliothèques d'Instituts, sous la réserve d'un libre accès aux collections et d'une information centralisée, sans oublier la non-existence de doubles emplois, la primauté étant réservée à la Bibliothèque centrale, seule susceptible d'assurer à tous la reproduction rapide d'un livre ou d'un article. Toutefois, lorsque les circonstances matérielles l'exigent, des *Centres Médicaux d'information* peuvent être créés, centres analogues aux Centres Médicaux réservés aux soins hospitaliers. La Bibliothèque Centrale ne doit donc pas limiter sa documentation au livre, mais l'étendre, dans toute la mesure possible, à l'ensemble des sources d'information. Son insuffisance en pareille matière ne pourrait être compensée que par l'établissement d'un fichier central, constamment à jour et par la mise en totale dépendance du bibliothécaire universitaire, responsable de l'ensemble des ressources budgétaires de l'Université, de toutes les acquisitions

en livres et en périodiques. L'accès aux collections n'est ni souhaitable ni utile lorsque le catalogue est clairement établi et le dépouillement des collections assuré.

La coopération de la Bibliothèque centrale et des bibliothèques d'Instituts est donc souhaitable et viable sous les réserves d'une acceptation commune des responsabilités administratives. Elle est même une nécessité lorsqu'il s'agit de gérer les ressources, généralement modestes, des universités. Cette coopération doit d'ailleurs s'étendre sur le plan régional et le plan national, et conduire à la création d'un Service central d'échanges des doubles et des dons en provenance des particuliers ou de l'étranger. Le prêt entre bibliothèques offre des avantages certains, mais il présente également l'inconvénient d'exclure du Service de lecture courante nombre d'ouvrages qui peuvent être indispensables localement. Il ne sera vraiment efficace que le jour où sera constitué un fichier national d'acquisitions permettant d'aiguiller sûrement et rapidement les demandes émanant des diverses universités.

Le problème du personnel est capital. Il est absolument nécessaire de disposer à l'intérieur de chaque établissement d'un personnel spécialisé dans chacune des disciplines. Il semble que, jusqu'ici, l'on ne se soit suffisamment attaché à cette question, essentielle pour la mise en valeur de l'économie des collections et des catalogues. S'il est, en effet, indispensable d'exiger des bibliothécaires du cadre scientifique et administratif une culture générale commune, il est non moins essentiel, si l'on veut voir se créer un centre vraiment spécialisé, de demander pour chaque section des titres universitaires correspondants. Le problème posé par la connaissance des langues vivantes est également devenu capital, et il est souhaitable que les programmes d'enseignement soient adaptés à ces besoins. Le personnel scientifique doit, d'autre part, être secondé par un personnel technique et administratif susceptible d'assurer les recherches indispensables aux demandes de renseignements, si fréquentes dans nos établissements universitaires. Un enseignement identique à celui donné dans les bibliothèques américaines semble suffisant pour l'information des assistantes de bibliothèques.

Du point de vue budgétaire, la Bibliothèque centrale doit pouvoir disposer de l'ensemble des crédits d'acquisitions. L'importance de ces crédits ne doit pas être basée (comme en France) sur le nombre des étudiants, mais sur la valeur scientifique de ces institutions. Sa répartition ne peut être faite uniformément par Faculté, en raison de la variabilité du taux d'acquisitions des publications respectives. Il serait à souhaiter, du point de vue national, que l'on puisse acquérir au moins dans un Centre, l'ensemble des publications mondiales, à charge pour le Centre d'assurer l'information bibliographique et documentaire dans les délais les plus courts.

Comme il a été précédemment exposé, l'organisation de Centres annexes de documentation résoudrait pour une large part le problème

de la dispersion des collections. Il devrait, si la Bibliothèque centrale ne peut l'assurer, publier régulièrement la liste totale (Bibliothèque centrale et Instituts) des acquisitions récentes sous la forme d'une publication mensuelle. Cette publication devrait être complétée par la diffusion de catalogues collectifs des grandes bibliothèques, entreprise malheureusement de longue haleine et coûteuse, dont la réalisation semble hypothétique si elle n'est pas assurée par un Service spécialisé.

Le Service de renseignements bibliographiques peut être assuré d'une manière générale par un bibliothécaire, dans la limite de la conduite des recherches d'information. Il doit nécessairement être assuré par des spécialistes et à titre onéreux lorsqu'il dépasse ce cadre général et qu'il est demandé de préparer un travail, en lieu et place du chercheur, ce travail ne faisant en aucun cas partie des charges professionnelles du personnel scientifique, chargé d'assurer la conservation, le catalogage et le dépouillement des collections.

Permettez-moi, au terme de ce trop long exposé, de retenir de nos travaux une impression très favorable pour l'avenir des bibliothèques universitaires. À la tâche essentielle de conservation qui a toujours été la nôtre s'ajoute maintenant une tâche d'information et de diffusion qui contribuera à rendre nos bibliothèques toujours plus actives et plus vivantes. C'est, en effet, le propre de nos établissements universitaires de s'ouvrir largement aux découvertes de la science et de la culture, et de s'associer à leur évolution.

Cette tâche, dont nous sommes fiers, conduit à une coopération active avec le monde moderne. Respectueux du passé historique, nous nous tournons également vers l'avenir et c'est par toutes les formes de la documentation, de l'information et de la réalisation modernes que nous resterons, comme autrefois, les auxiliaires les plus proches de l'enseignement universitaire et de la recherche scientifique. En suivant cette voie que nous dictent les progrès de la science, nous affermissons également nos relations culturelles internationales. Le monde savant, si riche et si divers dans sa pensée, a, en effet, toujours besoin d'une information commune que, seules, les bibliothèques peuvent lui offrir.

Les rapports des Bibliothèques d'Instituts et de Laboratoires avec la Bibliothèque centrale universitaire

L'exemple d'une université française

par le Docteur A. HAHN

Bibliothécaire en Chef de la Faculté de Médecine de Paris

Les liens personnels et professionnels qui m'unissent à la Bibliothèque de l'Université de Montpellier m'autorisent, dans le cadre de ces Journées d'Étude, à vous parler d'une expérience de coordination des conditions de prêts entre la Bibliothèque centrale universitaire, les bibliothèques particulières des Laboratoires d'enseignement des Facultés des Sciences, de Médecine et de Pharmacie, les bibliothèques d'Instituts, autonomes ou rattachés aux Facultés ou à l'Université, parfois même à plusieurs organisations, et les Salles de travail dites Instituts pratiques des Facultés des Lettres et Droit, aussi utiles aux étudiants qu'aux spécialistes.

Commencée en 1924 à Montpellier, cette expérience a été depuis lors poursuivie et largement développée par les soins de son actuel Bibliothécaire en chef, M. François Pitangue, qui a bien voulu nous communiquer les principes directeurs de cette information. Elle répond bien, semble-t-il, aux besoins du travail universitaire, dont les conditions actuelles conduisent à penser qu'il est, le plus souvent, utile et favorable de dégager le lourd service de la Bibliothèque centrale et de mettre à la disposition directe et immédiate des travailleurs spécialisés les éléments essentiels d'une documentation dont professeurs et assistants pourront avoir un besoin commun.

De ce désir commun est résulté l'acceptation du principe de joindre, sous certaines conditions, les livres et collections de la bibliothèque universitaire à ceux que les Laboratoires ou Instituts pouvaient acquérir sur leurs propres crédits pour la constitution de la recherche.

Ce sont ces moyens d'application, proposés par notre collègue M. François Pitangué, en application de la circulaire ministérielle du 10 janvier 1923, qu'il nous a semblé intéressant de rappeler dans cette communication :

1^o prise en charge obligatoire de tout ouvrage acheté dans un Laboratoire ou un Institut, sur ses propres crédits, par la bibliothèque universitaire;

2^o inscription de ces ouvrages sur un registre spécial d'entrée-inventaire;

3^o rédaction des fiches de catalogues par le bibliothécaire universitaire, tant pour les fichiers de la Bibliothèque centrale que pour ceux des Laboratoires et Instituts.

L'observation rituelle de ces trois conditions a permis d'établir un catalogue collectif central des ressources bibliographiques de l'Université. Cette expérience a d'ailleurs été étendue aux collections des Sociétés savantes locales et Académies, particulièrement riches par l'échange de leurs publications.

Associant le caractère individuel des prêts (qui continuent à relever du règlement général) à l'intérêt collectif, une forme nouvelle de prêt a été adoptée. C'est le Laboratoire ou l'Institut qui emprunte et devient responsable du prêt, sous la signature du professeur, directeur, ou de l'assistant chargé de la bibliothèque, — agréé par le bibliothécaire en chef, nommé de préférence par le Recteur et rémunéré par les soins de l'Institut ou de la Faculté —, et non plus l'emprunteur individuel. Les prêts sont consignés sur un registre spécial où chaque institution a sa page *annuelle* spéciale, d'où la possibilité à tout moment d'une revision rapide de la situation des prêts dans chaque dépôt ou, éventuellement, d'un récolement sur place. Les prêts peuvent être soit *temporaires*, pour la durée d'une étude ou d'une expérimentation et s'étendre dans ces cas aux fascicules de revues, soit *permanents*, ou plus précisément, *annuels*, lorsqu'il s'agit plus particulièrement d'ouvrages intéressant le programme d'études de l'année courante, étant entendu que toutes les publications prêtées, soit temporairement, soit annuellement, doivent retourner sans exception en fin d'année scolaire à la bibliothèque universitaire pour le récolement général.

Il va sans dire que les ouvrages généraux, les dictionnaires, les ouvrages de grande valeur restent toujours exclus du prêt, leur consultation pouvant toujours s'effectuer à la Bibliothèque centrale, qui doit obligatoirement conserver un exemplaire au moins des manuels prêtés.

S'il est ainsi accordé certaines satisfactions aux désirs des travailleurs des Laboratoires et Instituts, il n'en est que plus utile d'assurer un contrôle technique constant de ces bibliothèques annexes, non seulement du point de vue de la conservation que des conditions

de leur meilleur emploi collectif. C'est à quoi doit s'employer le bibliothécaire universitaire en exigeant, sous peine de non acceptation de ces dépôts, d'avoir toujours libre accès aux collections et la possibilité de faire assurer à tout moment le retour à la Bibliothèque centrale d'un ouvrage momentanément déplacé.

Parallèlement, la bibliothèque universitaire est habilitée à coordonner les prêts des ouvrages propres aux Laboratoires et Instituts lorsqu'ils lui sont demandés après consultation de son catalogue collectif.

Ce bref exposé nous permet de conclure à la possibilité de son extension à toutes les universités, tout au moins à toutes celles de moyenne importance. Son caractère, à la fois pratique et d'intérêt collectif, exige de part et d'autre des engagements sincères, un scrupuleux respect des conventions, et des sacrifices réciproques. L'expérience a montré que l'on pouvait, dans le cadre universitaire, réunir ces trois conditions; c'est pourquoi j'ai crû de mon devoir de vous en informer.

Les rapports entre la Bibliothèque centrale universitaire et les Bibliothèques d'Instituts

par Dr. A. KESSEN

Bibliothécaire en chef de l'Université de l'Etat à Leyde

« Books must follow sciences and not sciences books »
BACON.

Sur le problème des rapports entre la bibliothèque centrale universitaire et les bibliothèques d'instituts, des spécialistes allemands se sont prononcés d'une façon typique : « On s'était rendu compte depuis longtemps qu'il ne s'agissait pas ici d'une question qui, à force de patience, se résoudrait finalement d'elle-même. Depuis des dizaines d'années on voyait clairement que l'évolution, s'accélégrant, approchait d'un point critique. Et aujourd'hui on n'est toujours pas plus avancé; seulement on se rend compte qu'on ne peut continuer ainsi ».

Le même auteur, Karl Julius Hartmann, bibliothécaire de l'Université de Goettingue dit dans son article paru un peu avant la guerre : « Das jetzige Verfahren ist kein Handeln mehr, sondern ein Treibenlassen » (1); cette manière d'agir d'aujourd'hui n'est plus agir mais rester passif !

Sur ce même problème, du côté américain, on a constaté dans un ouvrage paru dernièrement : « Although advocates of both centralization and decentralization have offered strong arguments, neither viewpoint has succeeded in gaining complete ascendancy. This is attested too by the variety of ways, in which universities are today handling their departmental, professional school, seminary and laboratory libraries » (2). Du côté scandinave on faisait tout récemment la même constatation : « A problem still to be solved is that of the

(1) Voir : K. J. HARTMANN, *Das Problem der Institutsbibliotheken*, Zentralblatt f. Bibliothekswesen, 56 (1939), notamment pp. 18 et 36.

(2) LOUIS ROUND WILSON and MAURICE F. TAUBER, *The University Library. Its organization, administration and functions* (Chicago, 1948), p. 127.

relationship between the libraries belonging to the University-institutes and the State libraries, owing to the tendency of the institute libraries to develop into research centres for the professors » (1).

Il y a une vingtaine d'années un bibliothécaire néerlandais fit paraître une brochure sur la bibliothèque d'une université libre en Hollande (2). Par la simple description des faits, tels qu'ils se présentaient dans la bibliothèque en question, sa description devenait en réalité une caricature: il montrait comment on ne doit pas envisager les relations entre la bibliothèque centrale et les bibliothèques d'instituts (3).

Heureusement la situation des bibliothèques des universités de l'Etat en Hollande était alors tout autre. Par l'article 5 d'un règlement datant de 1879 et ayant trait aux occupations et obligations des employés des universités de l'Etat, il avait été établi que, d'un commun accord entre le bibliothécaire et les directeurs, des ouvrages seraient mis en dépôt dans des musées ou des laboratoires; ensuite qu'il faudrait faire part à la bibliothèque des ouvrages acquis — à quel titre que ce soit — pour les laboratoires et les musées; de tout temps le bibliothécaire aurait accès à toutes les collections et aurait le droit d'incorporer les ouvrages à la bibliothèque de l'université (4). Ces prescriptions légèrement amendées et complétées, sont insérées dans l'arrêté royal de 1935, après que le rapport Theissen, publié par le Comité consultatif national des bibliothécaires en 1924 eût déjà montré tout l'intérêt qu'il y aurait à centraliser l'acquisition et le catalogue des ouvrages.

Malgré ces réglementations, souvent peu satisfaisantes, dans les Pays-Bas, en Allemagne et ailleurs, on peut constater pour l'Europe et, dans une mesure moindre, pour l'Amérique, que le problème tellement important de la réglementation des rapports entre la bibliothèque de l'université et les bibliothèques d'instituts a été traité pendant des dizaines d'années avec un manque déconcertant d'initiative, d'esprit de suite et de compréhension de l'ensemble. Et cela, malgré le fait que déjà au milieu du siècle passé et surtout après 1870 le développement toujours croissant des sciences naturelles avait rendu nécessaire la fondation d'instituts, de laboratoires et de cliniques. Il y a pourtant des exceptions; ainsi les Universités de Bonn et de Koenigsberg, qui, respectivement en 1825 et 1834,

(1) Voir : SVEND DAHL, *Dansk videnskabeligt Biblioteksvesen, dets Udvikling i de senere Aar og dets Probleme*, dans : *Nordisk Tidsskrift for Bø- og Biblioteksvesen*, 1949, p. 203. Voir aussi pp. 198 suiv.

(2) H. DE VRIES DE HEKELINGEN, *Universiteitsbibliotheek en instituits-boekerijen*. Nijmegen, 1928.

(3) *Het Boek*. Tijdschrift v. Bock- en Bibliotheekwezen. 1928, pp. 89 suiv. Spécialement p. 95.

(4) Voir : *Reglement op de werkkering en de verpligtingen der beamten bij de Rijks-Universiteiten*, 1, art. 5 (imprimé dans le *Ned. Staatscourant* 1881, nr. 4, 9). *Ministerieel Besluit van 31 Dec. 1879, nr. 24*. Le texte est aussi imprimé dans : *Jaarboek der Rijksuniversiteit van Utrecht 1880-1881* (Utrecht, 1881), pp. 3 suiv.

possédaient déjà un séminaire (1). Les causes de l'absence d'un arrangement efficace et adéquat aux Pays-Bas et ailleurs sont nombreuses. D'abord il faut les chercher dans la nature du problème lui-même, devenu peu à peu très compliqué; en effet, bien souvent il arrive que les points de vue et les solutions soient opposés. En second lieu les bibliothécaires eux-mêmes en étaient la cause. Dans de nombreux cas, ils avaient en outre la charge d'un professorat qui souvent devenait fonction principale. En troisième lieu on peut attribuer la responsabilité de cette situation difficile aux directeurs des instituts qui manquaient le plus souvent — et qui manquent quelquefois encore — d'une notion précise de ce que doit être le travail et le but d'une bibliothèque d'institut (2) dans le cadre de l'université et en rapport avec la tâche toujours grandissante que la bibliothèque universitaire doit remplir à l'époque actuelle.

Et, en dernier lieu, d'autres obstacles, et non des moindres, doivent être attribués à la nonchalance des autorités intéressées, qui pour des raisons surtout financières refusaient ou négligeaient d'accorder les crédits qui auraient permis aux bibliothèques universitaires de satisfaire à des obligations de plus en plus pressantes. Ainsi, l'agrandissement des magasins et la construction des salles d'étude sont bien souvent impossibles, de sorte que les directeurs des bibliothèques universitaires se résignent bon gré mal gré à une attitude qui souvent rend hommage à la politique funeste du laisser faire et du laisser passer.

Quand on envisage maintenant, sous ce rapport, la situation générale en Europe et ailleurs, dans ses aspects multiples, on doit partir de cette constatation que le développement extraordinaire et rapide des sciences naturelles a rendu nécessaire l'aménagement de toutes sortes d'instituts et de bibliothèques d'instituts. Ces instituts, séminaires, laboratoires et cliniques ont été aménagés, pour les branches les plus diverses, dans des conditions variant d'un lieu à l'autre et dans chaque université. Le plus souvent le temps nécessaire à l'aménagement dépendait de l'initiative et de l'activité du professeur intéressé, des besoins stimulants ou non stimulants et des moyens matériels. De cette manière de tels instituts ont été aménagés le plus souvent au gré du hasard, c'est-à-dire sans qu'on ait conçu un plan au préalable par rapport au cadre général de l'université ou sans qu'on ait tenu compte d'autres instituts déjà existants ou qui devaient être aménagés dans le même pays.

Cette politique néfaste a eu pour conséquence notamment dans plusieurs vieilles villes universitaires de l'Europe, que ces instituts, laboratoires et cliniques furent bâtis ou aménagés dans un bâti-

(1) F. MILKAU, *Handbuch der Bibliothekswissenschaft* (Leipzig, 1933), t. II, p. 524; aussi p. 525. Voir aussi les livres cités.

(2) En ce qui concerne l'expression « bibliothèque d'institut », j'entends par là toutes les bibliothèques des instituts, des laboratoires, des séminaires et des cliniques.

ment quelconque, disponible par hasard ou quelque part sur un terrain vacant dans la ville universitaire intéressée; souvent ils étaient très éloignés des bâtiments universitaires déjà existants et, entre autres, de la bibliothèque universitaire. Aujourd'hui encore il arrive que des instituts soient aménagés ou bâtis sans tenir compte exactement du cadre général de l'université, dans des endroits quelconques de la ville universitaire. Ces facteurs centrifuges, et encore d'autres éléments du même ordre, eurent pour conséquence une décentralisation intensive parfois illimitée.

Lorsque l'on compare ces remèdes de fortune avec la solution telle qu'on la cherche en ce moment en Amérique, une chose frappe avant tout : on peut constater qu'il y a là la présence de groupes importants de bâtiments sur un même terrain. Les bâtiments ayant une fonction importante comme la bibliothèque universitaire y occupent aussi une place centrale. Le territoire des vieilles villes universitaires en Europe est en général couvert de constructions et de bâtiments; il n'offre donc guère de possibilités. Cependant on aurait pu profiter davantage de plans d'extension, si les autorités intéressées avaient fait preuve d'une plus grande prévoyance et si elles s'étaient concertées.

Il s'ensuit qu'il faut, dans la recherche d'une solution à notre problème, tenir compte aussi bien de l'élément historique que de l'élément géographique. Le facteur d'ordre historique nous oblige à tenir compte autant que possible de la situation, telle qu'elle s'est développée, et à laquelle nous ne pouvons guère remédier, du moins dans la majorité des cas. Le second facteur, d'ordre géographique celui-là, nous oblige à prendre en considération des circonstances locales qui varient dans chaque université et d'un pays à l'autre. Les remarques faites concernant l'Amérique selon lesquelles « local factors and costs are important variables which make generalizations difficult » ⁽¹⁾ s'appliquent à la situation européenne, même dans une plus grande mesure. Il s'ensuit déjà qu'on ne peut pas trouver de solution uniforme. La complication du problème en Europe, autant que les essais tentés en Amérique, où l'on constate que cette question « cannot be answered categorically » ⁽²⁾, nous amène à tirer cette conclusion.

D'ailleurs, l'application de nouvelles réglementations et de mesures prises par les différentes autorités intéressées, ne peut avoir un effet utile que si elle s'accomplit sur la base d'une confiance réciproque et d'une compréhension mutuelle. C'est justement dans une affaire si compliquée et délicate comme celle-ci que « goodwill » est une

⁽¹⁾ LOUIS ROUND WILSON and MAURICE F. TAUBER, *The University Library. Its organization, administration and functions* (Chicago, 1948), p. 136.

⁽²⁾ LOUIS ROUND WILSON and MAURICE F. TAUBER, *op. cit.*, p. 136; voir aussi les livres cités en note, à la même page.

condition absolument nécessaire; l'incapacité et l'incompréhension mènent au désordre.

C'est pourquoi il est nécessaire qu'il y ait en premier lieu un contact immédiat entre le bibliothécaire d'un côté, les directeurs des instituts et les doyens des facultés de l'autre. Les professeurs doivent accorder leur confiance au bibliothécaire ⁽¹⁾ et celui-ci à son tour doit les renseigner sur la tâche et les obligations que la bibliothèque centrale est appelée à remplir dans le cadre du service de prêts national et international. Ceci peut se faire en formant des comités, comme cela se pratique souvent en Amérique; en plus il faut donner des cours au personnel, le plus souvent non spécialisé, qui, dans les instituts, est bien souvent préposé à la bibliothèque de l'institut. Il faut qu'il y ait en outre un contact étroit entre le conseil de l'université et les bibliothécaires qui doivent être informés de projets éventuels concernant l'aménagement d'instituts, etc. et des sommes employées pour l'achat de livres et de périodiques destinés aux bibliothèques d'instituts. Enfin, le bibliothécaire doit, lorsque cela est possible, tenir les autorités départementales au courant des affaires et de la situation de la bibliothèque, afin que celles-ci créent plus tôt des possibilités financières pour un éventuel agrandissement ou de nouvelles constructions.

Pour donner une solution au problème qui nous occupe, il est donc nécessaire aussi bien de tenir compte des circonstances locales et de la disposition des bâtiments universitaires dans une même ville, que d'éveiller la compréhension pour les différents intérêts opposés. Ce n'est qu'alors qu'on peut passer à l'ensemble de mesures que nous soumettrons à présent à un examen sommaire.

Des forces centripètes et centrifuges sont en action dans le domaine de la bibliothèque. C'est pourquoi les mesures susceptibles d'amener des améliorations peuvent être résumées dans les deux notions : centralisation et décentralisation.

En ce qui concerne les mesures centralisatrices en général, on peut aisément s'apercevoir que les milieux compétents en Amérique, montrent, du moins à différents points de vue, une nette préférence pour la centralisation. Des jugements nombreux en font preuve; ainsi ceux de Louis Round Wilson et de Maurice Tauber dans leur livre connu : « *The University Library* », dans lequel ils disent : « Whenever economy and efficiency warrant them, the librarian should institute policies of centralization in technical processes and other operations ⁽²⁾ ». Un autre écrivain compétent,

(1) Harvie BRANSCOMB, *Teaching with books. A study of College Libraries* (Chicago, 1949), p. 143. Voir aussi p. 146 : The most successful librarian, however, will be one who is able to add members of the faculty to the library staff, not in a literal way but in a program of cooperation based on mutual understanding and identity of aim.

(2) LOUIS ROUND WILSON and Maurice F. TAUBER, *op. cit.*, p. 137.

Thornton, en arrive, pour l'Angleterre, à une conclusion analogue lorsqu'il dit : « The purchase, accessioning, cataloguing and classification of books should be centralized, primarily to secure uniformity and this necessity is acknowledged in most university and university college libraries (1) ». Et nous touchons ici à quelques points concrets qui, à notre avis, indiquent la nécessité d'une centralisation. Cette dernière a déjà trouvé pour la Hollande, dans les règlements de 1879 et de 1935 cités plus haut, une réalisation heureuse même si elle ne s'est pas révélée toujours efficace.

La centralisation est d'abord nécessaire lors de l'acquisition de livres et de périodiques, en second lieu lorsqu'on catalogue, et finalement, en grande partie, à l'occasion du prêt.

1. Les raisons qui décident les autorités universitaires et en particulier les bibliothécaires, ici et ailleurs, à faire acheter tous les ouvrages et tous les périodiques — y compris ceux destinés aux bibliothèques d'instituts — par l'intermédiaire de l'administration de la bibliothèque centrale, sont connues de tout le monde et assez généralement acceptées. Ce sont des raisons de nature économique dont l'intention est de limiter autant que possible l'achat de deux ou plusieurs exemplaires du même ouvrage. Ici la bibliothèque centrale a comme tâche de coordonner la distribution non seulement des livres et des périodiques destinés tant à elle-même qu'aux bibliothèques d'instituts, mais aussi la répartition des livres et périodiques entre les différentes bibliothèques d'instituts. Cela est d'autant plus important pour celles-ci, qu'elles ont souvent besoin d'ouvrages et de périodiques qui se rapportent à des domaines limites, qui, pour les différents instituts, sont loin d'avoir une importance égale.

C'est là une condition *sine qua non*. Il faut d'avance être d'accord sur la nature, la tâche et la compétence d'une bibliothèque d'institut pour autant qu'il soit possible de fixer des limites exactes dans cette affaire délicate. *Grosso modo* on peut dire à ce propos, que c'est la tâche d'une bibliothèque d'institut d'acheter le genre de livres et de périodiques qui sont nécessaires à son enseignement et aux recherches scientifiques qu'elle poursuit. L'acquisition d'ouvrages de tendance générale doit être faite par la bibliothèque centrale ou par une des bibliothèques d'instituts ayant une orientation générale dans un ensemble de sciences.

La coordination de l'acquisition ou de l'achat est cependant un des problèmes les plus difficiles dans le domaine de la centralisation et c'est même une question si difficile que les Allemands ont douté de son utilité. Ainsi, le bibliothécaire de Goettingue, Karl Hartmann, que nous citons tantôt, a dit que le temps et le travail qu'on y a

(1) John L. THORNTON, *Special library methods. An introduction to special librarianship* (London, 1940), p. 28.

consacré n'est pas en rapport avec le résultat final, car dans la plupart des cas on ne peut pas empêcher des achats multiples (1).

Le temps manque ici pour insister sur ces objections; nous nous bornons à dire, qu'en généralisant il considère le problème trop comme un tout et que les possibilités en cette matière ne sont pas les mêmes pour toutes les branches.

D'ailleurs, une administration centrale n'a pas seulement pour but d'empêcher l'acquisition multiple et l'achat d'ouvrages inutiles, elle est, dans la plupart des cas, le seul moyen de contrôle qui en même temps forme corps avec le catalogue central. Il faut la voir dans le cadre et par rapport à d'autres réglementations centralisatrices. Ainsi, la centralisation des achats et des acquisitions trouve un appui dans l'affirmation de Thornton, se référant au cas de l'Angleterre, qui n'est pas basée sur des arguments : « Central control of these branch libraries is essential » (2). L'Amérique confirme cette appréciation par les jugements déjà cités de Wilson et de Tauber (3), tandis que Jackson E. Towne dit que, lorsque the « American Library Association » fit paraître en 1926 son « Survey of libraries in the U. S. » on pouvait constater « that an encouraging amount of centralized administration of departmental libraries had been achieved in the larger colleges and universities ». Un peu plus loin il parle de la tendance des Facultés d'abandonner de plus en plus l'administration des instituts à la bibliothèque centrale, qui, en général, est considérée comme compétente en la matière (4).

Revenant aux Pays-Bas, on peut dire que l'alinéa 2 de l'article 5 en question du règlement établi en 1935, dans lequel on prescrit une administration centrale et dont on trouve déjà la quintessence dans le rapport Theissen de 1924, s'est trouvée être, pour les bibliothèques des universités néerlandaises, une règle excellente bien que difficile à appliquer. Elle est nécessaire à la coordination d'achats économiquement justifiés et efficaces, nécessaire aussi comme moyen de contrôle central des livres et des périodiques des bibliothèques d'instituts, dont une partie assez considérable se perd parfois par suite du système défectueux de prêt aux collaborateurs et aux assistants; nécessaire enfin dans le cadre de l'ensemble des autres réglementations et des possibilités que nous discuterons plus amplement dans la suite. Si en cette matière les instituts sont en défaut, en faisant eux-mêmes arbitrairement et à plusieurs reprises les acquisitions, il faudra appliquer des sanctions, toutefois avec modération et en y mettant le tact nécessaire; en refusant par exemple de payer les factures des instituts.

(1) Karl Julius HARTMANN, *Das Problem der Institutsbibliotheken*, *Zentralblatt f. Bibliothekswesen*, 56 (1939), pp. 19-20.

(2) John L. THORNTON, *op. cit.*, p. 27.

(3) Voir ci-dessus et p. 120, n. 2.

(4) Jackson E. TOWNE, *Separately shelved College book collections*, dans : « *The Library Quarterly* », V (1935), pp. 323 et 327.

2. Comme seconde mesure centralisatrice on a cité la centralisation du catalogue, mesure par laquelle on oblige les instituts à faire inscrire les titres des livres et des périodiques de leurs bibliothèques dans le catalogue de la bibliothèque centrale. En Hollande on sait par expérience que ce règlement, dans le cadre du prêt local, universitaire et national, s'est trouvé être efficace et qu'il a eu des avantages importants. Le système entier a reçu son couronnement dans le catalogue central de la Bibliothèque Royale de La Haye, et n'a trouvé jusqu'à présent qu'en peu de pays son pareil en efficacité. Malgré les grands avantages procurés par la centralisation des catalogues, qui permet l'utilisation totale des livres et des périodiques des bibliothèques scientifiques à tous ceux qui désirent s'en servir, des Allemands lui ont opposé des objections :

Ils sont partis du point de vue trop souvent accepté, selon lequel les bibliothèques d'instituts allemands ne doivent être que des « Präsenzbibliotheken » qui ne prêtent pas les ouvrages qui sont en leur possession. Dans son article connu et déjà cité « Das Problem der Institutsbibliotheken » Hartmann dit : « Weiter sehen wir heute ziemlich klar, dasz ein örtlicher Gesamtkatalog unter den üblichen Verhältnissen der Universitäten keinen wesentlichen Nutzen schafft weder für die Benutzer, noch für die Beschaffungspolitik » (1). A cette opinion pessimiste on peut opposer l'avis d'un directeur d'institut, le professeur K. Bücher, qui, bien qu'ayant plaidé lui-même en faveur du développement des bibliothèques d'instituts, a attiré l'attention sur la possibilité « Dass die für den Institutsgebrauch entbehrlich gewordenen Werke entgeltig in die Universitätsbibliothek abgegeben werden » (2).

Alors qu'en Allemagne cette affaire est encore loin d'être réglée et qu'il n'est même pas question d'une *communis opinio*, témoin Milkau (3), l'expérience dans notre pays ainsi que les opinions citées — à propos d'une autre question — de Thornton pour l'Angleterre, de Wilson et de Tauber pour l'Amérique — prouvent qu'un catalogue central pour chaque université et ses instituts est aussi indispensable qu'efficace.

3. En rapport étroit avec la question du catalogue central, il existe une troisième mesure centralisatrice, celle du prêt central. A propos des conditions en vigueur en Allemagne nous avons déjà parlé des « Präsenzbibliotheken », où n'existe ni le prêt des livres et des périodiques de leurs propres collections ni le prêt dont d'autres bibliothèques pourraient les favoriser.

On part donc du principe que tous les ouvrages se trouvant dans les bibliothèques d'instituts doivent être exclusivement à la

(1) Karl Julius HARTMANN, *loc. cit.*, p. 31.

(2) Karl BÜCHER, *Hochschulfragen* (Leipzig, 1912), pp. 145 suiv.

(3) F. MILKAU, *op. cit.*, pp. 535 et 536.

disposition de l'enseignement qui s'y donne et des recherches qu'on y fait. Une longue discussion sur cette question serait possible, mais la place et l'occasion manquent ici. Les expériences tentées en Hollande et en Amérique montrent néanmoins que les bibliothèques des universités, dans le monde actuel, ne doivent ni ne peuvent se soustraire aux diverses obligations des bibliothèques centrales scientifiques. Par contre, elles doivent satisfaire aux besoins énormes, presque illimités de littérature scientifique, qu'éprouvent, dans tous les pays, ceux qui se livrent à la recherche scientifique ainsi que ceux qui s'intéressent aux sciences d'une façon quelconque.

Bien qu'il soit impossible de prêter les manuels importants et les derniers numéros des périodiques des bibliothèques d'instituts par l'intermédiaire des bibliothèques centrales, il faut éviter une règle de conduite rigoureusement uniforme qui limiterait l'usage de la collection des bibliothèques d'instituts à un cercle très restreint de personnes intéressées. En outre ce problème se pose différemment selon les diverses branches; ainsi il n'est guère possible à une bibliothèque médicale de prêter ses livres parce que certains manuels doivent toujours être à la disposition des chercheurs, et cela par opposition aux ouvrages qui se trouvent dans la bibliothèque d'un institut pour l'étude de l'histoire de l'art.

Comme l'expérience l'a prouvé, le prêt se fait le mieux par l'intermédiaire de la bibliothèque centrale parce que habituellement les instituts ne disposent pas d'un bureau de prêt approprié.

4. Contre les forces fortement centrifuges qui ont fait sentir leur action dans le domaine des bibliothèques au cours des trois derniers quarts de siècle, il est recommandable, comme quatrième mesure centralisatrice, d'aménager des salles d'étude dans la bibliothèque centrale pour les branches qui n'ont pas directement besoin de l'outillage d'une bibliothèque d'institut. Ceci est valable à peu d'exceptions près pour l'ensemble des sciences « non exactes ». À cet égard, les recherches faites en Amérique par G. A. Works sont importantes. Elles prouvent que la grande majorité des membres des facultés « Working in the humanities were opposed to this arrangement », à savoir à l'aménagement d'instituts séparés pour les diverses branches puisque « on the humanistic side all knowledge is a unit » (1). Wilson et Tauber aussi attirent l'attention sur la tendance « to bring in the new buildings », à savoir les bibliothèques des universités, « as many departmental units as possible » (2). À ce propos, il faut encore clairement mettre en relief qu'il est désirable, sinon nécessaire, de grouper, dans les salles d'étude en question, les diverses branches qui ont un rapport étroit entre elles. Ainsi il existe à la bibliothèque de l'Université de Leyde une salle d'étude pour les langues classiques,

(1) G. A. WORKS, *College and University library problems* (Chicago, 1927), pp. 66 suiv.

(2) LOUIS ROUND WILSON and M. F. TAUBER, *op. cit.*, p. 136.

une autre pour les langues slaves, une troisième pour l'histoire, etc., parce qu'on considère les branches en question comme formant un tout, ou du moins comme étant trop liées entre elles pour qu'une subdivision plus poussée soit motivée. Pour finir disons encore explicitement, qu'il est fort désirable de ne pas permettre que ces salles d'étude soient des locaux dont les livres et les périodiques appartiennent à des fondations séparées, des sociétés, etc. Des salles de lecture appartenant à des fondations et des sociétés entravent et paralysent, par leur autonomie, l'ensemble déjà compliqué des réglementations auxquelles une bibliothèque universitaire doit avoir recours pour satisfaire aux nombreux besoins de tout genre de notre époque.

5. Comme cinquième mesure importante susceptible d'amener des améliorations dans la situation actuelle, qui se caractérise par une décentralisation trop poussée, on peut citer la centralisation, dans une seule bibliothèque, des bibliothèques d'instituts dont les bâtiments se trouvent tout près les uns des autres ou sur le même « campus », et qui embrassent des matières ayant un rapport étroit entre elles.

Comme tels on peut considérer en premier lieu les différents laboratoires et les cliniques de la Faculté de médecine souvent situés sur le même terrain que la clinique; également, mais dans une mesure moindre, les différents Instituts de la Faculté des sciences mathématiques et naturelles.

Par opposition à l'Allemagne, où l'établissement continu de nouveaux séminaires a eu d'importantes conséquences désintégrant et décentralisantes, en Amérique on a souvent fermé un nombre parfois assez grand de bibliothèques d'instituts et on les a aménagées dans une seule bibliothèque centrale. Ainsi Jackson E. Towne dit que pour Michigan State College seul, pas moins de 31 bibliothèques d'Instituts ont été fermées et centralisées (1), tandis que Wilson et Tauber aboutissent à la conclusion générale suivante : « Although in many cases (the seminar libraries) have been transformed to departmental libraries, they may still be found on some American University campuses » (2). Dans notre pays la bibliothèque de l'Université de Leyde a agi de même en aménageant en 1949, sur le terrain de la clinique universitaire, une salle d'étude pour la médecine, où peu à peu une partie importante des livres et des périodiques formant la collection d'environ douze bibliothèques d'instituts ou de cliniques, situées sur le terrain de la clinique, sera centralisée. Longtemps déjà avant le début de la seconde guerre mondiale, la bibliothèque de l'Université de Cologne, a fait un fructueux effort en centralisant dans une seule bibliothèque tous les ouvrages et les

(1) JACKSON E. TOWNE, *loc. cit.*, p. 326.

(2) LOUIS ROUND WILSON and M. F. TAUBER, *op. cit.*, p. 138.

périodiques, traitant de la médecine (1). Ces quelques observations doivent suffire ici pour montrer que, à cet égard, la centralisation comme mesure répressive a eu des résultats importants en Amérique où l'on ne s'est décidé à appliquer une pareille mesure qu'après une longue expérience et des recherches statistiques exactes.

Pour terminer il faut encore faire observer qu'une telle centralisation ne peut être pour la plupart du temps exécutée d'un seul coup, mais bien par des phases successives comme le prouve l'expérience faite à Leyde.

Signalons enfin encore une sixième et dernière mesure, nécessaire pour permettre aux bibliothèques universitaires de remplir comme il faut leur fonction centrale, en ce qui concerne l'acquisition, le service d'information, etc. : c'est la nomination à la bibliothèque centrale de fonctionnaires de formation universitaire, soit en médecine soit en sciences naturelles. Lorsqu'on considère la situation à ce point de vue, on devra avouer qu'il est étonnant, pour ne pas dire honteux, qu'on soit si gravement en défaut. Des exhortations de la part de personnalités telles que G. Leyh et L. Klaiber (2) n'ont pas eu, en Allemagne non plus, un résultat satisfaisant. En 1929 onze seulement des vingt-trois bibliothèques universitaires allemandes disposaient au total de 13 fonctionnaires de bibliothèque de formation universitaire, soit en sciences naturelles soit en médecine. Cela veut donc dire que l'acquisition des ouvrages, le soin du catalogue par ordre de matières et le service d'information en ce qui concerne les branches en question étaient presque entièrement confiés à des personnes incompétentes. Point n'est besoin de signaler ici le pitoyable dilettantisme scientifique qui en résulte !

Si l'on veut pour soi-même chercher des excuses au fait qu'on a persévéré dans des conditions pareilles, il est facile de rétorquer que les fonctionnaires responsables n'ont pas été orientés vers les sciences exactes. C'est ce qui faisait qu'on continuait toujours à recruter, pour les bibliothèques universitaires, des fonctionnaires ayant la même formation. À cet état de choses on peut trouver une explication dans les conditions sociales. Ceux qui ont eu une formation universitaire en sciences médicales ou naturelles pouvaient trouver ailleurs une position mieux rémunérée. Faut-il encore d'autres arguments ou ne doit-on pas prendre la ferme décision de chercher une autre direction, surtout en regardant la situation de plus près, notamment comme elle se présente aux Pays-Bas où un règlement légal pour la formation des fonctionnaires de bibliothèques manque

(1) G. KRICKER, *Die Zusammenarbeit der Universitäts- und Institutsbibliotheken und der Kölner Versuch ihrer Verwirklichung*, dans : *Zentralblatt f. Bibliothekswesen*, 54 (1937), pp. 448 suiv.

(2) Ludwig KLAIBER, *Um die Einheit der Universitätsbibliothek*, dans : *Zentralblatt f. Bibliothekswesen*, 46 (1929), pp. 28 suiv.

toujours (1) ? Poser la question — et ce n'est pas même une question — c'est y répondre affirmativement. Ainsi il faudra chercher le plus tôt possible les moyens d'améliorer à ce point de vue, et d'une façon radicale et définitive, la position des bibliothèques universitaires.

Arrivés à la fin de notre argumentation, résumons tout ce que nous avons dû dire trop sommairement.

Il est grand temps que les bibliothèques universitaires en Europe améliorent leur position à plusieurs points de vue.

D'un côté on ne peut pas ignorer un développement qui a commencé il y a des dizaines d'années déjà : la création, par les sciences médicales et naturelles, d'instituts, de cliniques et de laboratoires avec des bibliothèques annexes. « Departmental libraries will probably continue to be developed » comme disent à juste titre Wilson et Tauber (2). On ne peut et ne doit remédier, soit tout à fait soit partiellement, aux conséquences de la décentralisation, celle-ci étant le résultat de l'évolution que nous avons retracée. Cependant la décentralisation ne doit pas non plus se pratiquer d'une façon illimitée, mais devra être dirigée, pour toutes sortes de raisons scientifiques et économiques. Par contre, la centralisation comme mesure répressive sera souvent nécessaire dans le cas d'une décentralisation trop poussée. En outre la bibliothèque centrale doit accomplir sa tâche complètement et cela par un ensemble de mesures. Les conditions nécessaires de leur réussite sont : l'aménagement de salles d'étude, un personnel possédant une formation dans les sciences exactes, la centralisation des acquisitions, du catalogue et du prêt. Lorsque ces conditions-ci, et d'autres encore, auront été réalisées complètement, alors seulement la bibliothèque universitaire sera à même de remplir convenablement sa tâche difficile. A présent la réponse dépend de nous !

ANNEXE

Extrait des « Reglementen op het Beheer en Gebruik van de Verzamelingen en Hulpmiddelen voor het Onderwijs aan de Rijks-universiteiten enz. », établis par Arrêté Royal du 13 novembre 1935, n° 35, pour les Universités de l'État en Hollande.

Article 5

1. Les ouvrages et les périodiques des bibliothèques d'instituts sont considérés comme appartenant à la bibliothèque universitaire.

(1) A. KESSEN, *Is een regeling voor de opleiding tot wetenschappelijk bibliotheekambtenaar gewenscht ?*, dans : *Bibliotheekleven*, 26 (1941), pp. 187 suiv.

(2) LOUIS ROUND WILSON and M. F. TAUBER, *op. cit.*, p. 139.

2. Le directeur commande les ouvrages etc. pour les bibliothèques d'instituts, faisant partie des collections administrées par lui, exclusivement par l'intermédiaire du bibliothécaire de la bibliothèque universitaire; celui-ci essaie, d'accord avec le directeur, de prévenir l'acquisition d'ouvrages, qu'il considère comme inutiles, parce qu'ils se trouvent déjà dans les bibliothèques d'instituts d'autres collections.

3. En cas de divergence de vues, le directeur décide, sauf appel du bibliothécaire au Conseil de l'université.

4. Le bibliothécaire de la bibliothèque universitaire envoie le plus tôt possible au directeur, les ouvrages acquis, etc., après les avoir pourvus du sceau de la bibliothèque. Il se charge de dresser et de mettre à jour les catalogues des bibliothèques d'Instituts, dans lesquels on enregistre tous les ouvrages acquis à quel titre que ce soit.

5. Le directeur est tenu de dresser une liste, chaque année en janvier, des ouvrages acquis autrement que par achat, par la bibliothèque d'Institut, et de permettre aux fonctionnaires de la bibliothèque universitaire d'avoir accès à la bibliothèque d'Institut.

6. La constitution et la tenue exacte d'un registre de prêts incombe au directeur.

7. Le directeur met les ouvrages, etc. à la disposition du bibliothécaire de la bibliothèque universitaire, à la demande de celui-ci, et s'il n'y a aucun inconvénient majeur à cette mesure.

Les problèmes actuels des Bibliothèques universitaires suédoises

par Tönnes KLEBERG, PH. D.

Directeur de la Bibliothèque de l'Université d'Uppsala

La Suède a deux Universités anciennes, complètes : celle d'Uppsala (fondée en 1477) et celle de Lund (fondée en 1666).

Elles sont situées dans des villes relativement petites qu'elles marquent fortement de leur empreinte. Dans les deux plus grandes villes du pays, Stockholm et Göteborg, on trouve des écoles supérieures, beaucoup plus récentes, complétées d'un nombre d'écoles spéciales. Les Bibliothèques d'Uppsala et de Lund ont un caractère prononcé de Bibliothèques universitaires, et comme tâche primordiale de servir la recherche scientifique et l'enseignement des universités.

Dans les deux plus grandes villes, à Stockholm et à Göteborg, la situation des bibliothèques est, à plusieurs points de vue, plus complexe ; les bibliothèques assument là plusieurs tâches d'un autre genre, se rattachant à la nature beaucoup plus hétérogène des exigences de leur public. Dans la suite, je me limiterai à traiter les conditions des deux Bibliothèques universitaires, celle de Lund et celle d'Uppsala.

Les Universités suédoises ont connu, durant les 50 dernières années, une évolution rapide. Le nombre des étudiants inscrits à l'Université d'Uppsala est monté de 1500 environ en 1899 à 5000 (1) environ en 1949. A Lund, le nombre a augmenté de 600 environ à 3200 environ.

A cet accroissement rapide du nombre des étudiants répond une certaine augmentation du nombre des professeurs académiques, cependant beaucoup moins importante. A Uppsala, il y avait en 1899, 61 professeurs et 64 maîtres de conférences, appelés « docents », (en tout 125), à Lund 49 professeurs et 5 docents (en tout 104). En 1949, il y avait à Uppsala 90 professeurs et 142 docents (en tout

(1) Parmi ceux-ci, on peut en désigner 3200 environ comme « étudiants actifs » ; 1800 sont considérés comme « passifs », ayant terminé leurs études.

252), à Lund, 82 professeurs et 135 docents (en tout 217). On a en plus, aux deux endroits, un nombre de professeurs académiques d'un autre genre.

L'augmentation considérable du nombre des professeurs et du corps enseignant en général, ainsi que du nombre des étudiants, surtout de ceux qui poursuivent leurs études jusqu'au doctorat a amené un fort accroissement de l'utilisation des bibliothèques. Quelques chiffres illustreront ce fait.

A Uppsala, le nombre de visiteurs des salles de lecture a été quintuplé au cours des 35 dernières années. Le nombre des livres commandés aux bureaux de la bibliothèque a été triplé dans le courant des vingt-cinq dernières années. L'extension des prêts entre bibliothèques a été plus que quintuplée en trente-cinq années.

A Lund, la situation est la même. La fréquentation des salles de lecture a été plus que triplée en 25 ans. Le nombre des volumes mis à disposition dans les salles de lecture a été quintuplé pendant la même période; le nombre des volumes empruntés à domicile est maintenant 3 ou 4 fois plus haut qu'il y a 25 ans.

Il ressort de ces chiffres que l'on est arrivé à exiger de plus en plus de la collection de livres et de périodiques des bibliothèques. Et pourtant ces chiffres ne disent pas toute la vérité. D'autres circonstances ont encore contribué à renforcer les exigences des lecteurs. Le travail scientifique a été intensifié et en même temps fortement différencié. De nouveaux domaines ont été exploités par la science. Dans la majeure partie des branches, le travail scientifique suédois a été internationalisé d'une manière évidente. L'augmentation des chiffres d'utilisation implique non seulement que le nombre des volumes demandés et prêtés a été augmenté mais aussi que l'on a sollicité des livres appartenant à un beaucoup plus grand nombre de domaines scientifiques. Des acquisitions considérables ont été nécessaires dans la plupart des domaines, en grande partie dans ceux qui n'avaient pas été très étudiés auparavant et, par conséquent, peu représentés dans les collections des bibliothèques.

L'ambition de prévenir les exigences accrues se révèle dans un fort accroissement des collections de livres. A Uppsala, les collections ont été plus que doublées au cours des 35 dernières années. Elles contiennent maintenant plus d'un million de volumes et un beaucoup plus grand nombre de brochures; parmi celles-ci, on remarque entre autres plus de 450.000 dissertations académiques étrangères. Il faut y ajouter plus de 20.000 manuscrits, une collection importante de cartes, de planches, et de portraits, ainsi que des journaux. A Lund, durant les 30 dernières années, les collections ont augmenté de plus de 130 %. Elles comprennent maintenant 800.000 volumes environ et un nombre considérablement plus grand de brochures (parmi celles-ci plus de 400.000 dissertations académiques étrangères), plus de 12.000 manuscrits et des collections

importantes de cartes, de planches, de portraits ainsi que des journaux.

La condition d'un tel accroissement est, bien entendu, en premier lieu d'ordre économique. Le budget des Bibliothèques universitaires est fixé par le Parlement. Lentement mais infailliblement, les sommes disponibles aux achats et à la reliure (subventions de l'État et quelques revenus supplémentaires) ont augmenté. Cela ressort du tableau ci-après :

1915	à Uppsala :	50.000 cour. s. ;	à Lund :	50.000 c. s.
1925-26	à Uppsala :	95.000 cour. s. ;	à Lund :	80.000 c. s.
1935-36	à Uppsala :	149.000 cour. s. ;	à Lund :	130.000 c. s.
1948-49	à Uppsala :	245.000 cour. s. ;	à Lund :	217.000 c. s.

Comme ces sommes doivent suffire à couvrir les frais aussi bien des achats de livres et de revues que la reliure, elles seraient naturellement insuffisantes, si deux circonstances n'avaient contribué à améliorer la situation :

1) Les deux Bibliothèques universitaires (ainsi que la Bibliothèque Royale de Stockholm et la Bibliothèque Municipale et Universitaire de Göteborg) reçoivent gratuitement toute la littérature suédoise en dépôt légal. Ainsi la bibliothèque n'a que les frais de reliure de la littérature nationale. La majeure partie du budget, peut être utilisée aux achats (et à la reliure) des ouvrages de littérature étrangère.

2) Les deux Bibliothèques universitaires ont réussi à développer un trafic d'échange international, très vaste. Pour l'échange, ils disposent en premier lieu des publications des universités mêmes, principalement de l'Annuaire (Arsskrift) de l'Université de Lund (Acta Universitatis Lundensis) et de celui de l'Université d'Uppsala (Acta Universitatis Uppsaliensis), publications qui correspondent à peu près aux séries publiées sous le titre « Recueils de travaux » par différentes Universités belges, et des dissertations de doctorat, maintenant au nombre de 30 à 40 par an, de chaque université; ces dissertations sont en général volumineuses et possèdent une importante valeur scientifique. Nombre de sociétés savantes mettent en outre leurs publications à la disposition des bibliothèques. Il faut enfin ajouter un grand nombre de périodiques subventionnés par l'État. En général, il doit en être remis aux Bibliothèques universitaires plusieurs exemplaires en compensation de la subvention. La valeur totale des pièces d'échange dont disposent les Bibliothèques universitaires suédoises, est très considérable. Une grande partie est écrite dans une langue internationale ou pourvue du moins de résumés.

La Bibliothèque universitaire d'Uppsala est maintenant en relation d'échange avec environ 4000 bibliothèques, Universités, institutions scientifiques et sociétés savantes étrangères; celle de Lund, avec

3600 environ. Ces relations d'échange procurent aux deux bibliothèques une quantité importante de littérature étrangère, spécialement de périodiques et de séries scientifiques. La Bibliothèque d'Uppsala reçoit ainsi environ 4100 périodiques étrangers par voie d'échange, en même temps qu'elle en achète environ 1700 (1).

Le fort accroissement de l'utilisation des bibliothèques a aussi amené l'augmentation des exigences au point de vue du personnel. Le nombre en a augmenté petit à petit, mais nullement en proportion de l'utilisation et de l'accroissement des bibliothèques. A présent, le personnel compte à Uppsala 71 employés, répartis de la façon suivante : 24 bibliothécaires (dont 5 chefs de départements), 24 assistants (personnel administratif), 3 relieurs, 23 huissiers, etc.; il faut encore ajouter un certain nombre d'employés temporaires.

Les problèmes actuellement dominants dans les Bibliothèques universitaires suédoises se rapportent à l'*utilisation*, à l'*accroissement* et au *personnel*. Il est inutile de remarquer que ces problèmes s'enchaînent. Dans une certaine mesure, ils s'unissent dans la question d'une collaboration efficace, élargie entre les bibliothèques.

Quant aux problèmes se rapportant à l'*utilisation* rapidement accrue des bibliothèques, il est peut-être nécessaire de rappeler que les Bibliothèques universitaires suédoises ne s'intéressent pas, en principe, aux besoins des études universitaires inférieures. Elles ne prêtent pas de livres se rapportant aux examens inférieurs. De tels livres, les étudiants peuvent en trouver aux bibliothèques des instituts de l'Université, ainsi qu'aux bibliothèques des organisations des étudiants mêmes. Il est bien entendu que l'on s'attend aussi à ce que les étudiants eux-mêmes achètent, dans une certaine mesure, les livres qu'il leur faut. L'augmentation des prix des études et les ressources économiques réduites des étudiants réclament pourtant un accès plus facile à cette littérature. Un comité chargé d'étudier les conditions sociales des étudiants a été nommé sur l'initiative du Gouvernement. Des propositions d'amélioration d'une grande portée ont été présentées à cet égard.

Les Bibliothèques universitaires satisfont principalement les études universitaires supérieures et la recherche scientifique. Leurs clients sont en premier lieu les professeurs académiques et les étudiants qui préparent des examens supérieurs ou le doctorat. Il est bien entendu qu'elles sont aussi à la disposition de tout autre lecteur ayant l'intention sérieuse d'étudier.

(1) Ces chiffres sont relativement élevés, même si l'on songe à ce qu'un peuple appartenant à un territoire linguistique réduit dépend étroitement de la littérature scientifique étrangère. Il faut espérer qu'on pourra les maintenir en dépit de la dévaluation de la couronne suédoise, très défavorable aux bibliothèques. Les accords d'échange ont une valeur considérable, surtout quand il y a des difficultés de devises, étant donné qu'ils ne sont pas influencés par les fluctuations de celles-ci.

Il est à peine besoin de dire que ce sont principalement les représentants des sciences théologiques, juridiques et humanistes qui ont leur centre naturel de travail dans les Bibliothèques universitaires. Pour ceux qui étudient la médecine et les sciences, les cliniques, les laboratoires et les instituts sont les lieux de travail indiqués. Parmi leurs instruments de travail, les périodiques scientifiques sont des éléments de première nécessité. Il est indispensable de les avoir toujours sous la main; aussi les directeurs des instituts disposent-ils de crédits pour l'achat de livres et de publications périodiques. Les instituts s'abonnent systématiquement aux périodiques les plus importants, même s'ils sont disponibles à la Bibliothèque universitaire; l'exemplaire double est une nécessité évidente. Pourtant, les crédits des instituts pour les achats de livres sont limités, et la plupart des instituts doivent se fier à la Bibliothèque universitaire, qui représente leur réservoir de force central.

Quand la bibliothèque possède un périodique dont un directeur d'institut a un besoin permanent, il peut solliciter la permission d'emprunter toute la série. Il va sans dire qu'une telle demande est acceptée le plus souvent possible, car la documentation de livres de l'Université doit évidemment être placée de façon à rendre les plus grands services possibles. Mais un prêt à long terme de grandes séries de périodiques n'est admis que lorsque le périodique est d'une nature si spéciale qu'il se rattache uniquement ou presque uniquement aux domaines d'intérêt d'un seul institut; s'il intéresse à la fois plusieurs disciplines, un emprunt prolongé porterait préjudice au travail des autres instituts.

Pour faciliter la collaboration, à Uppsala, entre la Bibliothèque universitaire et les bibliothèques des Instituts de médecine, on a rédigé et fait un stencil d'un catalogue collectif répertoriant toutes les publications de médecine de l'Université. On projette l'édition d'un catalogue central des publications de sciences naturelles. A Lund, la Bibliothèque universitaire possède un catalogue central des collections des bibliothèques d'Instituts.

Étant donné que les bibliothécaires des Instituts sont très souvent en même temps employés des Bibliothèques universitaires, on a pu établir, à Lund et à Uppsala, une collaboration efficace, quoique peu soumise à une réglementation formelle, entre les Bibliothèques universitaires d'une part, et les bibliothèques d'Instituts d'autre part.

On souhaiterait vivement, à Uppsala, acheter une petite camionnette qui ferait des tournées régulières pour livrer les livres et les périodiques aux Instituts et les ramener le cas échéant.

Nous avons mentionné plus haut, le fort accroissement des prêts entre bibliothèques qui s'est produit au cours des dernières décades. Il est évident que cette tendance, en elle-même de nature à réjouir, a aussi ses inconvénients. Lorsqu'un chercheur d'Uppsala doit parcourir une série d'un périodique important, il trouve peut-être

les derniers tomes, les plus importants pour lui, prêtés à Göteborg, à Lund, à Stockholm ou autre part dans le pays. Il faut plusieurs jours pour les recouvrer et un travail important peut être ainsi considérablement retardé. L'autre emprunteur est privé du périodique et un travail, là aussi, important, risque d'être interrompu. Pour éviter ces inconvénients, les Bibliothèques universitaires suédoises ont utilisé le film dans une proportion de plus en plus considérable; si c'est possible on donne suite aux demandes provenant d'autres bibliothèques et concernant les périodiques, en envoyant gratuitement une copie en microfilm de l'article demandé. Si celui-ci est très court, on fournit une copie photographique de type « photostatt ». Les frais en sont minimes, par rapport à l'économie de travail et surtout à la réduction des inconvénients de l'université même.

L'accroissement extraordinaire des collections des Bibliothèques universitaires entraîne et renouvelle constamment toute une série de problèmes. L'un d'eux est le classement des livres sur les rayons des magasins. Les bibliothèques scientifiques suédoises ont toutes une disposition systématique consistant en un grand nombre de groupes. On ne trouve que très rarement des cotes individuelles. Ce système provoque des difficultés continues, des déplacements fréquents et des hésitations pour trouver immédiatement les livres demandés. A Uppsala où, pour comble, on manque de catalogue systématique, on envisage d'adopter un classement en 100 groupes environ, à numérotation courante des livres. Concordant avec cette disposition, on établirait un catalogue systématique.

Même en employant le système de classement le plus économique, les magasins seraient vite pleins à craquer. L'urgence de nouvelles constructions est très sensible à Lund, ainsi qu'à Uppsala, où les espaces disponibles à l'emmagasinage des livres touchent à leur fin. A Uppsala, on a acquis des dépôts à l'intérieur ainsi qu'à l'extérieur de la ville, où l'on transporte certaines collections moins utilisées. A ce sujet, le point de vue de la protection joue souvent un rôle décisif.

Les collections de journaux causent tout naturellement des problèmes spéciaux d'espace. Des sections sont resserrées en dehors des locaux des bibliothèques, mais le reste menace de déborder les limites des magasins. En outre, les journaux sont utilisés de plus en plus par les historiens, les sociologues, les folkloristes, ceux qui étudient l'histoire de la littérature et d'autres encore. Ils s'abliment fortement et leur existence sera bientôt menacée à cause de la mauvaise qualité du papier. Dans ce cas, le remède est le microfilm. Déjà, depuis 1948, on a filmé d'une façon continue 9 grands quotidiens suédois. En ce moment, on envisage de filmer des parties importantes de tous les journaux suédois actuels. On l'a déjà fait, partiellement, grâce à une initiative privée.

J'ai déjà touché à certains problèmes concernant le *personnel* des Bibliothèques universitaires suédoises. Le recrutement présente de très grandes difficultés. Dans les circonstances actuelles, il est pratiquement impossible de recruter le personnel autre part qu'à la Faculté des Lettres et à la Faculté de Théologie. De « scientifiques », la bibliothèque d'Uppsala n'en possède qu'un; un seul employé a un diplôme inférieur de médecine. A Lund, il n'y a aucun représentant de ces domaines. Aucune des bibliothèques n'a comme employé un juriste. Les conditions du marché de travail sont telles que les représentants de ces matières ont des possibilités beaucoup plus avantageuses autre part. Mais pour l'acquisition et la classification des livres et surtout pour le service de renseignements, les bibliothèques ont un besoin absolu de personnel possédant également une information dans ces matières. Comme il ne semble pas possible de résoudre la question d'une autre manière, on a proposé au Gouvernement d'engager des spécialistes recrutés dans des Instituts et des Laboratoires, chargés d'être à la disposition des bibliothèques pendant quelques heures par semaine.

Il est tout naturel que la question des traitements a une très grande influence sur le recrutement. Pendant longtemps la situation dans notre pays était telle que les bibliothécaires en chef avaient le même traitement que les professeurs d'Universités, les conservateurs le même que la catégorie de professeurs de lycées supérieurs, et les bibliothécaires le même que les professeurs de lycées inférieurs. Les améliorations qui ont été réalisées, pas à pas, pour les différentes catégories de professeurs n'ont pas été accompagnées des mêmes améliorations pour les employés des bibliothèques. Le traitement des professeurs d'Université sont à présent supérieurs à celui des bibliothécaires en chef, celui des professeurs agrégés supérieurs à celui des conservateurs, tandis que la parité entre les bibliothécaires et les professeurs de lycées inférieurs s'est maintenue. Le retour à une parité complète est fort désirable et les autorités universitaires l'ont réclamée. En rapport avec cette situation, les appointements du personnel subalterne possédant l'instruction nécessaire pour le service des bibliothèques doivent être améliorés d'une façon telle que cette catégorie de personnel puisse arriver à des traitements correspondants à ceux des instituteurs. Si l'on ne réalise pas ces améliorations, les carrières dans les bibliothèques seront de moins en moins attrayantes.

Dans la plupart des pays, la question de l'instruction du personnel des bibliothèques est vivement débattue. Il en est de même en Suède. Les cours de formation du personnel des bibliothèques scientifiques ne sont pas centralisés. Chaque bibliothèque instruit et forme elle-même son personnel; mais évidemment, l'instruction donnée par d'autres bibliothèques scientifiques est considérée comme étant équivalente. L'instruction de base comprend trois (à Göteborg quatre) mois de stage, pendant lesquels l'aspirant, qui doit être

docteur d'Université (1) ou docteur ès lettres (sciences) parcourt systématiquement les différents départements de la bibliothèque, en même temps qu'on lui indique la littérature nécessaire aux études qu'il doit poursuivre seul. On examine ses aptitudes générales pour le métier de bibliothécaire. Si l'avis est favorable, ce qui n'est pas toujours le cas, le candidat peut être engagé comme bibliothécaire adjoint (amanuens). En tant que tel, il doit servir durant quelques années, cinq au maximum, après quoi il est promu bibliothécaire. La période pendant laquelle il est bibliothécaire adjoint est considérée comme un temps de perfectionnement, bien que l'intéressé soit rétribué.

Cette méthode de formation des bibliothécaires n'est pas idéale. Sa partie théorique surtout (histoire du livre, paléographie, histoire des bibliothèques, etc.) aurait sans aucun doute beaucoup à gagner d'une collaboration renforcée entre les bibliothèques et d'une centralisation, tantôt vers l'une, tantôt vers l'autre. On pourrait éventuellement introduire « la bibliothéconomie » comme matière d'enseignement universitaire. Sur ce point, le nombre réduit des futurs bibliothécaires et les grandes distances du pays sont de graves obstacles.

Je viens de toucher à la question d'intensifier la collaboration entre les bibliothèques scientifiques. La condition peut être la plus importante pour résoudre beaucoup de problèmes qui sont à l'ordre du jour dans les Bibliothèques universitaires, consiste précisément dans le renforcement de cette collaboration. J'ai déjà mentionné la question du personnel. Somme toute, les questions du personnel, sans exception, doivent être résolues sous le signe de la collaboration. Quant aux questions concernant les catalogues, on retire déjà depuis 50 ans un bon résultat de la collaboration : c'est le catalogue collectif des acquisitions, imprimé annuellement depuis 1886, de toutes les Bibliothèques universitaires de Suède. Dans ce domaine, la collaboration pourrait certainement être étendue. Il en est de même pour les acquisitions de livres; l'achat de littérature dans les domaines de recherches, à présent peu exploitées, pourrait être partagé afin de décharger les bibliothèques et d'élargir les domaines que les collections suédoises de livres peuvent combler. Lorsqu'il s'agit de filmer de grandes quantités de documents, de journaux et de livres, la collaboration est presque indispensable pour des raisons d'ordre économique.

Pour pouvoir maintenir et même étendre la collaboration qui existe à présent entre les Bibliothèques universitaires suédoises, il faudrait un organisme qui puisse traiter toutes les questions d'intérêt commun. La forme naturelle de cet organisme serait un Comité

(1) L'examen suédois correspondant à peu près au doctorat d'Université s'appelle « Licentiatexamen ».

des chefs des Bibliothèques scientifiques dont les membres seraient les chefs de la Bibliothèque Royale, des deux Bibliothèques universitaires, de la Bibliothèque Municipale et Universitaire de Göteborg et d'une ou de plusieurs grandes bibliothèques spéciales. Les autorités universitaires ont proposé la création de ce comité. On peut espérer que cette proposition sera bientôt réalisée, ce qui favoriserait une collaboration souple et efficace et, par là, faciliterait la solution de beaucoup de problèmes contre lesquels luttent en ce moment les Bibliothèques universitaires suédoises.

La Bibliothèque de l'Université Technique de Delft

par Ir. Dr. A. KOREVAAR

Bibliothécaire en chef de la Technische Hogeschool de Delft

I. Généralités

Le 1^{er} septembre 1949, la bibliothèque était en possession de 162.455 volumes, sans compter les thèses et les brochures (environ 30.000).

On peut dire que presque 50 % de ces volumes sont d'ordre technique, les autres concernant les mathématiques, la physique, la chimie, la biologie, les sciences sociales (sociologie, économie politique, jurisprudence), les sciences de la terre (géographie, géodésie, météorologie, hydrologie et géologie). En outre, il existe une importante collection de livres se rapportant aux beaux-Arts (architecture, peinture, sculpture, arts décoratifs, théâtre, danse, film et musique), un peu de théologie, une collection de philosophie et d'histoire et finalement la biographie et les sciences bibliothéconomiques.

Les collections techniques concernent tous les domaines de la technique ancienne et moderne. S'y trouvent représentées :

- 1) Les sciences techniques se basant sur le phénomène de la construction, ayant pour science auxiliaire de première importance la mécanique appliquée.
 - a) Les sciences civiles : hydraulique, ponts et chaussées, etc.;
 - b) La construction des bâtiments;
 - c) La construction mécanique, machines à vapeur, moteurs à combustion interne, pompes, automobiles, etc.;
 - d) La construction navale;
 - e) La construction d'avions.
- 2) La technologie physique, chauffage, éclairage et optique technique, acoustique, dictaphones, musique mécanique, instruments; l'électrotechnique.
- 3) La technologie chimique. Les industries chimiques.

4) La technologie biologique. Fabrication du vin, de la bière, du vinaigre, etc., produits contenant des vitamines, hormones, etc.

5) La technique se basant sur les sciences terrestres :

a) La géodésie, pour former les ingénieurs géodésiques (nouvelle faculté);

b) Les sciences minières.

Services spéciaux. — En dehors des services qu'on trouve dans toutes les bibliothèques, nous avons un service d'exposition, et trois services techniques :

a) L'atelier de reliure, qui ne se contente pas de relier tous nos périodiques, mais qui est aussi capable d'exécuter de belles reliures pour les livres d'art et les livres précieux, qui fait les réparations et les cartonnages dont la bibliothèque a besoin.

b) L'imprimerie qui ne fait pas seulement les fiches pour nos catalogues, mais aussi tous les imprimés dont la bibliothèque a besoin, y compris papier de correspondance et enveloppes.

c) Le service de reproduction des documents.

Le personnel. — 35 personnes travaillent dans la bibliothèque. Y compris le directeur, nous avons cinq personnes ayant eu une éducation supérieure (4 ingénieurs et 1 juriste), en outre, deux assistantes d'une éducation secondaire. Une pour rédiger les fiches pour les catalogues, l'autre pour arranger les expositions. Le personnel scientifique a pour mission de corriger et de tenir au niveau actuel de la science le catalogue méthodique et le catalogue analytique, en outre d'aider les visiteurs à résoudre leurs problèmes et à répondre aux demandes postales d'ordre documentaire.

Position des bibliothécaires d'université. — En Hollande, les bibliothécaires d'université sont directement subordonnés aux curateurs de l'Université. Par rapport au personnel enseignant et au personnel scientifique universitaire, la position du bibliothécaire d'université est un peu isolée. La cause est dans la nature de la profession bibliothécaire qui forme un monde à part en soi, malheureusement pas représenté dans l'enseignement universitaire. Il s'ensuit que le bibliothécaire ne trouve des confrères que dans sa bibliothèque même et ses collègues seulement dans les autres grandes bibliothèques du pays. Il faut s'intéresser aux associations bibliothécaires de son pays et s'occuper de l'éducation des jeunes bibliothécaires. C'est une situation qui le distingue de ses collègues du personnel scientifique de l'Université. D'autre part, il n'a rien en commun avec le personnel administratif de l'Université. Par conséquent il occupera une position isolée parmi les divers groupes du personnel de l'Université.

Les Catalogues. — Pour les collections de notre bibliothèque nous disposons de cinq catalogues.

1) Un catalogue alphabétique par auteurs et par titres d'ouvrages anonymes.

2) Un catalogue méthodique se basant sur les ouvrages qui se trouvent réellement dans la bibliothèque. Il se fonde alors sur un système de sciences réel et non sur un système théorique, comme la classification décimale, qui se rapporte à une collection de livres fictifs. Le système scientifique de notre catalogue méthodique est constamment mis au niveau des conceptions scientifiques modernes. Par conséquent il ne peut pas se coïncider et nous évitons ainsi la nécessité de devoir réorganiser complètement un système devenu suranné.

3) Un catalogue analytique.

Dans les magasins nous avons :

4) Un double du catalogue alphabétique par auteurs, cité plus haut.

5) Un catalogue classé suivant l'ordre des livres dans les rayons.

Autres catalogues :

Les catalogues des bibliothèques d'Instituts. — Les bibliothèques d'Instituts nous envoient une copie des fiches de leurs catalogues. Ainsi nous possédons aussi les catalogues des bibliothèques d'Instituts, qui ne sont pas réunis dans un seul catalogue alphabétique, mais qu'on tient séparés. On fait ainsi, parce que, de temps en temps, il faut se déplacer avec ces catalogues dans les instituts pour les contrôler, ce qui se révèle souvent très nécessaire.

Le Catalogue central technique néerlandais contient les fiches de 52 bibliothèques techniques du pays, bibliothèques industrielles et de laboratoires techniques. Il forme un centre d'organisation bibliothécaire des bibliothèques industrielles de notre pays, organisation qui va s'étendre lentement. Les participants ont consenti à prêter leurs livres aidant ainsi à accroître la quantité de littérature technique disponible à ceux qui en ont besoin.

De temps en temps, les bibliothèques industrielles écartent les livres vieillissés et oublient d'en informer le catalogue central. C'est pour cela que, de notre côté, nous écartons constamment les fiches concernant les ouvrages parus il y a trente ans. Ainsi le catalogue retient toujours les ouvrages des trente dernières années et reste un organe vivant. En outre, cette méthode a l'avantage d'empêcher que le catalogue ne s'agrandisse tellement qu'il ne devienne à la longue un instrument difficile à manier.

II. Collaboration avec d'autres bibliothèques

1) *La coopération de la Bibliothèque centrale avec les bibliothèques d'Instituts.*

A Delft nous avons connu un système de coopération, avant la guerre, qui n'est pas encore repris à cause de la situation un peu chaotique des achats de livres, provenant de nos difficultés avec les devises. Mais nous espérons la reprendre bientôt.

Cette coopération se base sur l'achat et le prêt des livres et part de la conception que les bibliothèques d'Instituts sont en principes des bibliothèques de référence, tandis que la Bibliothèque centrale est en principe une bibliothèque de prêt. Je dis, en principe; dans la réalité on s'en départira souvent. Dans ce système de coopération on s'attend même à une certaine souplesse dans l'application de ce principe.

Nous ne craignons pas d'acheter deux ou même plusieurs exemplaires du même livre, car on ne peut pas considérer l'argent perdu, quand ces œuvres sont régulièrement consultées en des lieux divers. Il faut seulement se garder de l'achat de doubles superflus. C'est la raison pour laquelle la coopération exige que les bibliothèques d'Instituts consentent à prêter les livres dont on peut se passer pour quelque temps, par l'intermédiaire de la Bibliothèque centrale. Sans cela, toute coopération deviendrait superflue parce que, dans ce cas, la Bibliothèque centrale aurait à acheter tous les livres en double, pour les avoir disponibles pour le prêt.

Le deuxième élément de la coopération joue au moment de l'achat. Si les bibliothèques d'Instituts veulent acheter des livres, ils écrivent au bibliothécaire une lettre, exprimant leur intention d'acheter tels livres. Alors, le bibliothécaire peut, avant qu'ils aient acheté ces livres, leur répondre que ces livres sont déjà présents dans la bibliothèque centrale ou dans une autre bibliothèque d'Institut. Il peut donner son avis, il peut se limiter à signaler la présence des œuvres désirées dans une autre bibliothèque de Delft, il peut écrire qu'il n'a rien à remarquer, mais dans tous cas les bibliothèques d'Instituts restent libres d'acheter ces livres. Seulement, ils sont maintenant des gens avertis. Tout le monde est libre et les rapports entre la Bibliothèque centrale et celles d'Instituts est avant tout une question de « fair-play ».

2) *La collaboration avec les bibliothèques industrielles* est très active en Hollande. Cette coopération se centre, en partie, autour du catalogue central technique dont il a été question plus haut.

Les rapports de notre bibliothèque avec l'industrie naissent tout naturellement du fait que chaque bibliothèque universitaire travaille aussi en faveur des alumni de l'université. Les alumni de l'université technique sont des ingénieurs dont beaucoup trouvent leur place

dans l'industrie du pays. Il s'ensuit que l'industrie trouve automatiquement le chemin de la bibliothèque et ses demandes nombreuses pèsent sérieusement sur notre service.

En retour, l'industrie met ses livres à notre disposition, par l'intermédiaire du catalogue central technique et elle collabore à « l'Association des Amis de la bibliothèque de l'Université technique de Delft », ce qui nous permet d'obtenir le personnel supplémentaire nécessaire pour satisfaire aux demandes industrielles.

L'Association des bibliothécaires néerlandais a formé une section pour les bibliothèques spéciales, et pendant les réunions de cette section, nous rencontrons les bibliothécaires industriels avec lesquels il faut collaborer. C'est là que nous avons l'occasion de parler de nos problèmes mutuels et d'échanger nos expériences respectives.

The Johns Hopkins University

Welch Medical Library (Baltimore. Md.)

by Sanford V. LARKEY, M. D.

Director and Librarian

« ...Many of the medical libraries in the United States are fairly independent of the central university library, although there are some that might be direct branches of the university library. This is particularly true of those institutions where the library has been built up around the biological sciences, including medicine, such as the University of Chicago and the proposed library at the University of California, at Los Angeles. My own library, the Welch Medical Library, is a completely separate institution from the university library, although we have very close cooperation. The Welch Library serves the Medical School, the School of Hygiene and Public Health and the Johns Hopkins Hospital. It has its own separate budget, with income coming from endowment funds and from contributions from the three institutions it serves. This is a rather unique situation as most of the medical school libraries, as the name signifies, are directly connected with the medical schools. Then in those cases, the budgets of those libraries, is carried as part of the medical school budget. Where the libraries are more directly connected with the university library, some of the functions are carried out by the university library, particularly in the field of acquisition and in cataloguing. Personally, I feel that both of these functions can be carried out more effectively in the special library. This is particularly true of ordering books and periodicals, and in subject cataloguing and in classification, where knowledge of the subject field is certainly of great value.

This leads me to more personal remarks on the training and background desirable in a special library. While there are only a few medical librarians in this country who have had medical training, I believe that we will find in the future that some knowledge of the medical field will be essential for a medical librarian. Just

how extensive this knowledge should be is still a question, but I hope that some time in the future we will have the means to give potential medical librarians at least some insight in the medical subject field. Certainly if reference work is to be really significant in modern scientific research, those librarians doing such reference work will have to have considerable knowledge of medicine. I would like to point out, of course, that these are my own personal opinions and not those of the Medical Library Association, although I am sure that many of the members would concur. These are problems that are now being studied by various groups of the library profession in this country... »

La Bibliothèque de l'Université de Liège et les Collaborateurs scientifiques du Fonds National de la Recherche Scientifique

par Robert MASSART

Assistant à l'Université de Liège

La guerre de 1939-1945 avait créé, dans la vie universitaire, des conditions bien différentes de celles de 1914. Alors que, dans la première guerre mondiale, la mobilisation avait retenu aux armées de nombreux universitaires, et que les Facultés avaient fermé leurs portes tout au long du conflit, les universités belges, cette fois, dans la situation toute autre qui était faite au pays, eurent à cœur de continuer leur mission. Sans doute, dans les camps d'un vainqueur provisoire, de nombreux étudiants et diplômés attendaient-ils la fin d'une guerre dont les plus optimistes commençaient à comprendre qu'elle serait longue. Mais pouvait-on abandonner les jeunes gens en âge d'études supérieures, que la capitulation de la France et de la Belgique avait ramenés chez nous durant l'été de 1940 ? Aussi les universités reprirent-elles leur action ; elles continuèrent à conférer leurs diplômes aux futurs professeurs et aux techniciens de l'après-guerre.

Mais les conditions de vie, si pénibles déjà pour bien des jeunes intellectuels avant que n'éclatât la guerre, devenaient plus dures chaque jour. La situation des nouveaux licenciés, en proie d'une part au chômage, d'autre part en butte aux réquisitions sans cesse plus pressantes de l'occupant, revêtait parfois des aspects alarmants. Chacun se défendait comme il le pouvait, avec les chances diminuées que lui offrait un État appauvri par la défaite.

C'est à ce moment, dans le courant de l'année 1941, que le Fonds National de la Recherche Scientifique, mû par une haute conscience de sa mission, et suite au vœu du Comité Permanent des Bibliothèques Scientifiques de la Fondation Universitaire, prit une initiative généreuse et pleine d'intérêt, en mettant à la disposition des grandes

bibliothèques du pays, pour la durée des hostilités, des mandats exceptionnels de collaborateurs scientifiques.

Le bénéfice de cette décision était double. Laissons-en un moment l'intérêt scientifique pour souligner la valeur, sur le plan social, de l'entreprise. Tout d'abord, leur occupation au service du Fonds National donnait au jeunes collaborateurs, vis-à-vis des Allemands, une garantie non négligeable. D'autre part, l'institution de la rue d'Egmont les aidait à attendre, avec moins d'impatiente angoisse, l'éventuel « intérim ».

Que le Fonds National de la Recherche Scientifique veuille trouver ici l'expression de la reconnaissance que lui vouaient, dès cette époque, les jeunes gens à qui il accordait ainsi un précieux soutien, et qui trouvèrent, dans l'aide du puissant organisme scientifique belge, un réconfort certain.

Pour cet aspect simplement humain, l'œuvre du Fonds National méritait déjà d'être soulignée. Mais il convient maintenant de mettre l'accent sur l'intérêt qu'elle pouvait offrir sur le plan scientifique.

Prévue, au terme du rapport du Fonds National de la Recherche Scientifique, « dans le but de concourir à l'enrichissement de l'appareil bibliographique de certaines disciplines » (1), l'intervention de la Fondation Universitaire était importante. Durant l'exercice 1941-1942, un crédit de 200.000 fr., mis à la disposition de la Bibliothèque Royale et des quatre Bibliothèques universitaires, devait servir à rémunérer 18 collaborateurs scientifiques, choisis parmi les licenciés des Facultés de Philosophie et Lettres et des Sciences, et porteurs d'un diplôme d'agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur. Chargés, chacun dans sa spécialité, de travaux de bibliographie, ces collaborateurs étaient astreints à une prestation journalière de quatre heures.

Il leur restait dès lors, on le voit, pour leurs travaux personnels, beaucoup de temps libre; ils pourraient ainsi, sans quitter l'ambiance favorable de l'université, élargir leur connaissance de la littérature de leur discipline, nourrir, avec bien des facilités, l'idée de tel ouvrage qui leur tiendrait à cœur, et spécialement mener à bien la rédaction d'une thèse de doctorat.

Durant les années suivantes, l'aide du Fonds National devait s'accroître encore. Pour l'année académique 1942-1943, le crédit était porté à 216.000 fr., à répartir entre la Bibliothèque Royale de Belgique, l'Académie Royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique, la Koninklijke Akademie voor Taal- en Letterkunde, et les Bibliothèques Universitaires de Gand, Liège et Louvain (2). La Bibliothèque de l'Université de Liège, qui s'était vu attribuer, pour 1941-1942, la somme de 32.000 fr. (3), recevait

(1) F. N. R. S. *Quatorzième rapport annuel* 1940-1941, p. 82

(2) F. N. R. S. *Quinzième rapport annuel*, 1941-1942, p. 62.

(3) F. N. R. S. *Quatorzième rapport annuel*, 1940-1941, Annexe XII, p. 179.

cette année-là 36.000 fr. (1). Pour l'exercice 1943-1944, le crédit restait inchangé; on spécifiait d'autre part que les collaborateurs scientifiques ne pourraient demeurer en fonctions que deux ans au maximum (2). Enfin, pour l'exercice 1944-1945, le montant du crédit était porté à 283.000 fr. (3); l'Université de Liège recevait, pour sa part, 49.500 fr. (4).

En 1945, la guerre prit fin. Un retour au jeu normal des choses parut nécessaire. L'on ne sentit plus le besoin d'accorder aux jeunes licenciés cette aide spéciale, et l'on supprima les mandats extraordinaires de collaborateurs scientifiques.

Voici, pour ce qui regarde la seule Université de Liège, les noms de ceux qui, durant les lourdes années de la guerre, eurent la chance de bénéficier de l'aide du Fonds National de la Recherche Scientifique.

En novembre 1941 entrent à la Bibliothèque de notre Université un historien, Joseph Ruwet, et Albert Baguette, licencié en philologie romane de l'Université de Louvain, que vient rejoindre le mois suivant un licencié en philologie classique, Jules Labarbe.

Joseph Ruwet quitte la Bibliothèque en avril 1942 et devient aspirant du Fonds National; du mois de mai au 30 novembre 1942, voici une germaniste, Suzanne Verheyen, et, le 1^{er} décembre, Fernand Fontaine, licencié en philologie classique, qui restera en fonction jusqu'au 31 août 1944.

Le mandat de Jules Labarbe expire le 31 août 1943, celui d'Albert Baguette le 30 septembre de la même année, et l'on voit attribuer deux mandats de collaborateurs scientifiques à Marcel Maes, docteur en philologie classique, et à Alice Dubois, licenciée en histoire.

Enfin, le 1^{er} août 1944, c'est au tour du signataire de ces lignes, licencié en philologie romane, qui quittera la Bibliothèque le 1^{er} juin 1945, appelé au service militaire.

La plupart de ces jeunes gens avaient obtenu leur diplôme de licencié en 1941 et en 1942, et travaillaient déjà à la Bibliothèque avant de se voir octroyer un mandat du Fonds National. Il convient ici de remercier la Commission Administrative du Patrimoine de l'Université, qui accorda, à cette occasion, des subsides à la Bibliothèque.

Représentant diverses disciplines, ces jeunes collaborateurs pouvaient rendre, au sein de la Bibliothèque, de grands services. Les différents bibliothécaires qui se succédèrent à l'époque à la tête de notre bibliothèque universitaire, M. J. Brassinne, M. Ch. Defrecheux et Mme J. Gobeaux-Thonet, le comprirent fort bien, et surent tirer parti de cette main-d'œuvre nouvelle au mieux des intérêts

(1) F. N. R. S. *Quatrième rapport annuel*, 1941-1942, Annexe XIV, p. 127.

(2) F. N. R. S. *Seizième rapport annuel* 1942-1943, p. 41.

(3) F. N. R. S. *Dix-septième rapport annuel*, 1943-1944, p. 66.

(4) F. N. R. S. *Dix-septième rapport...*, Annexe XIV, p. 123.

de la Bibliothèque et des jeunes licenciés. C'est un point qu'il importe ici de souligner, car on ne saurait trop dire l'avantage que cette collaboration d'un caractère tout nouveau apporta à l'une et à l'autre partie.

La Bibliothèque voyait arriver dans ses bureaux des jeunes gens amoureux des livres et des disciplines auxquelles on venait de les initier, et qui aidaient, avec intérêt et souvent avec ardeur, à la lourde besogne des bibliothécaires.

C'est ainsi qu'ils accomplirent, avec conscience, et aussi avec une bonne humeur qui, je le pense, était la bienvenue en ces pénibles années, diverses tâches : la remise en ordre et le catalogue des nombreux livres déposés par la Bibliothèque centrale à l'Institut de Botanique, le classement de manuscrits, le classement et l'étude de monnaies anciennes ou régionales, le catalogue d'importantes collections d'ouvrages anciens ou spéciaux, le dépouillement analytique de certaines revues scientifiques, allant de la philologie orientale à la philologie classique ou romane et de nombreux aspects de la littérature aux ouvrages scientifiques les plus récents. La direction de la Bibliothèque répartissait aussi « les jeunes » dans différents services, tel le service du prêt, comme elle les attachait, en 1944, à un important et délicat récolement d'une grande part de ses livres, les mettant ainsi au courant des différents rouages d'un organisme dont on ne soupçonne pas toujours la grande complexité.

Ainsi, quatre années durant, des collaborateurs passagers participèrent à la vie profonde de la Bibliothèque de l'Université, retirant de ce contact permanent avec les livres mille enseignements précieux. La découverte successive des multiples services de la Bibliothèque, l'apprentissage de besognes primordiales, comme par exemple le catalogue alphabétique ou systématique, le loisir laissé à chacun, avec une bienveillance que l'on se plaît à souligner, de faire connaissance avec n'importe quelle collection, n'importe quel ouvrage, tout cela devait être pour nous un appoint sans prix. Désormais, cette longue familiarité avec les livres nous mettrait en mesure de faire, de la Bibliothèque universitaire, l'usage le meilleur et le plus fructueux. La Bibliothèque cessait d'être à nos yeux une sorte de temple morose et rebutant, pour devenir, tel un séminaire de section, notre véritable maison, un corps vivant et souple consacré au travail scientifique, et que nous sentions apte à rendre les services les plus appréciables.

Je crois que chaque jour s'offrent, à ceux d'entre nous qui sont restés en contact avec l'Université, des occasions de se féliciter de mois passés là-bas, en la compagnie aimable des bibliothécaires, et grâce à l'aide financière du Fonds National et aussi, répétons-le, du Patrimoine de l'Université. De combien les travaux de recherches, l'établissement d'une bibliographie par exemple, ne se trouvent-ils pas pour nous facilités !

C'est pourquoi, me fondant sur l'expérience de ces années de guerre, j'aimerais signaler le profit qu'il y aurait, pour l'Université tout entière, à multiplier les rapports entre les étudiants et leur Bibliothèque.

Il ne saurait, bien sûr, être question d'associer tous les étudiants, de la façon étroite que je viens de dire, à la vie de la Bibliothèque. Mais il faudrait au moins qu'ils apprennent à la connaître et à l'apprécier. Il y a peut-être là une vaste campagne à entreprendre. En effet, on peut souvent le remarquer (et les travaux pratiques en fournissent l'occasion sans cesse), nombre d'étudiants ignorent presque tout de la Bibliothèque de l'Université, c'est-à-dire de *leur* Bibliothèque. Les bibliothèques de section ne sont pas toujours riches, il s'en faut ! Malgré cela, les étudiants négligent trop souvent de recourir à l'aide de la « grande Bibliothèque ». Pour avoir constaté, à plusieurs reprises, que tel ouvrage intéressant leur spécialité manque au répertoire, ils condamnent, ils oublient en tout cas la Bibliothèque et ses vastes richesses. — Ils ignorent d'ailleurs, pour la plupart, qu'il existe un registre où ils signaleraient, ou feraient signaler par leurs professeurs, d'intéressantes acquisitions à faire. Une collaboration de ce genre, qui pourrait être si riche, demeure malheureusement trop rare. — Que de lecteurs, bien à tort, voudraient considérer la Bibliothèque comme un organisme sclérosé, ne suivant que de loin le mouvement scientifique. Or, la Bibliothèque de l'Université est au contraire, comme elle doit l'être, un organisme actif. Créée pour l'Université, elle tente d'offrir à ses usagers les ressources qu'exige le développement des techniques diverses, et dès lors, avec l'heureux complément des bibliothèques spéciales des Instituts et des sections, de rendre possible un fructueux travail scientifique. Ainsi en Amérique, où, à côté des bibliothèques des sections, la Bibliothèque centrale des Universités reste pour tous un vaste séminaire, où le labeur se poursuit activement.

On le croirait volontiers, la présence à la Bibliothèque, pour un terme variable, de jeunes licenciés nouvellement diplômés, rapprocherait la Bibliothèque et ses usagers qui, à mesure qu'ils la connaîtraient plus intimement, en comprendraient mieux la richesse et l'importance. Et l'on y verrait un notable avantage : ces chercheurs fraîchement émoulus apporteraient sans cesse, dans leurs spécialités respectives, l'écho des progrès de la science, en mouvement perpétuel dans les chaires, les séminaires et les laboratoires. A une époque où plus d'une discipline renouvelle ses méthodes et où les centres d'intérêt se multiplient constamment, on l'estimerait bien précieux le concours, habilement sollicité et exploité, de ces jeunes travailleurs venus de tous les secteurs de l'activité scientifique.

Le Fonds National de la Recherche Scientifique, en acceptant, pendant les années si difficiles de 1941 à 1945, d'ajouter à ses activités nombreuses une aide efficace à de jeunes licenciés, s'est montré une fois de plus le soutien attentif de notre jeunesse universitaire. Mais la paix revenue a mis un terme à cette charge extraordinaire.

La situation des jeunes diplômés universitaires, à présent, n'est pourtant pas plus brillante. Le chômage des intellectuels, que se proposait de combattre le Fonds National reste, dans bien des cas, un problème déchirant. — D'autre part, la production scientifique, après la guerre, a pris un essor nouveau. Il a fallu remplacer les ouvrages détruits par faits de guerre, compléter les collections, se remettre au courant de l'actualité scientifique. La seconde raison qui avait motivé l'intervention du Fonds National existe donc toujours aussi, et c'est plus que jamais qu'il faudrait, aux bibliothèques universitaires, un personnel qualifié pour mener à bien les écrasantes tâches d'ordre bibliographique. Peut-on dès lors, en terminant la présente note, signaler qu'une œuvre doublement généreuse reste, aujourd'hui comme hier, à accomplir...

Notes on the Nature of the University Library

by J. H. P. PAFFORD, M. A., F. L. A.

Chief Librarian of the University of London

Throughout the conference of 24-27 October 1949 there were one or two questions which continually recurred concerning the nature of a University Library. Two of these which, in one form or another, were heard at almost every session and frequently in the conversations (also of great importance) which took place outside the Committee room, might be expressed as (1) Is the Library an administrative or an academic part of the University? and (2) Should the University Library be mainly centralized or should there be many separate special libraries instead of, or as well as, a central library? It was natural that there were no firm conclusions on these points — they are not likely to be answered in exactly the same way even by librarians and still less by University teachers — and so it may be worth while to consider them further.

With regard to the former question, however, it is probable that there would be fairly general agreement in a definite answer which takes the matter a stage further, although it is not a complete answer, and that is : « The Library is neither an administrative nor an academic part of the University. It is a species of its own. It is an organization which partakes both of the academic and the administrative. » A University or College will be made up of many parts which will include the teaching staff — the academic side; secretaries, accountants, registrars, etc — the administrative side; and the Library. Books were the earliest, chief and most numerous of the material aids to study in the Universities, and staff responsible for them, the librarians, have existed probably since Universities began. Now, more and more of the laboratories and other practical theatres and equipment are becoming too large for the teaching staff to organize, maintain and fully exploit and it may be that special appointments will have to be made to control material aids to study found in such departments; there are, of course, already skilled and unskilled junior staff in laboratories. Such directors of laboratories will have to be scientists and so will some of the

staff they employ. They will also have to be to some extent administrators and will then be partly academic and partly administrative.

And so it is with the Library. There has certainly always been some doubt as to the exact nature of the librarian's duties and the knowledge which he should possess. From medieval times until the beginning of the present century the library was regarded as a home of scholarship. The librarian in a noble family might be a sort of higher servant but he was a scholar. And in national and University libraries he was still primarily a scholar, almost always in some discipline in the humanities — classics or Biblical or historical studies — and a linguist.

But his expertise always included something peculiar to his calling. He was, for example, certainly expected to be able to compile catalogues and to classify books, to have some practical knowledge of bookbinding and of the best buildings and equipment for a library. And beyond the technical side of his profession he was expected to have further scholarly knowledge in bibliography — to be a bookish man, a reader, and to have a good knowledge of current bibliography and indeed of the best books in all subjects of all periods. Especially perhaps would he be regarded as an expert in all branches of historical bibliography — to be a lover of old books and knowledgeable in them and to be a scholar in historical bookbinding and palaeography and diplomatic.

But about the middle of the 19th century, libraries, by their very size and rapidity of growth, forced librarians to become more and more administrators. To control a large building, and perhaps more than one building, and a large staff, are in themselves tasks which must take librarians away more and more from books. But there was also the vast increase in the number and variety of books, which has made it essential that the librarian should know more of current bibliography and has driven historical bibliography further into the background. Indeed these two matters — the growth of administrative duties and the great increase in the volume of literature — have made it impossible for any librarian or the staff of any library to have anything like a full knowledge of the books, periodicals, etc, on all subjects. Book selection probably never could and certainly can no longer adequately be carried out by a library staff alone. But in Universities and Colleges the librarians have, in the matter of book selection, the aid of the teaching staff, and this aid is essential. In national libraries which receive all publications of their own country by legal deposit and which have long-established foreign connections it is possible to acquire a good spread of foreign literature, but in other libraries which have to meet the needs of research workers, as in the Universities and some special libraries, the assistance of specialists in book selection is indispensable. These specialists are the research workers and teaching staff each of whom has an expert knowledge

of his subject and its literature. They are, in this matter of guiding the librarian in the acquisition of books, really part-time additional members of the library staff, although they are not and could not be recorded as such.

But the library staff proper must also carry out a certain amount of book-selection and they must co-ordinate suggestions received. They must — for the most part — also have been University students and have carried out some research work and be equipped with some subject knowledge or a knowledge of languages. They must have a sympathetic understanding of the aims of the University. Of course, some of this is true of any University administrative official, registrars, bursars, secretaries and even such specialists as accountants must have a knowledge of the nature, purpose and needs of the University. But the librarian cannot be separated from his books, he must to some extent be inspired with the purpose of furthering study of all kinds by the provision of books and he must have a sympathetic understanding of the needs of the junior student and senior research worker whose subject is quite different from his own; and the direction of a University library should always be in the hands of such a man.

For these reasons the librarian cannot be simply an administrator. He must share closely in the academic life of his College or University, and the library cannot be simply an administrative unit. It must also be an academic organisation. There is however not only room but need, on the University staff, for librarians with different interests and knowledge. Just as in the field of medicine there are general practitioners, specialists in various diseases, in surgery or in medicine, anaesthetists and even hospital registrars and others who are largely administrators, so in University library work there is need for similar variety. Mainly, the librarian should be in some senses of the word a bibliographer equipped with some other subject knowledge and with a knowledge of the technical side of librarianship, but some librarians will be more of the bibliographer and less of the technician and some even may have expert subject and bibliographical knowledge and little library technical knowledge. On the other hand some will be more of the technician and less of the bibliographer and some may develop to become mainly technician-experts on library buildings, furniture and equipment, lighting etc. There will always also be librarians who specialise in the purely professional sides of librarianship in for example, cataloguing, classification or palaeography, and these are likely to combine their expertise with good subject and bibliographical knowledge. This variety is not greater than in many other professions : it is necessary, and with all their differences these members of the staff of a University library are all librarians making a profession which is neither purely academic nor purely administrative but the profession, or one branch of the profession,

of librarianship, serving an organization which is also neither a group of lecture rooms nor a block of administrative offices but a Library.

The second question, concerning the virtues and necessities of centralization and decentralization in a University library, must be more briefly discussed. It is clear that there must always be a mixture of the two. Even in a small college although the main library will naturally be in one place there will grow up, and sometimes be a real need for, small separate collections. In a large University it will be essential that there shall be a number of libraries, but the main point is that there must always be one large central library which should contain books on most if not all of the subjects studied in the University and should contain the main research collections in many subjects. The central library should also be strong in « reference » books, dictionaries, encyclopaedias, etc in all subjects and particularly in bibliographies. It is an essential provision for study in a University that a comprehensive collection of such basic reference books in all subjects shall be together in one central library readily available to all and that this library shall also have a working collection of secondary books on all subjects. Such a library can meet all the needs of undergraduates and of research workers seeking information outside their own subject. It can also be the library for the research worker at all times except when he is following up some point of detail in his own subject. The research worker's needs are unpredictable and a good general library is indispensable to him.

But while such a library must be the keystone of University library provision there must be recognition that, as the library gets larger, its service will tend to become somewhat slower and impersonal. For these reasons the specialist in a University will also need a special library of books on his subject to which he can have free access at all times, which is mainly limited to use by similar specialists and which is administered by a librarian with a good bibliographical knowledge of the subject, and, if possible, also with a knowledge of the subject itself. The tempo and kind of service, the very spirit of such a library, will be essential to the specialist research worker as well as the service of the large general library.

It is however important that the central library and the special libraries should normally be under one control. In no other way can there be full efficiency of library service in the University. Such control can ensure uniformity of library practice in such matters as cataloguing and classification where such conformity is desirable and can link up deviations from the normal — as in the classification of special collections — where such deviation is necessary. It can prevent unnecessary duplication and ensure that there is suffi-

cient necessary duplication and can generally co-ordinate the whole library service of the University.

A final word may be said on one aspect of University librarianship which was not formally considered at the Conference. University library provision may be roughly divided into two parts — the first for the junior student and the second for postgraduate and research workers. The former need a comparatively small number of different books (although of course they should have access to a general library) but in order that they may all be able to use these few books many copies of each must be supplied. The research worker, on the other hand, needs as large a collection of different books as possible and has little need for duplication. Now, in general, most libraries in western Europe concentrate on meeting the needs of the research worker and few provide enough copies of the essential books needed by the undergraduate. None could provide all the copies needed : it is a task which must be shared by University, Special and Public libraries : but University libraries should concentrate more on this service than they do. It must however, be emphasized in the strongest possible way that this duplication should not be extended to the essential text books which the student must use continuously and which he must possess. Students must buy books. To own essential books is a fundamental need in a University education and libraries should do nothing to check the private ownership of essential books. The provision of duplicate copies should be restricted to those recommended books which the student must see from time to time but which he need not possess.

Sainte-Geneviève Bibliothèque universitaire

par Marguerite WINTZWEILLER

Bibliothécaire en chef à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, Paris

Le régime actuel de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, bien connu des bibliothécaires français, l'est moins de nos collègues étrangers qui, comme il est fort naturel, sont généralement plus curieux de nos collections que de nos statuts; leurs incertitudes sur ce point sont souvent apparues à Liège au cours de conversations privées. Les uns croyaient encore « bibliothèque nationale » la vieille institution génovéfaine, certains s'étonnaient que, bibliothèque universitaire, elle n'exigeât point de tous ses lecteurs à l'entrée, une carte d'étudiant, d'autres enfin — peu nombreux — félicitaient gentiment une bibliothèque religieuse de prouver par sa délégation à Liège l'intérêt qu'elle portait aux questions universitaires.

Ce flottement dans l'information fait admettre qu'il se trouvera peut-être des lecteurs pour les lignes suivantes, lesquelles n'apprendront rien — disons-le d'ailleurs avec plaisir — à la majorité de nos collègues. Simple rappel de faits à propos d'un cas particulier, elles n'offrent que l'intérêt d'une mise au point de portée fort restreinte, en marge des problèmes communs qui requièrent l'attention générale.

* * *

S'il n'est pas surprenant qu'au nom de la Bibliothèque Sainte-Geneviève s'associent dans certaines mémoires des notions si différentes, c'est qu'elle conserve dans son organisation actuelle comme sur ses rayons les traces des avatars de son histoire et que les amis un peu éloignés d'une très vieille personne sont excusables de confondre à l'occasion les diverses aventures de son long passé. Elle en sourit d'ordinaire volontiers, lorsqu'elle ne garde mauvais souvenir d'aucune de celles-ci.

Depuis la loi de finances du 31 décembre 1928, complétée par le décret du 30 mars 1930, la Bibliothèque Sainte-Geneviève est rattachée à l'Université de Paris.

Née et grandie à l'ombre de la plus vénérable abbaye de la capitale, légataire de deux cardinaux et l'obligée de plusieurs autres moindres donateurs, exceptionnellement préservée à l'époque révolutionnaire du démembrement des bibliothèques ecclésiastiques, elle était devenue « propriété nationale » lors de sa sécularisation, en 1790; elle assumait du même coup les charges d'une bibliothèque publique. Mais on tarda longtemps à fixer son statut. Son rattachement au domaine national ne faisait pourtant point de doute, bien que son inventaire eût été confié aux soins des services municipaux et que ce fût à la municipalité de Paris qu'elle était alors tenue de présenter un état mensuel de ses dépenses — obligation qui semble l'avoir intimidée au point (mal remise qu'elle était sans doute d'alarmes récentes) qu'elle n'osa consacrer aux achats de livres, comme on l'y exhortait, des sommes égales à celles que lui consentait naguère l'abbaye. Cette qualité de bibliothèque « nationale » lui fut confirmée dans la suite à toute occasion et l'associa de plus en plus étroitement (voir en particulier les ordonnances royales des 22 novembre 1830 et 22 février 1839) au sort des deux autres grandes bibliothèques publiques de Paris : l' Arsenal et la Mazarine. Mais elle ne tarda pas à éprouver des soucis épargnés à ses sœurs.

La transformation en 1795 des locaux de l'abbaye en École centrale du Panthéon — devenue en 1804 lycée Napoléon et aujourd'hui lycée Henri IV — la plaçait dans une situation ambiguë et administrativement menaçante, ou plutôt menacée. Bien de l'État, elle se trouvait ainsi, en effet, enclavée dans une propriété de la Ville de Paris. Elle ne cessa, pour cette raison et pour d'autres, d'y être considérée comme un corps étranger et d'y amener les troubles classiques d'agitation et de fièvre, jusqu'à son extraction par la force d'une ordonnance royale en date du 22 juin 1842, mesure qui l'affecta, si l'on en juge par les plaintes de ses conservateurs, avec la cruauté d'un acte chirurgical de nécessité contestable. Du moins, l'installation définitive en 1850, dans les bâtiments élevés par Labrousse, place du Panthéon, consolait-elle ses regrets nostalgiques de la belle demeure abandonnée par une installation moderne et par des perspectives de développement indépendant.

Pendant la période qui a suivi, elle formait à Paris, avec la Mazarine et l' Arsenal cette sorte d'escorte de dames d'honneur qu'on appelait la *Réunion des Bibliothèques Nationales*, à distance respectueuse de la Bibliothèque Nationale proprement dite, qu'elles entouraient avec fierté et dont l'éclat les surpassait incomparablement, mais qui ne dédaignait pas, si elle leur remarquait un bijou qui lui plût, de le leur « emprunter » à la façon des reines.

Le budget de Sainte-Geneviève lui était alloué par le Ministère. Les crédits qu'elle pouvait consacrer aux achats ou à la reliure étaient très faibles. En revanche, elle était alimentée par les apports

du Dépôt légal (réorganisé en 1848) qui accentuaient son caractère spécialisé traditionnel : théologie, droit, sciences. L'administrateur de la Bibliothèque Nationale avait autorité à Sainte-Geneviève. Que ce fût (en divers temps) par concours ou par examen, le recrutement du personnel des quatre « Nationales » était le même, ainsi que son mode d'avancement et ils étaient distincts de ceux des universitaires.

Bibliothèque de conservation et même « bibliothèque-musée » par sa Réserve dépositaire de richesses anciennes et bien connues, mais aussi ouverte au cœur du vivant Quartier Latin, Sainte-Geneviève n'en constituait pas moins depuis longtemps, par ses ouvrages modernes, une bibliothèque de travail précieuse aux étudiants, qui formaient environ les deux tiers de sa nombreuse clientèle.

C'est ainsi que l'Université, dont les diverses sections, à commencer par la Sorbonne, voyaient s'accroître la fréquentation de leurs bibliothèques dans des proportions aussi inquiétantes que réconfortantes, songea à s'approprier la grande maison voisine, déjà pratiquement associée à son effort. En donnant à Sainte-Geneviève, désormais sous-intitulée « Bibliothèque centrale de l'Université de Paris », les moyens financiers nécessaires, elle allait pouvoir lui demander de soutenir pour l'essentiel, dans chaque discipline, les ressources offertes par les bibliothèques des Facultés. Ainsi serait dérivé plus sûrement et plus régulièrement vers Sainte-Geneviève le flot montant des étudiants que ne contenaient plus ces dernières. Le baptême universitaire de 1928 ajoutait une consécration légale à un état de fait que la situation topographique suffirait à expliquer, puisque dès le Moyen Age elle avait étroitement mêlé sa vie de l'abbaye à celle de notre université.

On pouvait alors craindre une mesure rectorale qui eût été fort impopulaire : entièrement assujettie au régime des bibliothèques universitaires, Sainte-Geneviève cesserait-elle d'être publique ? Fermerait-elle, derrière les étudiants privilégiés, ses portes au nez de ce « public » pittoresque et, certes, mêlé, mais qui ne méritait pas dans son ensemble pareille exclusion ? Tel ouvrier, tel artisan désireux d'élargir son instruction technique ou générale, tel industriel qu'intéresse un point de statistique, d'économie politique ou de contentieux, et les petits fonctionnaires qu'on ne peut empêcher d'aimer les récits des explorateurs, et les retraités, qui ont le droit de préférer Virgile à la manille, et surtout les jeunes gens intelligents et curieux qui ne sont pas étudiants, où les enverrait-on ? Sans parler des chercheurs non inscrits à une Faculté qui puisent dans les documents originaux, nombreux à Sainte-Geneviève, la matière de travaux personnels. Pour l'amour d'eux, on laissa se glisser à leur suite les lecteurs des « Trois Mousquetaires », de la « Clé de songes » ou de ces manuels de cuisine bourgeoise que le Dépôt légal a

toujours fait transmettre à Sainte-Geneviève plus religieusement que tous les autres.

Sainte-Geneviève resta bibliothèque publique.

Ce préambule aura éclairé, j'espère, l'origine du statut particulier qui régit présentement la Bibliothèque Sainte-Geneviève, qui s'explique par les circonstances de son évolution, et qui répond à son double rôle : public et universitaire.

De son appartenance *universitaire*, elle tient son aspect administratif dominant : c'est du Recteur qu'elle relève, c'est par l'intermédiaire du Recteur que la Direction des bibliothèques contrôle sa gestion financière, avec le Recteur que le Directeur se préoccupe de toutes les questions sur lesquelles son Conservateur appelle leur attention, avec le Recteur qu'il doit tomber d'accord pour les résoudre. C'est avec l'ensemble des bibliothèques des sections de l'Université qu'elle est groupée sous l'autorité d'une administration commune; celle-ci peut, en principe, être confiée par le Recteur, soit au Conservateur de Sainte-Geneviève, soit à celui de la Sorbonne (c'est actuellement M. Bonnerot, Conservateur de la Bibliothèque de la Sorbonne, qui, depuis 11 ans, préside aux destinées de ce vaste organisme).

Ses ressources en argent continuent à provenir en partie d'une subvention de l'État, plus importante même qu'autrefois; mais il s'y ajoute son droit dans la répartition du produit des droits de bibliothèque versés par les étudiants. Les subsides ainsi réunis sont les plus généreux dont elle ait jamais disposé pour ses achats.

Sa fonction universitaire, définie comme il a été dit plus haut, lui impose l'obligation d'une orientation particulière de ses achats. Pour « doubler » chacune des sections de l'Université, elle s'efforce de devenir encyclopédique. Elle doit tâcher de combler les lacunes laissées par le Dépôt légal en sciences appliquées, littérature française et étrangère, linguistique, histoire de l'art, et de s'assurer les périodiques les plus importants, tout en multipliant les exemplaires des grands ouvrages de base dans toutes les disciplines. Une large autonomie lui est laissée dans les limites de ces directives. Elle n'a pas de commission d'achats. Aidés par les suggestions des bibliothécaires, utilement renseignés par un registre de demandes ouvert aux lecteurs, les deux bibliothécaires en chef décident des achats sous réserve de l'approbation du Conservateur (1).

Publique, la Bibliothèque Sainte-Geneviève est restée attributaire du Dépôt légal pour les ouvrages traitant des matières suivantes : théologie et philosophie, droit, médecine, histoire, sciences (excepté

(1) Est-il besoin d'observer, en écho aux doléances unanimes exprimées à Liège, que la présence d'au moins un bibliothécaire de formation scientifique leur fait, là comme dans l'établissement du catalogue par matières, dangereusement défaut ?

la technique industrielle) critique littéraire. Elle ne peut réserver aux seuls étudiants les 700 places de sa salle de lecture et, à certains jours d'affluence, il y a des étudiants parmi les gens qui n'y peuvent plus entrer. Cette fréquentation intense (en moyenne 3000 lecteurs par jour), qui n'est pas purement estudiantine, entraîne certaines limitations sur le plan universitaire : elle engage la bibliothèque à réserver toutes les ressources à la consultation sur place et à ne pas suivre l'usage universitaire du prêt à domicile. Il n'est pas sûr, d'ailleurs, que ce refus cause plus de déceptions que de satisfaction parmi les étudiants eux-mêmes, qui ont ainsi plus de chances de trouver disponibles les livres désirés, dans une maison ouverte, du reste, sans interruption de 10 à 22 heures.

On n'a pas prévu davantage, en théorie, de droit d'emprunt pour les professeurs même. (Il va sans dire que, dans la pratique, Sainte-Geneviève répond par la plus grande libéralité à l'extrême discrétion des appels de ce genre qui lui sont adressés. Jusqu'à présent les demandes individuelles de prêt « à titre exceptionnel » émanant de professeurs ne dépassent pas une dizaine par an et sont, bien entendu satisfaites). A plus forte raison, les professeurs n'ont pas la tentation de parcourir les rayons et d'oublier chemin faisant que ce ne sont pas ceux de leur bibliothèque privée, comme nous entendons déplorer qu'il arrive dans plus d'une bibliothèque de Faculté. Des consultations au hasard de la fourchette et ces emprunts distraits n'enrichissent pas toujours, dit-on, les travaux du professeur, mais appauvrissent parfois les collections et y introduisent pour le moins un certain désordre.

Pour n'avoir pas été universitaire de naissance, comme on l'a vu, et se trouver localement indépendante des bâtiments où l'enseignement se dispense, préservée aussi par son caractère de bibliothèque publique, Sainte-Geneviève échappe donc à certains risques mineurs de la situation universitaire.

Plus graves certainement sont les soucis (communs aux bibliothèques purement universitaires de tous les pays), que causent à la Bibliothèque centrale les bibliothèques de Séminaires ou d'Instituts : prélèvements souvent abusifs sur les collections, difficulté d'y exercer le contrôle technique indispensable, etc... L'acuité de ces problèmes est vivement apparue lors des discussions de Liège. On voit par ce qui précède qu'ils sont forcément étrangers à la Bibliothèque Sainte-Geneviève. Certes, ses relations assez lointaines avec le corps professoral ne lui garantissent pas le soutien éventuel de ce dernier près de la suprême autorité universitaire, mais l'appui de l'Administrateur des bibliothèques de l'Université de Paris lui est normalement acquis et son Conservateur a toujours obtenu, jusqu'à présent, que ses besoins fussent pris en considération.

Le caractère, enfin, qu'elle eut si longtemps de bibliothèque *nationale*, le nombre et la valeur de ses manuscrits et de ses incunables,

sans oublier ce qui lui reste de ses estampes, la nature de ses fonds anciens, constituait jadis avant tout l'intérêt de Sainte-Geneviève aux yeux des chercheurs, qui n'ont pas cessé d'y avoir recours. Des traits qui concourent à lui donner, parmi les bibliothèques universitaires, une physionomie originale, celui-ci reste sans doute le plus important; il lui impose en tous cas des devoirs envers cette partie précieuse de son héritage. L'Université ne méconnaît pas les obligations qu'entraîne la conservation des richesses anciennes de Sainte-Geneviève et elle entend qu'il soit fait place au budget de celle-ci, dans une raisonnable mesure, à leur entretien et à quelques achats complétant à l'occasion les collections de la Réserve.

Il lui incombe aussi de témoigner un intérêt actif au Fonds Scandinave, annexe chaque jour plus importante de Sainte-Geneviève qui, sans attirer la grande foule des étudiants, n'en représente pas moins un ensemble d'un intérêt exceptionnel et qui, alimenté en livres par les dons des États du Nord, ne peut vivre entièrement de ces dons seuls.

Remarquons, avant de terminer, qu'au stade de son évolution où la voici parvenue, Sainte-Geneviève présente un mélange juridique de biens nationaux et de propriétés universitaires inextricablement enchevêtrés. L'édifice qui l'abrite est un bien d'État. Ses fonds anciens nationalisés en 1790 et son fonds moderne jusqu'en 1928 restent aussi propriété de l'État. Mais, depuis 1928, les livres achetés ou reçus en don appartiennent à l'Université, tandis que les ouvrages provenant du dépôt légal ou des souscriptions du Ministère, et incorporés aux mêmes collections, sont encore propriété nationale. Peu importe, l'essentiel reste que tous ces biens indissolublement unis rendent aux lecteurs les services nécessaires.

On voit par quels traits se distingue le régime de Sainte-Geneviève du statut classique des bibliothèques universitaires et comment ces différences s'expliquent. En résumé : elle reçoit maintenant de l'Université de considérables ressources financières et lui doit en échange de faire passer au premier plan la documentation indispensable aux étudiants. Mais l'Université, qui a su ne pas la réduire à une sujétion trop étroite, respecte son rôle traditionnel de bibliothèque publique et ce que le passé lui a laissé de caractères originaux. Tel qu'il est, ce régime assez souple lui permet de vivre et de répondre, semble-t-il, à ce qu'une clientèle assidue et variée attend d'elle.

Vœux des participants des Journées d'Étude

Vœu relatif aux acquisitions d'exemplaires multiples

Les participants des Journées d'Étude organisées, du 24 au 27 octobre 1949, par la Bibliothèque de l'Université de Liège, considérant

1. que, dans un même institut universitaire, il est normal de constater la présence d'instruments de travail en multiples exemplaires, pour les besoins de l'enseignement et de la recherche scientifique;

2. que certains ouvrages et revues scientifiques jouent, pour certains instituts universitaires, le rôle d'instruments de travail indispensables, au même titre qu'un microscope ou un thermomètre;

3. que les ouvrages et les revues conservés à la Bibliothèque centrale universitaire doivent remplir le rôle de documentation permanente et contribuent à donner à la Bibliothèque centrale le caractère de *General Reference Library* que lui imposent les règlements s'élèvent avec énergie contre la politique néfaste de l'exemplaire unique et émettent les vœux suivants :

1. il serait souhaitable que l'on reconnaisse à toute Université la faculté d'acquérir deux ou plusieurs exemplaires d'un ouvrage ou d'une revue scientifique qui, pour les besoins de l'enseignement et de la recherche, constitue un instrument de travail indispensable;

2. il serait hautement recommandable que l'exemplaire acquis par la Bibliothèque centrale y soit conservé, à titre de documentation permanente.

Vœu relatif à la collaboration entre la Bibliothèque centrale universitaire et les bibliothèques d'Instituts

Les participants des Journées d'Étude organisées, du 24 au 27 octobre 1949, par la Bibliothèque de l'Université de Liège, considérant les moyens de rendre efficace la collaboration entre la Bibliothèque centrale universitaire et les bibliothèques d'Instituts,

émettent le vœu que cette collaboration soit au minimum assurée, dans les bibliothèques universitaires, par

1. L'existence d'un catalogue sur fiches, central et collectif;
2. L'accès plus libéral des bibliothèques d'Instituts;
3. Le recolement des collections de livres et de périodiques existant dans les Instituts.

Vœu relatif à la liaison entre les Bibliothèques universitaires et les Commissions nationales de l'Unesco

Les participants des Journées d'Étude organisées, du 24 au 27 octobre 1949, par la Bibliothèque de l'Université de Liège, considérant :

1. L'importance de l'aide que l'Unesco apporte au progrès de la recherche scientifique et de l'enseignement supérieur;
2. L'insuffisance des relations entre les Bibliothèques universitaires et les différentes Commissions nationales de l'Unesco.

émettent les vœux suivants :

1. Il est hautement souhaitable que les Commissions nationales de l'Unesco prennent en considération les intérêts des Bibliothèques universitaires;
2. Il est recommandable que des Journées d'Étude de bibliothécaires d'Université soient désormais prévues dans le cadre des Conférences organisées ou patronnées par l'Unesco.

Vœux du Comité exécutif des Journées d'Étude

Vœu relatif aux besoins des Bibliothèques des Universités de l'État en Belgique

Les membres du Comité exécutif des Journées d'Étude organisées du 24 au 27 octobre 1949, par la Bibliothèque de l'Université de Liège,

soucieux d'aider et de hâter la réalisation pratique des conclusions qui se sont dégagées des débats,

conscients de la contribution que doivent apporter les Bibliothèques des Universités de l'État à la recherche scientifique et,

considérant :

1. qu'en prenant l'initiative de ces Journées d'Étude, les Bibliothèques des Universités de l'État ont entendu affirmer le caractère d'institutions scientifiques qui leur a été assigné dès leur création en 1817;

2. qu'une des missions des bibliothèques universitaires est analogue, quant aux buts poursuivis, à celle des séminaires et laboratoires universitaires : collaborer à la formation des étudiants;

3. qu'il est urgent de donner aux dirigeants des Bibliothèques universitaires et en particulier à la Bibliothèque de l'Université de Liège, la possibilité de remplir efficacement cette mission qu'elles assument envers les étudiants et le personnel enseignant;

4. qu'il est regrettable que le budget annuel de 1.350.000 francs dont dispose actuellement les Bibliothèques des Universités de l'État en Belgique soit moins élevé que celui des Bibliothèques universitaires de pays économiquement plus pauvres que la Belgique — les Pays-Bas, par exemple;

5. que la dispersion extrême des services de l'Université de Liège a modifié la situation qui existait lors de la création de la Bibliothèque centrale en 1817 et nuit gravement à la collaboration incessante qui devrait exister entre la Bibliothèque centrale et les bibliothèques des instituts, laboratoires et séminaires;

6. que les moyens matériels mis à la disposition, tant de la Bibliothèque centrale que des bibliothèques d'Instituts, Laboratoires et Séminaires sont nettement insuffisants pour rendre cette collaboration efficace et ne sont nullement adaptés à l'ampleur des tâches nouvelles créées par le développement extrêmement rapide des sciences;

7. que par sa position géographique, la Bibliothèque de l'Université de Liège se trouve être la bibliothèque la plus importante de tout l'est du pays et qu'elle doit, par conséquent, assumer en plus de sa mission strictement universitaire, le rôle de bibliothèque régionale auprès des chercheurs isolés et extra-universitaires, des membres des Sociétés artistiques et savantes;

8. que la présence et les réponses de cette catégorie de lecteurs aux Journées d'Étude prouvent à la fois son importance et l'intérêt qu'elle porte aux services que lui rend la Bibliothèque centrale, en tant que bibliothèque régionale;

9. que les importantes donations de tableaux, gravures, monnaies et médailles, livres liégeois anciens et objets d'art qui lui ont été faites depuis sa fondation jusqu'à nos jours, lui donnent pleinement le droit d'assumer ce rôle;

10. que les collections ayant, dans la plupart des cas, été constituées par des legs dont la Bibliothèque devrait respecter les clauses, il appartient donc à la Bibliothèque d'enrichir ces collections, mais qu'elle manque de crédits pour le faire d'une manière convenable;

11. que l'indifférence des pouvoirs publics à l'égard de nos bibliothèques universitaires reviendrait à sacrifier l'élite du pays et constituerait un véritable crime contre l'esprit,

émettent à l'unanimité les vœux suivants :

1. il serait urgent que les Bibliothèques des Universités de l'État en Belgique voient le développement de leurs services consacrés par la révision du règlement général des Bibliothèques des Universités de l'État (Arrêté ministériel du 14 octobre 1837);

2. il serait souhaitable d'envisager, d'autre part,

au point de vue du *budget* :

a) l'entérinement du droit de conservation des collections spéciales et leur enrichissement par l'augmentation des crédits qui leur sont spécialement destinés;

b) l'adaptation des crédits de la Bibliothèque centrale, en tenant compte du renchérissement du coût de la vie, des besoins croissants de la recherche scientifique, de la création de nouveaux services à la Bibliothèque et de l'accroissement considérable de ses collections;

c) le relèvement, dans la même proportion, des crédits alloués aux instituts, laboratoires, séminaires, pour l'achat, l'entretien, la surveillance de leurs bibliothèques — étant fermement entendu

que le relèvement des crédits alloués aux bibliothèques de ces instituts, laboratoires et séminaires ne s'opère pas en recourant à une diminution des crédits de la Bibliothèque centrale;

d) un crédit exceptionnel, réparti sur un certain nombre d'années, par tranches annuelles de 500.000 francs, pour la restauration des volumes endommagés, tant à la Bibliothèque centrale que dans les bibliothèques d'Instituts;

e) la faculté d'acheter plusieurs exemplaires de certains livres ou revues, au titre d'instrument de travail, tout en sauvegardant l'exemplaire de la Bibliothèque centrale, considéré comme patrimoine intellectuel de l'Université et comme documentation permanente (General Reference Library) — étant donné qu'on admet la présence simultanée, dans un même Institut, d'instruments et d'outillage identiques;

au point de vue du *personnel* :

a) la répartition des trois catégories du personnel de la Bibliothèque centrale (scientifique, administratif, technique) en nombre sensiblement égal, comme en Suède et aux Pays-Bas.

(Amsterdam : 12 bibliothécaires, 15 membres du personnel administratif, 12 membres du personnel technique).

(Leyde : 12 bibliothécaires, 12 membres du personnel administratif, 12 membres du personnel technique).

(Uppsala : 24 bibliothécaires, 24 membres du personnel administratif, 25 membres du personnel technique).

(Liège : 8 bibliothécaires, 11 membres du personnel administratif, 6 membres du personnel technique).

b) la définition précise des attributions, des charges et des rémunérations du personnel scientifique;

c) assurer la présence simultanée, dans le personnel scientifique de la Bibliothèque centrale, de spécialistes diplômés de toutes les Facultés;

d) la création, à la Bibliothèque centrale, d'un emploi de coursier, qui aurait pour occupation de fournir dans le délai le plus rapide, aux séminaires et laboratoires intéressés, les revues auxquelles ceux-ci sont abonnés ou dont ils ont le dépôt à long terme, ainsi que tout autre documentation éventuelle;

e) la création de douze emplois de rédacteurs qui — d'accord avec les directeurs des services intéressés — seraient délégués par la Bibliothèque centrale auprès des instituts, laboratoires, séminaires dotés de bibliothèques d'une certaine importance, afin de s'occuper du service de ces bibliothèques et assurer ainsi la collaboration nécessaire entre la Bibliothèque centrale et les bibliothèques annexes.

Dans les Facultés pourvues d'un bibliothécaire dépendant de la Bibliothèque centrale, ces rédacteurs seraient placés sous l'autorité immédiate du bibliothécaire intéressé — étant entendu d'autre part, que les modalités d'application seraient envisagées par le Bibliothécaire en chef avec les directeurs des services intéressés.

**Vœu relatif à la collaboration
entre la Bibliothèque de l'Université de Liège
et l'industrie régionale**

Les membres du Comité exécutif des Journées d'Étude organisées, du 24 au 27 octobre 1949, par la Bibliothèque de l'Université de Liège,

désireux de mettre en pratique les conclusions qui se sont dégagées plus spécialement de la quatrième séance et considérant :

1. que dans un centre industriel aussi important et aussi actif que Liège, l'Université et la Bibliothèque centrale d'une part ne peuvent négliger la contribution précieuse que les grandes usines de la région apportent au progrès de la recherche scientifique et de l'enseignement supérieur;

2. que d'autre part, l'industrie a intérêt à utiliser la documentation rassemblée à la Bibliothèque centrale universitaire;

3. que les grandes usines de la région liégeoise ignorent généralement qu'une partie notable de la documentation livresque qui leur est offerte par l'Université est le résultat de l'initiative personnelle de la Bibliothèque centrale universitaire;

4. que la Bibliothèque centrale de l'Université de Liège et les grandes usines de la région liégeoise ne possèdent pas assez de données précises sur leurs ressources documentaires respectives;

5. que la Bibliothèque centrale ne dispose des moyens matériels et financiers suffisants pour intensifier son effort en faveur de l'industrie;

6. qu'il y a lieu, en cette matière, de s'inspirer des réalisations exemplaires de Grenoble (entre l'Institut polytechnique, actuellement École nationale supérieure d'Électricité et d'Hydraulique, et les Usines Neyrpic) et de Delft (entre la Technise Hogeschool et les usines de la région),

émettent les vœux suivants :

1. il serait hautement souhaitable de multiplier les contacts entre l'industrie et la Bibliothèque centrale de l'Université en organisant périodiquement des réunions, où délégués des usines et bibliothécaires examineraient tous les problèmes relatifs à la coordination de leurs efforts;

2. l'échange de renseignements bibliographiques et de documentation devrait être intensifié entre la Bibliothèque de l'Université et les grandes usines, non seulement dans le cadre du prêt-interbibliothèque mais également suivant les modalités qu'il appartiendra aux parties intéressées de fixer définitivement.

Vœu général

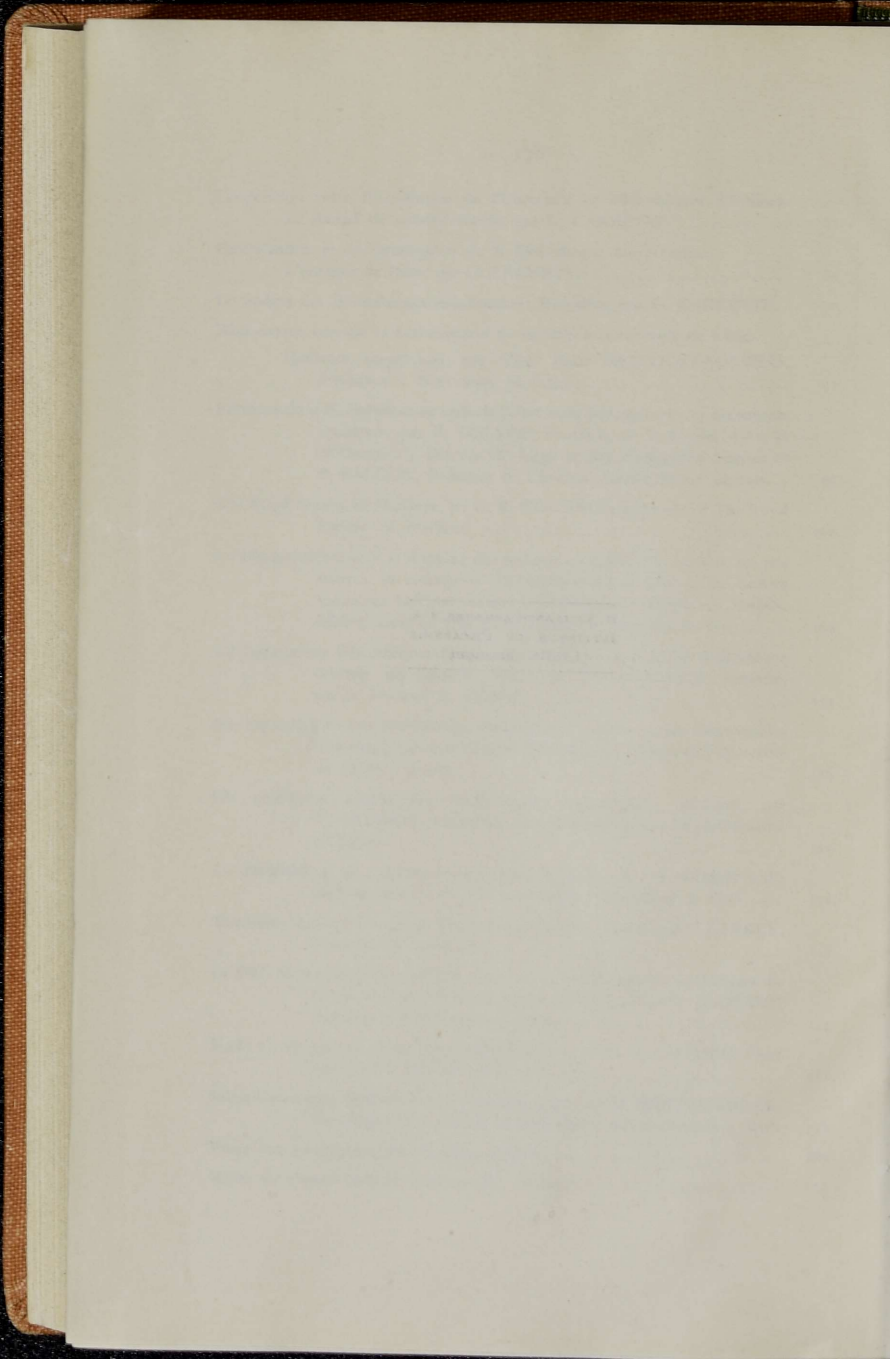
Les membres du Comité exécutif des Journées d'Étude organisées du 24 au 27 octobre 1949, par la Bibliothèque de l'Université de Liège, constatant le vif succès que ces Journées ont rencontré et se faisant l'interprète de tous les participants, tant belges qu'étrangers, émettent le vœu de voir organiser périodiquement, tant en Belgique qu'à l'étranger, des Journées d'Étude consacrées aux problèmes des bibliothèques universitaires.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Avant-propos, par M. H. FREDERICQ, Recteur de l'Université de Liège....	5
Introduction, par Mme J. GOBEAUX-THONET, Bibliothécaire en chef de l'Université de Liège.....	7
Réceptions et festivités organisées dans le cadre des Journées d'Etude.	
Inauguration des nouvelles installations de la Bibliothèque de l'Université de Liège.....	11
Réception des congressistes par Monsieur le Gouverneur de la Province de Liège et la Députation permanente.....	17
Excursion au Laboratoire des Hautes Fagnes et aux Etablissements des Eaux thermales de Spa.....	19
Questionnaire préparatoire aux Journées d'Etude.....	23
Liste des personnalités ayant répondu au questionnaire.....	32
Examen des réponses reçues au questionnaire. Essai de synthèse, par M. M. HELIN, Chargé de cours et Bibliothécaire à l'Université de Liège	35
Pièces justificatives : extraits de quelques réponses (MM. M. DEHALU, M. PIRON, P. SWINGS, M. MIGEOTTE, P. LEDOUX, B. ROSEN)	40
Composition du Comité d'honneur, du Comité de patronage, du Comité exécutif des Journées d'Etude.....	44
Liste des délégués officiels.....	46
Liste des participants.....	48
Procès-verbaux des Journées d'Etude.	
Séance du 24 octobre.....	50
Journée du 25 octobre. Séance du matin	54
Séance de l'après-midi	59
Journée du 26 octobre. Séance du matin	66
Séance de clôture	71
Bibliothèques universitaires et bibliothèques d'Instituts, par G. CALMETTE, Bibliothécaire en chef de la Bibliothèque de l'Université de Paris (Sorbonne)	75

Coopération entre Bibliothèque de l'Université et bibliothèques d'Instituts. Le Bureau de renseignements, par G. CALMETTE.....	81
Centralisation et décentralisation de la Bibliothèque universitaire. L'exemple de Paris, par G. CALMETTE.....	83
Le budget des Bibliothèques universitaires françaises, par G. CALMETTE..	90
Bibliothèque centrale et bibliothèques de sections à l'Université de Liège. Quelques suggestions, par Mme Marie DELCOURT-CURVERS, Professeur à l'Université de Liège.....	97
Relations de la Bibliothèque centrale de l'Université de Liège avec les organismes extérieurs, par P. DELRÉE, Secrétaire de la Société d'Art et d'Histoire du Diocèse de Liège et des Bibliophiles liégeois et P. LALOUX, Président de l'Institut Archéologique liégeois...	99
The Royal Society of Medicine, by G. R. EDWARDS, Secretary of The Royal Society of Medicine.....	102
La documentation dans le domaine des sciences médicales. Ses besoins, ses res- sources, sa conception. La Bibliothèque centrale et les Centres spécialisés. Le Centre de documentation, par le Docteur A. HAHN, Bibliothécaire en chef de la Faculté de Médecine de Paris.....	104
Les rapports des bibliothèques d'Instituts et de Laboratoires avec la Bibliothèque centrale universitaire. L'exemple d'une Université française, par le Docteur A. HAHN.....	113
Les rapports entre la Bibliothèque centrale universitaire et les bibliothèques d'Instituts, par A. KESSEN, Bibliothécaire en chef de l'Université de l'Etat à Leyde.....	116
Les problèmes actuels des Bibliothèques universitaires suédoises, par T. KLEBERG, Directeur de la Bibliothèque de l'Université d'Uppsala.....	129
La Bibliothèque de l'Université technique de Delft, par A. KOREVAAR, Bibliothécaire en chef de la Technise Hogeschool de Delft.....	138
The Johns Hopkins University Welch Medical Library, by Sanford V. LARKEY, Director and Librarian.....	143
La Bibliothèque de l'Université de Liège et les Collaborateurs scientifiques du Fonds National de la Recherche scientifique, par R. MASSART, Assistant à l'Université de Liège.....	145
Notes on the Nature of the University Library, by J. H. P. PAFFORD, Chief Librarian of the University of London.....	151
Sainte-Geneviève, Bibliothèque universitaire, par Mme M. WINTZWEILLER, Bibliothécaire en chef à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, Paris	156
Vœux des participants des Journées d'Etude.....	162
Vœux du Comité exécutif des Journées d'Etude.....	164

H. VAILLANT-CARMANNE, S. A.
IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE
LIÈGE (BELGIQUE)



(3)

SOCIÉTÉ BELGE DE L'AZOTE

ET DES

PRODUITS CHIMIQUES DU MARLY

Société Anonyme au Capital de 600.000.000 de francs

Usines à Renory-Ougrée et au Marly (Bruxelles II)

Adresser la correspondance : 16, QUAI CHURCHILL, LIÈGE

DIVISION MINÉRALE :

Engrais azotés

SULFATE D'AMMONIAQUE
CALCIAMMON
CHLORHYDRATE D'AMMONIAQUE
NITRATE D'AMMONIAQUE
NITRATE DE SOUDE
NITRATE DE CHAUX
NITRATE DE POTASSE
CYANAMIDE
ENGRAIS COMPOSÉS

Produits azotés techniques

AMMONIAQUE ANHYDRE
SOLUTIONS AMMONIACALES
ACIDE NITRIQUE
NITRATE D'AMMONIAQUE
NITRATE DE SOUDE
NITRITE DE SOUDE
NITRATE DE POTASSE
CHLORURE D'AMMONIAQUE

ANHYDRIDE SULFUREUX-DÉCAPANTS

DIVISION ORGANIQUE :

MÉTHANOL
FORMOL

HEXAMÉTHYLÈNETÉTRAMINE PHARMACEUTIQUE
ALCOOLS LOURDS

MÉTHYLÈNE

PARAFORMALDÉHYDE
ANTIGEL

DIVISION MATIÈRES PLASTIQUES :

RÉSINES SYNTHÉTIQUES : PHÉNOLIQUES, CRÉSILIQUES, URIQUES, VINYL-
LIQUES

POUDRES A MOULER : Marques : « AZOLONE », « URAZONE », « VINYLAZ »
POLYSTYRÈNE - ACÉTATE DE CELLULOSE

VERNS ISOLANTS

COLLES

: COLLES A BOIS, INDUSTRIELLES et de BUREAU

SPÉCIALITÉS PHYTOPHARMACEUTIQUES :

INSECTICIDES, FONGICIDES ET HERBICIDES : Marque « AGRIPHAR »

HORMONES VÉGÉTALES

: Marque « AMERICAN CHEMICAL
PAINT Cy »

PRODUITS ET MATÉRIEL DE POUDRAGE

: Marque « NIAGARA »

CRACKEURS ET BRULEURS D'AMMONIAQUE

Qualité. Choix. Prix sans concurrence

*Dans tous les domaines,
nous nous imposons par*

L'AMPLEUR DE NOS ASSORTIMENTS
LA QUALITÉ DE NOS ARTICLES
et la pratique constante des
PRIX LES PLUS AVANTAGEUX

*L'accroissement continuél
de notre volume d'affaires
est le résultat éclatant
de notre probité commerciale*

**GRAND
BAZAR**

de la Place
S^t Lambert
S.A.

**LIÈGE
VERVIERS**

Choix. Qualité. Choix. Prix sans concurrence.

Prix sans concurrence. Qualité. Choix.

Qualité